

VILLE DE SCEAUX
CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
23 juin 2022

Approuvé à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 11 octobre 2022

I- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance du conseil municipal est ouverte à 19 h 35 sous la présidence de Philippe Laurent.

II- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le maire

Mes chers collègues, nous allons commencer la séance. Je vais demander à M. Touny de bien vouloir procéder à l'appel.

III- APPEL ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Théophile TOUNY

Merci, Monsieur le maire.

Sont présentes les personnes suivantes :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Florence Presson
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Patrice Pattée
- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Christian Lancrenon
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Annie Bach
- ✓ Frédéric Guermann
- ✓ Théophile Touny
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Axelle Poullier
- ✓ Numa Isnard
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Corinne Deleuze
- ✓ Konstantin Schallmoser
- ✓ Nadine Lacroix
- ✓ Jean-Christophe Dessanges
- ✓ Christiane Gautier

- ✓ Xavier Tamby
- ✓ Fabrice Bernard
- ✓ Philippe Szykowski
- ✓ Liliane Wietzerbin

Sont excusées ou en retard les personnes suivantes :

- ✓ Francis Brunelle, excusé, a donné pouvoir à Monique Pourcelot.
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge, en retard, a donné pouvoir à Philippe Laurent.
- ✓ Annie Bach, excusée, à partir de 00 h 45 a donné pouvoir à Florence Presson.
- ✓ Sabine Ngo Mahob, excusée, a donné pouvoir à Nadine Lacroix.
- ✓ Emmanuel Goujon, excusé, a donné pouvoir à Florence Presson.
- ✓ Catherine Palpant, en retard, a donné pouvoir à Chantal Brault.
- ✓ Maud Bonté, excusée, a donné pouvoir à Jean-Christophe Dessanges.

Etaient absents :

- ✓ Fabrice Bernard, à partir de 22 h 13.
- ✓ Xavier Tamby, à partir de 22 h 50.

M. le maire

Merci, Monsieur Touny.

Le quorum est atteint. Nous pouvons donc délibérer.

IV- INFORMATION RELATIVE À UN GROUPE DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le maire

Je dois vous donner une information relative à la composition du groupe Vivre à Sceaux.

Celui-ci est constitué des conseillers municipaux suivants :

- ✓ Philippe Laurent
- ✓ Chantal Brault
- ✓ Jean-Philippe Allardi
- ✓ Florence Presson
- ✓ Francis Brunelle
- ✓ Isabelle Drancy
- ✓ Philippe Tastes
- ✓ Sylvie Bléry-Touchet
- ✓ Patrice Pattée

- ✓ Monique Pourcelot
- ✓ Christian Lancrenon
- ✓ Roselyne Holuigue-Lerouge
- ✓ Jean-Pierre Riotton
- ✓ Annie Bach
- ✓ Frédéric Guermann
- ✓ Sabine Ngo Mahob
- ✓ Théophile Touny
- ✓ Sakina Bohu
- ✓ Emmanuel Goujon
- ✓ Axelle Poullier
- ✓ Claire Vigneron
- ✓ Corinne Deleuze
- ✓ Konstantin Schallmoser
- ✓ Catherine Palpant
- ✓ Nadine Lacroix

V- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2022

M. le maire

Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations sur le procès-verbal de la séance du 19 mai 2022 ?

Xavier TAMBY

Merci, Monsieur le maire.

Je veux quand même préciser que l'on ne peut pas ne rien dire sur tout ce qui s'est passé depuis plusieurs mois, notamment la sortie de Numa Isnard de votre majorité, puisqu'il s'agit bien de cela.

Vous avez perdu les élections. Vous vous êtes pris deux bonnes raclées en moins d'un an. Je considère que vous devez démissionner et que la majorité municipale dans son ensemble doit démissionner. Vous n'avez plus de légitimité pour gouverner la ville de Sceaux. Présentez-vous à nouveau devant les électeurs. Et si je le pouvais, je donnerais d'ailleurs le même conseil à Emmanuel Macron. C'est dire l'estime que j'ai pour vous.

M. le maire

Merci, Monsieur Tamby.

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2022.

Sceaux, le 23 juin 2022

Monsieur Dessanges, avez-vous quelque chose à dire sur le procès-verbal ?

Jean-Christophe DESSANGES

Oui, Monsieur le maire.

Je vous ai fait part d'une remarque avant le conseil municipal. J'aimerais qu'elle soit prise en compte. C'est juste une coquille.

Je vous remercie.

M. le maire

Je pense que l'administration l'a reçue. Ce sera pris en compte, s'il s'agit en effet d'une coquille.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

VI- AFFAIRES FINANCIÈRES

Adoption du compte financier unique pour l'année 2021.

Isabelle DRANCY

Le budget 2021, qui est véritablement l'acte politique de la majorité, a été voté le 24 mars 2021. Il a été amendé par les décisions modificatives du 24 juin, du 6 octobre et du 25 novembre 2021.

Nous vous demandons aujourd'hui d'approuver l'exécution du budget 2021 et le compte financier unique qui est un peu le pendant pour les collectivités locales de la loi de règlement pour l'Assemblée nationale.

Que peut-on dire de ce budget et de ce compte financier unique ? Contrairement à ce que nous faisons auparavant, il n'est plus possible de présenter ce compte financier en même temps que le vote du budget en raison de notre participation avec 25 autres collectivités locales à l'expérimentation sur la certification des comptes. Le calendrier d'arrêté des comptes des collectivités expérimentatrices a en effet été modifié, afin de prendre en compte l'intervention du commissaire aux comptes chargé de vérifier la sincérité, la régularité et la bonne comptabilisation de ces comptes. C'est la raison pour laquelle nous vous soumettons tardivement cette délibération, afin de laisser le temps aux experts du chiffre d'auditer nos comptes.

Nous participons en outre pour la première fois cette année à l'expérimentation du compte financier unique. Nous faisons partie des quelques collectivités qui se sont portées candidates et je crois que nous sommes d'ailleurs la seule à expérimenter à la fois la certification des comptes et le compte financier unique.

Sceaux, le 23 juin 2022

Le compte financier unique a vocation à se substituer définitivement en 2024 au compte administratif, établi par la Ville, et au compte de gestion, établi par le comptable public. Ceci devrait nous permettre d'avoir un document budgétaire beaucoup plus synthétique et comprenant toutes les classes de compte, et notamment des comptes de trésorerie (comptes 515) sur lesquels les communes n'avaient pas la main. Il s'agit donc d'une expérimentation importante qui permet de s'inscrire véritablement dans la modernité.

S'agissant de l'exécution du budget 2021, vous savez qu'il existe deux sections : la section d'investissement et la section de fonctionnement.

La section d'investissement fait apparaître un besoin en financement de 4 477 k€. Le rapport détaille toutes les recettes et dépenses d'investissement. À ce besoin de financement de 4 477 k€ s'ajoutent les restes à réaliser en matière de dépenses ainsi que les restes à réaliser en matière de recettes.

La page 10 du rapport détaille les restes à réaliser des dépenses d'investissement. Il s'agit pour l'essentiel de dépenses liées à l'achèvement de la seconde phase de réhabilitation de l'église Saint-Jean-Baptiste et aux travaux d'enfouissement des réseaux.

Vous avez le même détail en ce qui concerne les restes à réaliser de recettes composés pour l'essentiel du produit de la vente du terrain situé sentier de la Tour et de celle du dernier bien immobilier de M. Martinet légué à la Ville en 2020 ainsi que certaines subventions d'investissement.

Tout cela fait apparaître un excédent sur ces reports de 1 145 k€. Si l'on ajoute cet excédent au déficit, nous arrivons à un besoin d'investissement de 3 333 k€.

La section de fonctionnement comprend les recettes, les produits des impôts locaux, les charges de personnel, etc.. Cette section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 2 697 k€. Nous l'avons déjà vu lors de la discussion sur le budget 2022, puisque nous avons procédé à une reprise anticipée des résultats auxquels nous ajoutons les excédents des années antérieures pour 2 834 k€.

Que peut-on dire de la section de fonctionnement ? Après un gros impact de la Covid, l'activité revient peu à peu à la normale. Nous estimons que le coût net pour la Ville de la crise sanitaire pour l'année 2021 s'élève à 364 k€. Ce surcoût comprend la gratuité des terrasses accordée aux cafés et restaurants, le nettoyage renforcé des établissements scolaires, la mise à disposition de gel hydroalcoolique, etc.

On constate toutefois que les recettes sont en augmentation de 3,2 % par rapport à 2020 et de 1,2 % par rapport à 2019.

Je vous rappelle que nous disposons de très peu d'autonomie en ce qui concerne la fiscalité locale, puisque nous ne percevons plus que la taxe foncière en propre. En 2021, nous n'en percevons qu'une partie. En matière de recettes, nous constatons en outre une baisse des dotations.

Les charges sont en revanche très dynamiques, qu'il s'agisse des charges à caractère général ou des charges de personnel. Ce poste a en effet augmenté de 6,2 % en 2021 en raison notamment de l'augmentation du SMIC, des reclassements catégoriels et de la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

La dette pour sa part a diminué de 1 767 k€ en 2021, si l'on fait abstraction de la souscription du prêt relais de 5 600 k€ rendu nécessaire en raison du recours intenté contre le permis de construire portant sur le terrain du 5 rue du Maréchal Joffre, recours qui avait empêché la vente de ce bien.

Autre élément important, vous savez qu'il est de tradition dans la ville d'avoir beaucoup de baux à construction. La commune est en général propriétaire des terrains et permet à la SEM Sceaux Bourg-la-Reine de construire des logements en contrepartie de loyers capitalisés qui s'analysent au regard des principes comptables de la M57 comme des redevances capitalisées donnant lieu à l'inscription d'une dette.

Sceaux pratique cette politique de baux à construction depuis les années 70 et les nouvelles normes comptables nous obligent désormais à les inscrire en dette, même si la Ville ne fait aucun versement ni aucun encaissement à ce titre.

Il convient également de noter la légère baisse des charges financières, de l'ordre de 6,6 %. La Ville a en outre davantage d'emprunts à taux fixe et un peu moins d'emprunts à taux variable.

55,8 % de l'encours est ainsi figé en taux fixe et 44,2 % à taux variable ou révisable.

La capacité d'autofinancement, composée du résultat comptable de l'exercice et des dotations aux amortissements, s'établit pour sa part à 4 470 k€.

Voilà rapidement décrit le rapport sur l'exécution budgétaire 2021.

M. le maire

Merci, Madame Drancy.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce rapport ?

Liliane WIETZERBIN

Je comprends que c'est la première fois que nous faisons cet exercice. J'ai donc une question de béotienne.

Quels gros écarts a-t-on notés sur les principaux postes par rapport à la méthode classique jusqu'ici utilisée ? Est-ce que cela joue sur le résultat final, puisque l'on est sur des méthodologies et des réconciliations peut-être un peu différentes ? Ce n'est peut-être pas le cas. C'est vraiment une question très ouverte pour savoir s'il y a un impact sur le bilan final.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire. Merci, Madame Drancy pour la lecture de cette présentation sur le compte financier unique.

Je vais me répéter. Il faut en effet faire preuve de pédagogie, d'où la nécessité de la répétition.

Serait-il possible, afin de faciliter le suivi des débats par le public, de projeter la note de présentation ou des graphiques permettant de suivre les informations qui nous sont données ? Je pense que beaucoup de gens présents ce soir ont été perdus par les chiffres qui nous ont été communiqués. Je me trompe peut-être, mais c'est ce que je pense. Je réitère donc ma demande, comme je le fais systématiquement depuis deux ans et je continuerai en ce sens.

S'agissant du CFU et du rapport du commissaire aux comptes, nous aurions aimé avoir une commission des finances dédiée, afin de purger un certain nombre de points techniques. Nous avons en effet beaucoup d'interrogations, mais je ne pense pas que le conseil municipal soit le lieu pour poser ces questions techniques.

En l'absence de la tenue de cette commission, nous avons fait une demande d'information, afin de nous épargner une longue liste de questions. Je regrette qu'à cette heure, celle-ci soit restée sans réponse.

Vous nous demandez d'approuver une démarche de certification des comptes et d'approuver le compte financier unique qui, pour votre information, a été mis en œuvre dans 77 communes et syndicats en 2021. Sceaux n'est donc pas la seule ville à l'avoir adopté. La ville de Rueil-Malmaison participe également à l'expérimentation.

Pour revenir à cette démarche, je constate un manque de transparence dans les éléments financiers que vous nous communiquez. Il s'agit d'une transparence en trompe-l'œil. Depuis plusieurs années, nous vous demandons d'avoir des informations sur les actifs de la Ville. À ce jour et malgré nos demandes répétées, nous n'avons aucune information sur la liste des actifs qui représentent pourtant une somme importante. Nous n'avons pas non plus d'information sur les méthodes de valorisation des actifs nets de la Ville. En tant que conseillers municipaux, nous ne pouvons donc pas appréhender la pertinence des valeurs qui nous sont communiquées.

Un autre point important concerne les engagements d'apport en nature de la Ville auprès des associations. Ce n'est pas valorisé contrairement à ce que voudrait la doctrine comptable.

Je m'explique pour le public. Lorsqu'une association bénéficie d'une salle de réunion à titre permanent, il y a ce que l'on appelle une valeur d'usage. L'association rentre donc dans ses comptes le prix de marché de la location de cette salle et explique avoir reçu un don en nature de 100, 200 ou 500 euros par mois. Or, il s'avère qu'un certain nombre d'associations bénéficient de l'usage de biens immobiliers. Nous souhaiterions donc que ces informations soient valorisées dans le compte financier unique, d'autant que la Ville s'engage auprès de certaines associations à mettre à

des locaux à leur disposition en cas de destruction ou de dommages importants sur leurs biens immobiliers. C'est notamment le cas de la MJC ou du club de tennis.

Je vais vous rappeler ma question. J'en suis désolé. Je vous lis la question que je vous ai envoyée, Monsieur le maire, et à laquelle je n'ai pas eu de réponse. Peut-être aurais-je la réponse ce soir.

Nous souhaiterions avoir connaissance de la liste de tous les actifs de la Ville au 31 décembre 2020 et qui s'élevaient à 292 millions d'euros, en précisant leur valeur comptable et la méthode de valorisation utilisée (coût d'acquisition, coût de production, valeur vénale, historique ou forfaitaire ?).

À défaut de la liste exhaustive, et, afin de ne pas surcharger les services la Ville, nous souhaiterions avoir les informations suivantes :

- ✓ Pour chaque terrain et propriété de la Ville, leur adresse, leur superficie, le type de contrat de bail, si un contrat existe, la durée totale et la durée restante du bail.
- ✓ Pour chaque construction et propriété de la Ville, leur adresse, leur superficie, la valorisation par typologie des réseaux, par nature et métrage, la valorisation des voiries en fonction de leur nature et métrage – même si selon moi une voirie n'est pas quelque chose de valorisable.
- ✓ La liste et la valorisation de chacun des logiciels utilisés par la Ville, puisque l'on s'aperçoit à la lecture du compte que certains logiciels disparaissent.

Et nous souhaiterions aussi avoir le montant estimatif des prestations en nature accordées aux associations subventionnées par la mairie : prêts de salles, matériel, personnel, ainsi que la méthode de valorisation utilisée. Est-on sur un coût de remplacement, ou un coût d'usage ?

À défaut de cette liste exhaustive et, afin encore une fois de ne pas surcharger les services de la Ville, nous souhaiterions avoir ces informations pour les associations suivantes : le Bloc-House, le Tennis club de Sceaux, la Maison des Jeunes et de la Culture, Bienvenue à Sceaux et le CSCB.

Je vous remercie, Monsieur le maire.

M. le maire

Merci, Monsieur Dessanges.

Madame Drancy, pouvez-vous répondre à Mme Wietzerbin et à M. Dessanges ?

Isabelle DRANCY

Pour répondre à Mme Wietzerbin, le support a changé, mais la méthode n'a pas changé. Le compte financier unique regroupe ce qu'il y avait dans le compte de gestion et dans le compte administratif, mais les méthodes n'ont pas changé.

Il y a trois ans, nous avons changé de nomenclature comptable passant de la M14 à la M57, mais cela nous permet d'être encore plus proches de la réalité économique, l'élément essentiel de la M57 étant la prévision de l'amortissement de certains biens au *prorata temporis*. Fondamentalement, les choses n'ont pas changé. Seul le support a changé, mais l'analyse reste la même.

Pour répondre à M. Dessanges, nous allons tellement dans le détail au niveau du conseil municipal et nous mettons à votre disposition tellement d'éléments entre le compte financier unique, ses annexes et les discussions autour du budget que l'on ne voit pas l'utilité d'organiser une commission des finances.

Vous dites ne pas savoir comment sont valorisés les actifs. Or, vous disposez dans les annexes financières des méthodes d'évaluation élément par élément. Vous disposez des méthodes comptables pour les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que pour les immobilisations financières. On vous indique que l'on ne tient pas de comptabilité de stock et que par conséquent l'on ne valorise pas. Tous ces éléments sont fournis dans l'annexe aux états financiers. Ils sont par ailleurs contrôlés par le commissaire aux comptes. Nous sommes donc très transparents.

Vous disposez de tous les baux à construction en cours avec leur adresse, le montant, la date du bail, etc. Je trouve que l'on fait preuve d'une transparence rare. On vous indique ce que l'on provisionne, la nature des provisions. Et tous ces éléments ont fait l'objet d'une délibération en conseil municipal. La façon dont on arrête nos comptes fait l'objet en outre d'une délibération qui sert de support juridique à la manière dont on comptabilise le CET et les différentes provisions.

Je pense qu'arriver à ce niveau de détail est au contraire tout à fait considérable.

Liliane WIETZERBIN

Une remarque sur ce sujet. Effectivement, il y a beaucoup d'éléments dans vos documents et je vous en remercie. C'est sans doute très bien. Mais je vous rappelle qu'on les reçoit cinq jours ouvrables avant le conseil municipal malgré nos demandes de les recevoir beaucoup plus tôt. Je trouve donc tout à fait légitime la demande de la tenue d'une commission pour comprendre et pour « digérer » tous ces éléments.

On reçoit le dossier le vendredi à 19 h 30, cinq jours avant la séance du conseil municipal et un ordre du jour qui comporte entre 20 et 25 points. Il est donc tout à fait légitime de demander la tenue d'une commission des finances. Nous l'avons fait à plusieurs reprises sur ce point ou sur d'autres points complexes que l'on souhaite examiner avec attention. Ce n'est pas une critique par rapport à ce qui est fait. C'est au contraire un intérêt et le souhait de s'approprier au mieux les éléments, afin de poser les questions les plus intelligentes possibles en conseil.

Philippe SZYNKOWSKI

Je voudrais dire aussi que l'écrit est important, mais que joindre la parole à l'écrit est fondamental. Pouvoir entendre les explications qui sont données oralement est un complément indispensable. Et je pense aussi que la commission des finances aurait dû se réunir, d'autant qu'il s'agit de nouvelles notions qu'il faudra assimiler. Il aurait été bien de nous accompagner toutes et tous dans ce sens.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Madame Drancy pour ces explications.

Nous sommes tous les trois sur la même longueur d'onde. Quant à ce que vous mentionnez, pour avoir pris le temps de lire les documents, les actifs mobiliers sont effectivement valorisés selon quatre méthodes différentes. Mais pour chacun des actifs mobiliers, on n'a pas la méthode de valorisation. Je ne sais pas par exemple comment sont valorisés les routes ou les terrains.

Isabelle DRANCY

Ça dépend.

Jean-Christophe DESSANGES

Ça dépend, mais ce n'est pas dans le document. Je ne l'ai pas trouvé. Je regarderai à nouveau.

Quant aux associations, je suis certain que cela ne figure pas dans le document. On parle juste du prêt d'une salle, du site Internet, de réseaux sociaux, de personnel. Il y a là un vrai sujet, d'autant que la plupart des organismes qui fédèrent les associations demandent de valoriser les apports en nature. Cela fait partie de la transparence comptable que l'on est en droit d'attendre d'une société, et encore plus d'une mairie, puisqu'il s'agit d'argent public. C'est notre argent qui est utilisé. Je trouve donc normal d'avoir ces informations. Le fait qu'elles n'y figurent pas me gêne pour me prononcer sur l'approbation de cette délibération.

Isabelle DRANCY

Nous sommes tenus d'indiquer le montant des subventions et des avances versées aux associations et d'indiquer les moyens que l'on met à leur disposition. La valorisation des moyens que l'on met à leur disposition n'est absolument pas prévue par la nomenclature M57. C'est peut-être quelque chose qu'il faut regretter. Dans ce cas, il faut demander aux députés de modifier ce point de droit et de dire qu'il est nécessaire pour arrêter le CFU de valoriser les moyens mis à la disposition des associations.

À ce jour, il n'existe aucun texte ou nomenclature nous le demandant. Tout ce que l'on dit, c'est qu'on leur met à disposition des salles et l'on ne fait pas plus. Si vous estimez que c'est trop opaque, il faut faire porter un amendement sur ce point à l'Assemblée nationale.

M. le maire

Je pense que tout cela va venir peu à peu. Un premier compte rendu sera fait par la Cour des comptes fin 2022 sur l'expérimentation de la certification des comptes et sera suivi par un débat sur la généralisation ou pas de la certification des comptes. Tout ceci viendra peut-être à ce moment-là. C'est possible, comme beaucoup d'autres choses. Mais pour l'instant, ce n'est pas prévu ainsi. Et nous appliquons les textes tels qu'ils sont.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vais transmettre la présidence à Mme Brault, puisque je dois sortir de la salle du conseil municipal pour ne pas influencer en bien ou en mal les membres de l'assemblée lors du vote de ce compte financier unique.

Le maire quitte la salle du conseil municipal à 20 h 08.

Chantal BRAULT

Le conseil municipal doit approuver le compte financier unique 2021, lequel peut se résumer de la manière suivante :

✓ Résultat de l'exercice 2021 (fonctionnement)	: 2 696 867,10 €
✓ Résultats antérieurs reportés	: 2 833 746,30 €
✓ Résultat à affecter (fonctionnement)	: 5 530 613,40 €
✓ Résultat de l'exercice 2021 (investissement)	: - 61 174,27 €
✓ Solde d'exécution d'investissement (hors reports)	: - 4 477 460,70 €
✓ Solde des reports d'investissement	: 1 144 723,13 €
✓ Solde d'exécution d'investissement (reports inclus)	: - 3 332 737,57 €

Le conseil municipal doit constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les données du comptable relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. La procédure de confection du CFU est en effet commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi des contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeur entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le conseil municipal doit reconnaître la sincérité des restes à réaliser et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, MM. Jean-Philippe Allardi, Francis Brunelle, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Nadine Lacroix, Catherine Palpant, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard et 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté et M. Fabrice Bernard).

Le maire réintègre la salle du conseil municipal à 20 h 10.

M. le maire

Merci, Madame Brault. Merci à toutes celles et tous ceux qui ont approuvé ce compte.

Expérimentation de la certification des comptes – rapport du professionnel du chiffre sur les comptes 2021 de la collectivité.

M. le maire

Nous examinons maintenant un point particulier qui porte sur l'expérimentation de la certification des comptes avec une présentation par Isabelle Drancy et ensuite la communication du rapport du professionnel du chiffre, M. Godeau.

Isabelle DRANCY

Comme je vous le disais tout à l'heure, nous faisons partie des 25 collectivités locales participant l'expérimentation de la certification des comptes. La loi NOTRe du 7 août 2015 donne la possibilité à des collectivités locales volontaires, sous réserve qu'elles aient un bon indice de qualité comptable (IQCL), de postuler à cette expérimentation. La Ville de Sceaux a donc été retenue pour cette certification des comptes qui s'est déroulée en deux étapes.

La première étape a duré trois ans avec des pré-audits réalisés par les équipes de la Cour des comptes sur les exercices 2016 à 2019. La seconde étape consiste pour la Ville à expérimenter pour les comptes 2020 à 2022 une certification « à blanc » par un Commissaire aux comptes du cabinet Deloitte retenu dans le cadre d'un marché public.

Nous avons procédé l'année dernière à ce premier audit à blanc sur les comptes 2020 et le Commissaire aux comptes avait conclu en disant qu'il n'était pas dans la capacité de pouvoir

certifier les comptes pour des raisons exogènes à la Ville du fait qu'il n'avait pas accès à certaines informations.

Il est en mesure cette année d'émettre une opinion et de certifier les comptes de l'exercice 2021 avec des réserves, liées là aussi à des facteurs exogènes.

M. le maire

Merci Isabelle. La parole est donc à M. Godeau.

Éric GODEAU

Merci. Bonjour à tous.

Je suis Éric Godeau, associé au cabinet Deloitte pour le secteur public. L'objet de mon intervention devant votre conseil municipal est de vous rendre compte de notre mission d'audit portant sur les comptes de l'exercice 2021. Mme Drancy a rappelé que la ville de Sceaux s'est astreinte à ce double exercice d'expérimentation ; l'audit expérimental puis le CFU à compter de cette année.

Je veux vous rappeler de la manière la plus pédagogique possible que l'objet de cet audit est de vous donner une assurance sur le fait que les comptes qui vous sont présentés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation patrimoniale et financière de la Ville ainsi que du résultat des opérations de l'exercice.

Je précise que le périmètre de l'audit porte sur des états de synthèse. C'est donc une vision assez macro de l'exécution de l'année 2021.

Notre audit, comme tout audit, quelle que soit l'entité auditée, qu'elle soit privée ou publique, s'appuie sur un certain nombre de prérequis, notamment une prise de connaissance des dispositifs de contrôle interne permettant de sécuriser la production de l'information financière, l'organisation et enfin nous procédons à des tests par sondage sur les pièces justificatives

Nos techniques sont donc les techniques que nous mettons en œuvre au sein des collectivités locales. Elles sont de même nature que celles que nous menons auprès d'autres entités publiques ou que la Cour des comptes peut elle-même mener dans le cadre de la certification des comptes de l'État.

Le résultat de nos travaux, c'est un constat factuel qui peut prendre différentes formes. L'année dernière, nous étions dans l'impossibilité d'émettre une opinion sur les comptes de l'exercice 2020. Il en est autrement pour cette année. La deuxième alternative, c'est un refus de certifier. Cette hypothèse n'a pas été envisagée dans le cas de la ville de Sceaux, car cela nécessiterait d'avoir à la fois un cumul d'incertitudes et des désaccords sur des traitements comptables. La dernière formule de certification, c'est une opinion favorable avec ou sans réserves.

Comment avons-nous mené nos travaux cette année ? Nous l'avons fait de manière un peu différente. L'année dernière, nous étions confrontés à la situation d'une collectivité dont les comptes n'avaient jamais été audités par un professionnel du chiffre. Nous avons donc mené des travaux spécifiques sur les comptes antérieurs à l'exercice 2020, ce qui n'a pas été reproduit cette année. Sur l'année 2020, nous avons procédé à des tests sur les immobilisations, sur le processus d'investissement et sur la dépense. Cette année, nous avons procédé à des revues plus spécifiquement centrées sur les régies et sur le processus de paie. Nos constats ont fait l'objet de recommandations en présence notamment de la Cour des Comptes et de la trésorerie.

Par rapport à l'an dernier, deux éléments favorables ont permis de faire évoluer notre opinion sur les comptes. Le premier élément concerne la justification des comptes de fonds propres. Il s'agit de l'historique des cumuls antérieurs qui ont abondé les capitaux propres de la Ville. Cet effort particulier qui a pu être réalisé cette année nous a permis de lever une limitation que nous avons soulevée l'année dernière.

Le deuxième élément qui a connu une évolution favorable cette année est lié à la mise à disposition de la part des services de la trésorerie de documentations complémentaires pour apprécier le niveau de justification du compte de trésorerie qui est un compte significatif au regard des états financiers pris dans leur ensemble.

Ces deux évolutions positives nous permettent aujourd'hui d'émettre une opinion favorable sur les comptes, ce qui est une évolution très positive par rapport à la situation de l'an dernier, avec toutefois deux réserves strictement identiques à celles de l'an dernier.

La première réserve porte sur la connaissance de l'actif immobilisé, et plus précisément la réconciliation de ces actifs avec un inventaire. En l'absence d'inventaire, il nous est en effet impossible d'émettre une opinion sur l'exactitude, l'exhaustivité et la réalité de l'ensemble des actifs inscrits aujourd'hui au bilan de la Ville. Il nous est en outre très difficile d'apprécier des valeurs historiques qui remontent pour un grand nombre d'entre elles à une antériorité très forte. C'est une difficulté technique de reconstitution des valeurs qui sont aujourd'hui des valeurs historiques dans les comptes de la Ville.

Ce point est commun aux collectivités expérimentatrices et l'on pourrait même élargir aux collectivités qui ne sont pas expérimentatrices. Ce sujet avait d'ailleurs été relevé par la Cour des comptes dans son diagnostic global d'entrée préalable à l'audit à blanc.

La deuxième réserve n'a pas fondamentalement évolué par rapport à l'an dernier et porte sur l'absence de maîtrise de la part des services de la Ville de l'exactitude des produits de fiscalité. Il n'y a en effet aucune possibilité de vérifier l'exactitude des notifications effectuées par les services de l'État. Les notifications sont naturellement correctement traduites dans les comptes. Ce n'est absolument pas le point qui est soulevé par cette réserve. Il s'agit de dire que les bases ne peuvent

pas être vérifiées, et donc maîtrisées sur le plan comptable pour une traduction optimum. C'est un point de limitation de principe qui est également commun à toutes les collectivités locales.

Ceci nous amène à cette opinion favorable avec deux réserves limitatives. Je remarque par ailleurs que des actions de fiabilisation des comptes ont été opérées par les services financiers de la Ville depuis la première année d'expérimentation, notamment s'agissant de la traduction comptable des mises en services d'immobilisations. Les remarques que nous portons en termes de réserves sont des remarques sur l'historique et non pas sur l'exercice des opérations de l'année. En outre, comme je l'ai déjà indiqué, des éléments de documentation complémentaires sur la trésorerie et les fonds propres ont permis de compléter nos travaux d'audit, ce qui a contribué cette année à une plus grande fluidité et un dialogue plus important avec les services de l'État pour conclure positivement sur la trésorerie de la Ville.

Je crois avoir été à la fois précis et, je l'espère, simple dans mes explications. Je vous remercie de votre attention, de même que je remercie l'ensemble des services de la Ville pour leur contribution à l'audit.

M. le maire

Monsieur Godeau, je vous remercie de cette communication. Acceptez-vous de répondre à des demandes de précisions ?

Éric GODEAU

Bien sûr.

M. le maire

Qui souhaite intervenir ?

Philippe SZYNKOWSKI

Merci, Monsieur le maire.

J'aurais quelques remarques à faire en ce qui concerne l'intervention du professionnel du chiffre.

Je remarque d'abord que vos observations ne portent que sur certains aspects de ce budget. C'est un peu le système qui est pratiqué dans le privé. Vos contrôles ne couvrent pas l'exhaustivité des opérations de la Ville. Si l'on va au bout de cette logique, cela peut conduire à dire que vos remarques ne sont pas suffisantes et qu'il faudrait aller dans le détail pour avoir une opinion la plus sincère possible et une appréciation vraiment globale.

Cela étant dit, le fait de privilégier le chiffre autant que les politiques suivies m'apparaît comme un biais résultant de l'influence des experts en management, des cabinets McKinsey, Deloitte et autres, la corporation des Commissaires aux comptes, tous imprégnés de l'idéologie libérale qui

ramène les différentes notions aux exigences d'un monde qui se gère à travers courbes et tableaux de chiffres auxquels la société libérale au plan économique accorde une importance délibérée, une appréciation d'équilibre comptable ne pouvant en soi être le la de la politique municipale.

Bien sûr, les règles des collectivités locales obligent à la présentation de comptes équilibrés. Afin d'éviter les dérives budgétaires, le Préfet peut intervenir pour trouver des solutions au titre du contrôle de légalité. Mais fallait-il pour autant ce que j'appelle, sans vouloir vous offenser, faire entrer le loup dans la bergerie ? Et quelle sorte de méfiance ces interventions démontrent-elles vis-à-vis des contrôles internes à l'administration, au niveau préfectoral, de la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France, même si cette dernière participe à cette expérimentation qui, je le rappelle, a encore un caractère expérimental ? Tout n'est donc pas encore gravé dans le marbre. Il est possible qu'un jour l'on revienne à d'autres manières de vérifier les comptes qui ne fassent pas intervenir un professionnel du chiffre.

Je vous remercie de vos observations.

Liliane WIETZERBIN

Je vous remercie pour cette présentation. C'est toujours très intéressant de vous écouter.

J'avais une question de compréhension. J'ai compris que l'une des réserves émises l'an passé était relative à la valeur des fonds propres des actifs de la Ville et qu'elle avait pu être levée cette année, parce que la Ville avait pu remonter jusqu'à un historique de 5 ans justifier la valeur des fonds propres.

J'ai cru comprendre que cela avait été possible grâce à une loi ou à une nouvelle norme. Je voulais avoir confirmation sur ce point. Ce n'est pas juste l'évaluation qui est différente de l'an passé, c'est qu'il y a eu aussi structurellement une nouvelle réglementation. Je voulais avoir confirmation sur ce point.

Et c'est peut-être aussi l'expérimentation faite sur la Ville qui a permis de prendre en compte ce point et d'apporter une évolution.

Éric GODEAU

Je ne crois pas avoir cité le chiffre de 5 ans. En réalité, ce chiffre a tourné sur la place. L'administration a en effet produit plusieurs notes pour tenter de trouver une réglementation permettant de borner le périmètre de nos travaux. Mais cette note n'a pas de valeur normative ni sur le plan comptable ni sur le plan de nos normes professionnelles et de notre méthodologie.

Il se trouve que pour ce qui concerne la ville de Sceaux, nous sommes remontés jusqu'à cinq ans et nous nous sommes aperçus que cette documentation sur cinq ans permettait de justifier une part très importante des fonds propres, ce qui nous a permis d'asseoir notre conclusion d'audit sur ce poste. Et ceci est inhérent à la structure des états financiers de la Ville. Au-delà même, le risque

d'audit porté par les fonds propres est notamment un risque de report ou de césure d'une année à l'autre. Cinq ans de décalage, c'est un laps de temps qui permet de diminuer le risque d'audit. Je crois que c'était la seule question purement technique.

S'agissant de la question de M. Szykowski, je pourrais vous répondre très longuement, mais je ne pense pas que ce soit le lieu pour le faire. Le débat est toutefois intéressant.

M. le maire

Je crois que M. Szykowski vous avait posé la même question l'année dernière et que vous aviez répondu à peu près la même chose, ce qui montre une certaine constance de part et d'autre.

Un mot peut-être sur ce dossier. Je veux d'abord vous redire – la pédagogie étant affaire de répétition – que la certification des comptes n'est en aucune manière une appréciation positive ou négative sur la gestion de la collectivité. C'est le constat par le professionnel du chiffre, après les diligences réalisées, de la conformité des comptes aux standards et aux normes. Comme le disait Mme Wietzerbin, il existe en effet un référentiel. Et l'expérimentation que nous menons à Sceaux, comme dans 23 autres collectivités, conduira à une évolution de ce référentiel, notamment sur la question de l'actif, car toutes les collectivités sont soumises à cette même difficulté. Contrairement à ce qui se passe dans les entreprises ou dans les associations, il n'y a pas d'amortissement. Les biens restent donc de manière permanente à l'actif. Lorsqu'il y a amortissement, le bien reste à l'actif, mais comptablement, il arrive à un moment à zéro. Ce n'est pas le cas pour les collectivités locales. C'est la raison pour laquelle nous avons une accumulation de biens qui peuvent être très anciens. La M12 prévoyait une forme de forfaitisation de l'actif. Il y a certainement des choses de ce type dans nos comptes, mais l'historique a été perdu.

Nous devons travailler avec l'État et avec les parlementaires sur un texte permettant de reconstruire un référentiel sur lequel nous pourrions nous appuyer précisément pour lever les réserves.

S'agissant de la deuxième réserve, je le dis, car c'est quelque chose que nous disons depuis très longtemps, nous n'avons aucune capacité de contrôler la réalité des produits fiscaux. Nous n'avons pas la capacité de contrôler que tous les contribuables paient ou soient bien déclarés. Seul l'État peut et sait le faire. Il y a par conséquent une forme de césure. Et cette réserve sera sans doute beaucoup plus difficile à lever, sauf en cas d'évolution du référentiel.

Je veux terminer en remerciant l'équipe qui travaille avec M. Godeau ainsi que les services financiers territoriaux de l'État. Je pense que la collaboration a été plus simple cette année que les années précédentes. Je veux remercier la Chambre régionale des comptes et la Cour des comptes avec lesquelles nous travaillons de manière étroite et je veux enfin remercier les services de la Ville, la direction des Finances, mais également la direction des Ressources Humaines, car nous

avons souhaité que la certification soit une démarche largement partagée par plusieurs services. Merci à toutes et à tous.

Nous aurons l'année prochaine une troisième année d'expérimentation. La Cour des comptes et le Parlement devront ensuite tirer les enseignements de cette expérimentation.

Je voudrais dire à M. Dessanges que 70 collectivités expérimentent le CFU, mais nous sommes la seule collectivité à participer à la fois à l'expérimentation du CFU et de la certification des comptes. Nous sommes la seule en France à le faire. Et nous avons toujours estimé que c'était à la fois faisable et positif. La mise en place de la M57 dans le cadre de l'expérimentation de la certification a permis de faciliter l'implémentation du compte financier unique. C'était donc assez logique, mais nous sommes pour autant la seule collectivité d'avoir fait le choix de le faire en même temps.

Nous passons au vote sur la prise acte de la communication par le professionnel du chiffre, dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes, de son opinion sur les comptes de l'exercice 2021 de la Ville de Sceaux.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 27 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, MM. Jean-Philippe Allardi, Francis Brunelle, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Nadine Lacroix, Catherine Palpant, Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard et 6 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski).

Affectation du résultat budgétaire de 2021.

Isabelle DRANCY

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 5 530 613,40 € qu'il convient d'affecter. Conformément aux textes, vous savez que le résultat positif doit être en priorité affecté sur les déficits. Comme nous avons un déficit de la section d'investissement de 3 332 737,57 euros, je vous propose d'imputer l'excédent de la section de fonctionnement sur le déficit de la section d'investissement et de reporter le delta sur la section de fonctionnement pour l'année prochaine soit 2 197 875,83 €.

M. le maire

Merci Madame Drancy.

Sceaux, le 23 juin 2022

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, MM. Jean-Philippe Allardi, Francis Brunelle, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Nadine Lacroix, Catherine Palpant, M. Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard et 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby).

Budget ville – exercice 2022 – approbation de la décision modificative n° 2.

Isabelle DRANCY

Il s'agit de la deuxième décision modificative du budget voté en mars 2022.

Elle porte sur l'augmentation de la section d'investissement pour un montant total de 300 000 euros. Ceci doit permettre à la Ville de consigner une partie du prix d'un bien situé 1 impasse du marché.

La section d'investissement se décompose donc comme suit :

En dépenses :

- ✓ + 300 000 € pour la consignation d'une partie du prix de ce bien.

En recettes :

- ✓ + 300 000 € pour la déconsignation du prix de ce bien.

M. le maire

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, MM. Jean-Philippe Allardi, Francis Brunelle, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Nadine Lacroix, Catherine Palpant, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard et 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté et M. Fabrice Bernard).

VII- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Avis sur le projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) métropolitain arrêté par le conseil métropolitain du Grand Paris le 24 janvier 2022.

Patrice PATTEE

Il s'agit en effet de la phase finale de la procédure d'élaboration du SCOT de la Métropole du Grand Paris, procédure engagée le 23 juin 2017, date à laquelle le conseil métropolitain a prescrit l'élaboration de son schéma de cohérence territoriale, comme l'ont fait toutes les métropoles.

Aujourd'hui, cinq ans après, le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le document qui fera ensuite l'objet d'une enquête publique et soumis à approbation début 2023.

Cette phase d'élaboration a été très chargée. Il s'agissait de travailler avec les 131 communes composant la Métropole du Grand Paris et avec les personnes publiques associées. En ce qui concerne la ville de Sceaux, un atelier sur la thématique de l'énergie a été organisé le 5 juin 2019 dans cette salle de l'hôtel de ville. Plus récemment, un bus itinérant est venu présenter le projet de SCOT à la population et a ainsi stationné tout au long du mois de mai sur la place de Brühl. Ce sont des souvenirs très vifs pour chacun d'entre vous.

Ce SCOT dessine la feuille de route ou la trajectoire que la Métropole entend suivre pour les 15 ou 20 prochaines années. À l'image du PLU, il est constitué de quatre documents :

- ✓ le rapport de présentation,
- ✓ le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui est l'expression du projet politique du SCOT,
- ✓ le document d'orientation et d'objectifs (DOO) et ses 6 cartes,
- ✓ le cahier des recommandations pour l'élaboration des PLUI (plans locaux d'urbanisme intercommunaux).

Le PLUI devra se substituer au PLU de la ville de Sceaux. Ce dernier est en cours d'élaboration et devra se conformer au SCOT.

Les grands axes retenus pour l'élaboration de ce SCOT sont les suivants :

- ✓ contribuer à la création de valeur, conforter l'attractivité et le rayonnement métropolitains ;
- ✓ améliorer la qualité de vie de tous les habitants, réduire les inégalités, afin d'assurer les équilibres territoriaux et impulser les dynamiques de solidarités ;
- ✓ construire une métropole résiliente.

Ce document a été approuvé à une très large majorité (94,2 % des voix) le 24 janvier 2022.

Ce projet s'articule autour de 12 grandes orientations prioritaires :

1. conforter une métropole polycentrique, économe en espaces et équilibrée dans la répartition de ses fonctions ;
2. embellir la métropole et révéler les paysages, renforcer la présence de la nature et de l'agriculture en ville, renforcer le développement de la biodiversité en restaurant notamment des continuités écologiques telles que les trames vertes et bleues, tout en offrant des îlots de fraîcheur et la rétention de l'eau à la parcelle ;
3. permettre aux quartiers en difficulté de retrouver une dynamique positive de développement ;
4. s'appuyer sur les nouvelles technologies et les filières d'avenir pour accélérer le développement économique, la création d'emplois et la transition écologique ;
5. mettre en valeur la singularité culturelle et patrimoniale de la métropole du Grand Paris au service de ses habitants et de son rayonnement dans le monde ;
6. offrir un parcours résidentiel à tous les Métropolitains ;
7. agir pour la qualité de l'air, transformer les modes de déplacement et rendre l'espace public paisible ;
8. renforcer l'accessibilité de tous à tous les lieux en transports en commun et tisser des liens entre territoires ;
9. confirmer la place de la métropole comme première créatrice de richesse en France en confortant les fonctions productives et la diversité économique ;
10. engager le territoire métropolitain dans une stratégie ambitieuse d'économie circulaire et de réduction des déchets ;
11. organiser la transition énergétique ;
12. maîtriser les risques et lutter contre les dégradations environnementales, notamment par l'arrêt de la consommation et la reconquête des espaces naturels, boisés et agricoles.

Le PLUI devra être conforme au SCOT. Il faut savoir qu'antérieurement les PLU devaient être compatibles avec le schéma directeur d'Île-de-France. Il se trouve que le SCOT se substitue au SDRIF et devient le document de référence.

Le DOO est composé de prescriptions écrites et de 6 documents cartographiques opposables portant sur :

- ✓ les paysages ;
- ✓ les projets ;
- ✓ les risques ;
- ✓ la transition énergétique ;
- ✓ les transports ;
- ✓ la trame verte et bleue.

Nous constatons que les prescriptions graphiques et écrites sont cohérentes avec les principales orientations de l'actuel PLU de Sceaux, que le PLUi en cours ne devrait pas bouleverser, notamment, au regard des spécificités scéennes :

- ✓ le renforcement du polycentrisme par l'attention portée aux centres-villes existants et le développement de nouvelles centralités à proximité des pôles de transport collectif ;
- ✓ le maintien d'une diversité économique, et notamment d'une économie de proximité ;
- ✓ le rapprochement territorial entre recherche/formation et développement économique ;
- ✓ la valorisation du patrimoine bâti et paysager, notamment par le fait de privilégier la reconversion du bâti existant à sa démolition ;
- ✓ l'amélioration de la desserte en transports collectifs et la mobilisation des modes actifs. À ce sujet, le SCOT pourrait affirmer davantage l'enjeu d'assurer un rabattement efficace vers les transports collectifs lourds, et notamment les gares du Grand Paris. Nous proposons de rappeler cet enjeu à de la Métropole dans le prolongement du vœu adopté il y a quelques mois.
- ✓ l'engagement dans une démarche d'achat public circulaire ;
- ✓ la réponse aux objectifs de construction qui sont imposés (38 000 logements/an à l'échelle de la MGP) en mobilisant les secteurs les mieux desservis (quartier des Quatre-Chemins par exemple) ;
- ✓ la production d'une offre nouvelle de logements sociaux, dans un souci de rééquilibrage ;
- ✓ le renforcement de la nature en ville et de la biodiversité, à travers notamment la protection des parcs existants, la création de nouveaux espaces verts, les continuités vertes et bleues, la préservation de la pleine terre dans les quartiers pavillonnaires, mais également par une reconquête de la pleine terre dans les secteurs les plus imperméabilisés ;
- ✓ l'engagement dans une stratégie ambitieuse de transition énergétique, à travers notamment des règles dans les futurs PLU pour inciter à la rénovation thermique et à des constructions neuves performantes.

Les six cartes figurent dans le rapport. Ce sont des extraits des cartes du DOO métropolitain qui concernent Sceaux et son environnement.

Ces cartes portent sur les paysages, les projets, les risques caractérisés à Sceaux par une exposition forte au phénomène de retrait et de gonflement des argiles, la transition énergétique, les transports
Sceaux, le 23 juin 2022

pour lesquels nous pourrions souhaiter une orientation encore plus marquée concernant le rabattement des habitants de la ville vers les prochaines infrastructures de transport du Grand Paris Express. Vous noterez néanmoins l'ambition de mailler un peu plus le transport lourd avec l'idée de prolonger la gare de Robinson vers le tramway T10, la singularité de Sceaux étant qu'elle se trouve entre deux infrastructures nouvelles de transport de masse : le M15 et le T10, sans oublier le prolongement récent de la ligne 4. Et enfin une carte relative à la trame verte et bleue.

M. le maire

Merci, Monsieur Pattée.

Qui souhaite intervenir ?

Philippe SZYNKOWSKI

Cette version du SCOT a donc été votée en janvier dernier par la Métropole du Grand Paris. Elle engage pour les 20 ans à venir, ce qui n'est pas rien, et se décline en 12 objectifs. L'avis de notre commune est donc sollicité, laquelle approuve son contenu avec une demande de mieux prévoir les modalités de rabattement vers les modes de transports lourds, notamment les gares nouvelles du réseau Grand Paris Express.

Ce document couvre bien des approches en termes d'influence, selon la représentation des milieux économiques, idéologiques à la MGP. Quatre ans de travail, c'est quand même assez colossal !

Les cartes présentées ici ne permettent pas de se faire une idée bien précise des trames vertes et bleues. La trame bleue vise apparemment à présenter une Bièvre qui serait à l'air libre en aménageant le parcours de cette rivière qui a été recouverte avec le temps jusqu'au pont de l'Arsenal à Paris.

Parmi les 12 objectifs prioritaires, page 1 de la note de présentation, tout ce qui touche aux mesures de transition écologique aurait dû à mon sens être présenté prioritairement (le point 11, le point 2 sur la nature et l'agriculture en ville, le point 7 sur la qualité de l'air et les modes déplacements, le point 8 pour les transports en commun partout et le point 12 sur l'économie circulaire) pour la simple et bonne raison – et nous l'avons constaté de façon spectaculaire avec la canicule du mois de juin et les différents événements dans le monde – que les choses changent au niveau du temps et que celui-ci conditionne maintenant pratiquement tout.

L'esthétique et l'embellissement de la Métropole sont des objectifs qui peuvent apparaître louables, mais cela viendrait ensuite conforter l'urgent et l'essentiel pour peu que l'on puisse l'atteindre un jour.

La question de la décentralisation est posée à travers le SCOT. Pourquoi consacrer toujours l'essentiel des activités, talents et compétences sur la région parisienne ? La Métropole du Grand Paris avec ses 7,2 millions d'habitants est bien sûr attractive, mais une décentralisation raisonnée

est aussi souhaitable. Bien sûr, sans provoquer d'étalement urbain, interdit d'ailleurs par le principe de la zéro artificialisation nette, pas toujours simple à définir.

Je vous remercie.

Xavier TAMBY

Merci, Monsieur le maire.

Je ne peux pas m'empêcher de penser aux précédentes délibérations sur le budget. Pour débattre, il faut quand même que les interlocuteurs puissent avoir des points de convergence, une capacité à faire un pas les uns vers les autres.

Sur le budget, avec une dette à hauteur de 60 millions d'euros et aucune tendance au redressement des comptes, le débat n'est pas possible. Le groupe Aimer Sceaux est en effet pour un redressement sportif et vigoureux de la dette publique.

Sur le sujet de la densification, parce qu'il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt, ce projet permet d'offrir des marchés aux promoteurs immobiliers et aux architectes. Il permet de faire marcher le BTP. C'est donc assez compliqué.

Pour parler uniquement du document, on retrouve tout le jargon habituel de la technostructure territoriale avec son lot d'architectes, d'ingénieurs territoriaux, d'administrateurs et d'élus locaux qui savent parler à n'en plus finir de polycentrisme, d'îlots de fraîcheur. Il manque les adjectifs « inspirant » et « agile » dans ce document, mais on n'en est plus très loin. C'est beaucoup de com, beaucoup d'apparences et beaucoup de contradictions également. Les spécialistes sont aujourd'hui d'accord pour dire qu'il n'y a pas plus pollueurs que le béton et le ciment. Je ne vois pas comment l'on peut en même temps renforcer la présence de la nature, préserver et offrir de nouveaux îlots de fraîcheur et je ne sais quoi d'autre encore tout en continuant dans cette course folle et délirante initiée à l'époque du SDRIF. Encore une fois, vous n'êtes pas le seul fautif. Les autres maires sont tout aussi fautifs ainsi que l'État avec cette volonté de construire 38 000 logements à l'échelle de la Métropole au lieu des 75 000 sur l'ensemble de la région précédemment, sachant comme le dit l'INSEE qu'il existe plus d'un million de logements vacants sur cette même région. Il faut donc que l'on m'explique pourquoi l'on continue à construire de manière aussi massive.

Et comme l'a dit M. Szykowski, et surtout lorsqu'on est décentralisateur et Girondin, il faut se poser la question de savoir pourquoi l'on continue à accentuer ce déséquilibre entre Paris et le reste de la France. Cela m'étonne. À l'occasion d'une délibération sur le volet construction de logements du Plan de relance à laquelle tout le monde avait voté favorablement, sauf moi, vous aviez fait un trait d'humour disant que tout le monde était pour la densification, sauf moi. Ce n'est pas vrai. Je suis pour la densification... dans le Cantal, dans la Creuse, au Canada. Et je ne suis pas contre un peu d'étalement urbain. Il n'y a pas besoin de se faire une religion figée sur l'étalement urbain. Il y a des endroits où il est encore possible de le faire et c'est beaucoup moins polluant que de

densifier et de mettre à plat toute la ressource écologique et toute la diversité environnementale qui existe grâce à des îlots de fraîcheur et à des habitats raisonnés en termes de hauteur et de nombre d'habitants.

Au regard de tous ces éléments, je voterai bien évidemment contre cette délibération. Et c'est pour moi un sujet de combat.

Cher Philippe Laurent, vous êtes prêt à faire combat sur des sujets politiques et techniques. Sur le budget et les finances, vous aimez vous « emplafonner » la Cour des comptes et Bercy. Sur le glyphosate, vous aimez faire du contentieux avec l'argent du contribuable et faire un peu d'agitprop avec la scène politique actuelle. Ce que j'aimerais, c'est de faire un peu d'agitprop et de combat politique pour sortir définitivement de cette logique mortifère dont vous savez très bien que l'immense majorité des habitants de l'Île-de-France est vent debout contre.

Je vous remercie.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire.

Monsieur Pattée, merci de cette présentation. Je vais me répéter, et j'en suis désolé pour le public, mais il aurait été intéressant de mettre ces cartes à la disposition du public ou en tout cas les projeter sur les écrans qui se trouvent dans cette salle pour qu'il puisse suivre et se rendre compte que ces cartes sont d'un détail très limité et que l'on voit pas très bien où passent les trames vertes et bleues sur la ville de Sceaux. On ne voit pas grand-chose. Mais c'est à partir de ce document sur lequel on ne voit rien que l'on nous appelle à nous prononcer.

Je vais faire un peu d'historique, comme mon collègue, Philippe Szykowski. Ce SCOT, c'est quatre ans de négociations par les membres du conseil métropolitain, c'est-à-dire les maires des 131 communes de l'intercommunalité. Cela représente 7 millions d'habitants. Je me souviens que Patrick Ollier avait parlé d'un vote historique qui confortait la Métropole des maires.

Ce que j'aurais souhaité, et mes collègues également, c'est un schéma de cohérence territoriale métropolitain au moins aussi ambitieux que la loi climat et résilience mise en œuvre par le gouvernement Castex en 2021, une loi qui vise notamment à accélérer la transition écologique de la société et de l'économie française.

Pour rappel, le schéma de cohérence territorial métropolitain est un document qui va déterminer l'aménagement et le développement de la Métropole pour les 20 ans à venir. Habitant et père de deux jeunes filles qui sont encore adolescentes, élu dans une ville au cœur d'un territoire riche, qui se dit exemplaire dans la transition écologique, c'est pour moi une grande déception que de lire ce document creux et comprenant très peu d'objectifs chiffrés relatifs à la stratégie nationale bas carbone et à la loi climat et résilience promulguée le 22 août 2021, soit 6 mois avant le vote de ce document, et l'urgence climatique.

Sceaux, le 23 juin 2022

Beaucoup ici ont subi les impacts du réchauffement climatique avec cet épisode caniculaire précoce avec des chaleurs dépassant les 38° dans les rues bétonnées de Sceaux où les arbres disparaissent.

La problématique climatique est dramatiquement simple. Notre atmosphère est comme une baignoire. Elle se remplit des émissions de gaz à effet de serre. On en met de plus en plus puisque l'on continue à produire des gaz à effet de serre et l'on s'approche du niveau d'alerte. Selon les experts, au-delà de 2 %, cette baignoire peut déborder à tout moment à cause d'effets de seuil irréversibles et de possibles emballements. Les épisodes caniculaires en font peut-être partie.

L'enjeu n'est pas d'attendre que tous les acteurs de l'écosystème soient prêts à subir ces réductions, mais au contraire de les accompagner au plus vite à les respecter grâce à des mesures incitatives fortes, notamment dans le cadre des SCOT et des PLUI qui ont un impact important sur le secteur de la construction en France qui est à l'origine de près de 40 % des consommations énergétiques annuelles et qui ne génère qu'un peu plus de 20 % des gaz à effet de serre. Puisqu'une partie de l'énergie est nucléaire en France.

Plus ces efforts seront retardés, plus la pente sera raide vers la neutralité carbone, et plus les risques seront grands, car les effets du changement climatique ne sont pas linéaires.

Monsieur le maire, lors du conseil municipal du 2 octobre 2019, vous avez fait adopter par votre majorité un vœu dit Pacte climat qui interpellait le gouvernement d'Édouard Philippe sur la nécessité de négocier au plus vite un Pacte finance climat qui assurerait pendant 30 ans des financements à la hauteur des enjeux de la transition énergétique sur le territoire européen.

Vous y mentionnez notamment la nécessité impérieuse d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 en divisant les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à six entre 1990 et 2050.

Force est de constater à la lecture du SCOT que toutes ces bonnes intentions sont passées aux oubliettes. Les réductions drastiques exigées par la stratégie nationale bas carbone devraient être doublées, mais l'on ne voit rien sur le SCOT. Vous disiez à l'époque que le 31 octobre 2017, l'ONU avait alerté sur l'écart catastrophique existant entre les engagements pris par les États et la réduction des émissions de gaz à effet de serre et qu'il faudrait opérer des changements drastiques pour maintenir le réchauffement en dessous de 2°.

Force est de constater que la ville de Sceaux est loin d'être exemplaire dans la mise en œuvre depuis trois ans de ces mesures qui sont cependant nécessaires à une réduction drastique des gaz à effet de serre. Mais pire, là où nous nous attendions à lire des documents qui devaient refléter la prise de conscience du personnel politique du territoire sur l'importance de la réduction des gaz à effet de serre, grâce notamment à l'adaptation de l'aménagement de notre territoire, nous sommes face à un catalogue de bonnes intentions qui semblent issues d'un concours d'urbanistes de la fin des années 2000 pour l'attractivité de notre territoire, une liste de bonnes intentions creuses, car sans objectifs chiffrés.

Cette lecture me laisse l'amère impression qu'une grande partie des responsables politiques locaux et régionaux continuent à dérouler leur partition *a minima*, comme si de rien n'était, et que nous avons l'éternité devant nous, mais nous sommes dans une période d'urgence climatique. Cette présentation est donc très décevante.

J'avais des questions auxquelles, encore une fois, Monsieur le maire, vous avez refusé de répondre. Je vais donc les poser à nouveau. Et l'on verra bien.

Quelle approche a été utilisée pour tenter d'appréhender la situation du logement sur la ville de Sceaux ? Puisque cette quantification des besoins futurs en logements privés et sociaux fait partie des 38 000 logements annoncés dans le SCOT.

Sur quelles bases cette quantification du besoin en logements est-elle réalisée ? Est-elle basée sur le point mort ? Si tel est le cas, quelle est la valeur du point mort pour Sceaux, pour le territoire Vallée Sud-Grand Paris et pour la Métropole du Grand Paris ?

Je vous ai demandé d'avoir accès à des cartes du SCOT détaillées et centrées sur Sceaux, afin de mieux appréhender les projets pris en compte et leur localisation, parce que le débat doit aussi avoir lieu sur la localisation de ces projets. Malheureusement, je n'ai rien reçu. Et collectivement, nous n'avons pas reçu grand-chose.

Je voulais par ailleurs connaître les objectifs de la Ville en matière de lutte contre les îlots de chaleur. A-t-elle établi des objectifs de coefficient de biotope par surface sur la ville, par quartier ?

Vous dites enfin qu'il y a eu beaucoup de réunions. Vous en avez évoqué deux, ce qui n'est pas énorme pour un SCOT. Je voulais savoir si d'autres réunions ont été organisées.

Je vous remercie par avance de vos réponses éclairantes qui, je l'espère, contribueront à ce débat.

Florence PRESSON

Patrice parlait tout à l'heure de l'importance de l'alignement entre la Métropole, le territoire et la commune. Je dirais que c'est à la hauteur de notre implication, de la présence des élus et des services de la majorité à l'ensemble des réunions. Il y a eu effectivement deux temps très forts, mais je pense que vous n'étiez pas élu et que vous n'avez donc peut-être pas participé aux réunions de la même façon. Mais en tant que citoyen, vous avez eu maintes fois la possibilité de faire des propositions durant les événements qui ont eu lieu tout au long de ces quatre années.

En réalité, nous avons été ultra-présents, qu'il s'agisse de réunions qui ont eu lieu à la mairie de Sceaux ou de réunions qui ont eu lieu à la MGP ou dans d'autres communes. Sceaux figure parmi les communes qui ont été les plus actives. Nos contributions ne sont pas sorties du chapeau. Ce sont celles que nous vivons au quotidien.

Pourquoi ne m'écoutez-vous pas, Monsieur Dessanges ? Il est normal que vous posiez régulièrement les mêmes questions si vous n'écoutez jamais les réponses.

Les actions que nous portons dans ce document sont celles que nous continuons à mener. Des réunions ont d'ailleurs été organisées récemment sur ces sujets. Et je ne parle pas du comité consultatif des transitions auquel vous êtes toujours invité et dans lequel vous auriez obtenu toutes les réponses sur ce qui concerne les îlots de chaleur et les îlots de fraîcheur. Je parle par exemple des réunions portées par VSGP il y a deux mois et auxquelles vous n'avez pas participé.

Comme cela est précisé dans la note de présentation, je vous rappelle que le site de la Métropole du Grand Paris propose un grand nombre de documents. Il y a beaucoup de choses à lire, mais il y a aussi beaucoup de vidéos. C'est peut-être plus simple à regarder. Et il y a aussi des infographies. On ne peut pas dire que l'on manque d'informations. On peut faire un zoom sur une carte et l'on voit quand même beaucoup de choses. Je pense qu'il faut arrêter de faire de mauvais procès. Le document qui figurait sur votre table parle des lieux de transition. Il a été établi par l'Institut Paris Région qui ne nous a pas forcément toujours demandé des vérifications. Il contient peut-être quelques erreurs, mais c'est un travail qui a été réalisé par cet Institut avec des demandes qui ont sans doute été faites à certains – je pense que vous faisiez des commentaires sur les ruches urbaines, Monsieur Bernard – cela a été demandé. On nous a demandé des précisions. Il y a peut-être des choses erronées à la marge, mais globalement, c'est quand même la vision réelle de ce qui se fait sur la ville. Donc, participez, renseignez-vous, lisez et vous verrez que ce n'est pas du bla-bla et que l'on est vraiment dans la réalité.

Fabrice BERNARD

Première chose, je découvre cette polémique concernant les ruches urbaines. Je ne sais pas de quoi vous parlez.

M. le maire

Il n'y a pas de polémique.

Fabrice BERNARD

Vous parlez d'un établissement que je dirige en le citant et en disant qu'il y a des problèmes. Il n'y a pas de problème. Je découvre comme vous ce document. Je suis dedans. C'est très bien. Je n'ai émis aucune réserve ni aucune remarque. C'est tout !

Deuxième chose, et l'on va changer un peu de ton maintenant, arrêtez de nous infantiliser en permanence en faisant la surveillante générale et nous disant : « Vous n'êtes pas présents aux réunions, vous n'avez donc pas le droit de parler ». Ça suffit !

Applaudissements du groupe Sceaux Ensemble.

Vous ne venez pas aux réunions, vous n'avez donc pas le droit de parler sur le sujet. Madame Presson, il faut arrêter avec cet argument ! C'est systématique. On y a droit à chaque fois que l'on

parle. Vous n'étiez pas à la réunion ou vous ne faites pas de vélo, vous n'avez donc pas le droit de parler du vélo. Ça suffit ! Ce n'est pas, parce que vous êtes élue en charge du développement durable que vous êtes la seule personne qualifiée de toute la ville de Sceaux pour parler du développement durable. Les élus de l'opposition ont aussi le droit de parler. Nous voudrions avoir une discussion constructive sur l'environnement. Nous vous posons des questions sans cesse sur les émissions de GES des bâtiments de la ville, sur la mesure des consommations énergétiques et l'on n'obtient jamais de réponse. On ne peut jamais travailler. On vous pose pourtant des questions simples qui sont le B-A-BA de n'importe quelle politique énergétique et de transition écologique. Pour mettre en place cette politique, il nous faut des chiffres que vous avez et que l'on vous demande sans cesse. À chaque fois que l'on vous demande des chiffres, il n'y a jamais de réponse. Maintenant, ça suffit ! Arrêtez de nous prendre pour des idiots ! Si vous voulez jouer à l'experte en utilisant simplement des arguments de surveillante générale, on n'ira pas très loin.

M. le maire

Monsieur Bernard, je ne pense pas que Mme Presson vous prend pour des idiots. Elle faisait juste un constat. Lorsque M. Dessanges dit qu'il n'y a pas de cartes et que l'on ne voit pas la maille de Sceaux, c'est objectivement inexact, puisqu'il existe un site avec énormément de documents et de cartes sur lesquelles on peut zoomer. La référence du site est indiquée dans la note de présentation. Elle voulait juste apporter cette précision.

Xavier TAMBY

Je veux apaiser le climat, dans tous les sens du terme, Monsieur le maire.

M. le maire

Il est tout à fait apaisé de notre côté.

Xavier TAMBY

Mais toujours. Du nôtre, également.

J'ai une proposition à faire. Je ne méconnais pas le travail réalisé par Florence Presson. Il y a beaucoup de communication, mais c'est effectivement travaillé. Seulement cela ne va pas du tout dans le sens de ce que nous voulons et surtout de ce que veulent les habitants de la ville et du territoire. Je vous propose à la suite de votre démission, puisque vous n'êtes plus légitime pour gouverner la ville, de coupler les prochaines élections municipales qui auront lieu d'ici six mois avec des initiatives locales sur le SCOT et sur le PADD.

M. le maire

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le SCOT ?

Sceaux, le 23 juin 2022

Nous passons donc au vote.

Il est proposé de donner un avis favorable sous réserve que l'enjeu consistant à assurer des liaisons performantes entre les territoires et les réseaux lourds de transports collectifs, notamment les gares du Grand Paris, soit plus affirmé dans le DOO.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 26 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, MM. Jean-Philippe Allardi, Francis Brunelle, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holiugue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Nadine Lacroix, Catherine Palpant, M. Numa Isnard ; 5 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby) et 2 abstentions (M. Philippe Szykowski et Mme Liliane Wietzerbin).

M. le maire

Je veux vous rappeler qu'il y aura une enquête publique sur le SCOT. Toutes les remarques que vous avez faites pourront être formulées dans le cadre de cette enquête.

Débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme intercommunal.

M. le maire

La compétence en matière de PLU a été transférée au territoire, en l'occurrence Vallée Sud-Grand Paris. C'est donc le conseil de territoire VSGP qui engage l'élaboration du PLUI pour les 11 communes du territoire.

La délibération porte sur la présentation du PADD, sachant que la loi ne prévoit pas de vote spécifique en dehors d'une prise acte du débat.

Je remercie Hervé LEROY, DGA de Vallée Sud-Grand Paris, Madame Marie BLANZE et Madame Pauline SALAUN de leur présence parmi nous ce soir pour la présentation de ce PADD qui a fait l'objet de plusieurs réunions ici même, mais également au territoire.

Marie BANZE

Nous sommes ici pour vous présenter les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, le PADD, qui est un document constitutif du plan local d'urbanisme intercommunal. Vous connaissez sûrement le PLU. C'est à la fois un document stratégique qui

définit les orientations d'aménagement pour les 10 à 15 ans à venir, mais c'est aussi un document réglementaire, puisqu'il fixe les règles d'utilisation des sols.

Le PADD, c'est le projet politique du territoire en termes d'aménagement et de toutes les politiques publiques (l'environnement, les déplacements, le développement économique, etc.).

Le PLUI est composé d'un diagnostic, d'un rapport de présentation. C'est une photo du territoire.

Le PADD va fixer les enjeux et les grandes orientations du territoire et le dispositif réglementaire va finalement traduire ces grandes orientations à travers trois documents :

- ✓ les orientations d'aménagement et de programmation qui représentent les intentions d'aménagements. Elles peuvent être soit thématiques, soit sectorielles.
- ✓ du zonage,
- ✓ du règlement

Le contenu du PADD est fixé par le code de l'urbanisme. Celui-ci doit définir les orientations générales des politiques liées au logement, aux mobilités, au patrimoine, aux communications numériques, aux équipements, à l'aménagement, etc.

Le PADD est ensuite retranscrit réglementairement dans les documents.

Ces orientations sont générales et ne doivent pas être trop précises, car la modification du PADD nécessite de relancer le processus d'élaboration du PLUI.

Le PADD doit être débattu en conseil municipal. C'est le cas ce soir avec vous et il sera débattu également dans les 10 autres conseils municipaux jusqu'au mois de juillet. Il sera également débattu au mois de septembre en conseil de territoire. C'est donc le territoire qui ferme la marche de ces débats.

Un point rapide sur le calendrier.

Nous avons commencé en 2020 le travail d'élaboration du PLUI et nous souhaiterions le valider en 2024, soit une période de quatre ans comportant plusieurs phases :

Une première phase de diagnostic et de rapport de présentation permettant de fixer les grands enjeux et d'écrire la feuille de route du PADD.

Une deuxième phase en 2021 consacrée à l'écriture du PADD jusqu'à aujourd'hui.

Une troisième phase qui débutera en septembre 2022 et qui se poursuivra jusqu'au printemps 2023.

Il est prévu d'arrêter le projet de PLUI à l'été 2023. On pose le stylo et l'on envoie ce projet de PLUI aux institutions, à l'État, au Département, à la Métropole du Grand Paris, aux chambres consulaires pour recueillir leur avis. Ce projet de PLUI est ensuite soumis à un mois d'enquête publique. Il s'agira d'une commission d'enquête puisque l'on est sur plusieurs villes. Plusieurs

commissaires-enquêteurs viendront chapeauter cette enquête et assurer des permanences dans chacune des villes du territoire.

Cette phase administrative va durer environ un an le temps de recueillir l'avis de ces personnes publiques associées, d'organiser l'enquête publique, d'établir le rapport et de procéder aux modifications du PLUI. La validation devrait intervenir à l'automne 2024.

Un rapide aperçu du travail avec les élus et les services des Villes pour construire ces enjeux du projet de territoire et cette feuille de route du PADD. Des ateliers ont été organisés avec les élus et les services des Villes sur le diagnostic territorial environnemental. Un comité de suivi a été organisé en mars 2021 pour valider le diagnostic et nous avons eu ensuite une période de séminaire avec les élus, de rencontres individuelles avec les maires pour faire ressortir le contenu du futur PADD.

S'agissant de la concertation avec la population, un atelier par ville a été organisé entre novembre 2021 et février 2022. À Sceaux, cet atelier a eu lieu le 6 janvier 2022 dans cette salle. Il s'agissait de réfléchir aux enjeux issus du diagnostic. Il y a donc eu une présentation en plénière du diagnostic, puis un travail en petits groupes pour nourrir la réflexion sur le PADD.

Les réunions publiques se sont déroulées entre les mois de mars et avril 2022. La réunion publique a eu lieu le 11 mars 2022 à Sceaux avec pour objectif de faire un bilan intermédiaire de ce qui s'est dit dans ces ateliers et de restituer les grandes lignes du PADD.

Nous passons maintenant aux orientations générales du projet d'aménagement et développement durables.

Pauline SALAUN

Le PADD se structure autour de deux grands axes :

- ✓ un axe autour de l'environnement : Vallée Sud – Grand Paris, un territoire durable, acteur de la transition écologique,
- ✓ un deuxième axe autour du cadre de vie : Vallée Sud – Grand Paris, un territoire attractif et accueillant pour vivre, étudier et travailler.

Le premier axe concerne le développement durable et s'articule dans un premier temps sur les trames vertes et bleues.

Tout d'abord, la trame verte à grande échelle avec les enjeux visant à préserver les grandes masses vertes (la Vallée-aux-Loups, le Domaine départemental de Sceaux, le bois de Clamart ou bien la forêt de Verrières), mais également de travailler à la protection et au fait de relier les réservoirs de biodiversité. On a par exemple la Coulée verte Nord/Sud qui est un réservoir et un poumon vert et les élus et la population se sont prononcés pour créer une seconde Coulée verte est/ouest.

On travaille également à plus fine échelle dans cette trame verte au niveau de la nature en ville. Il peut s'agir de préserver des cœurs d'îlots, agir sur les toitures-terrasses, les toitures et les murs végétalisés, sur la place de l'arbre en ville, le tout étant d'adapter la façon de végétaliser selon la spécificité des secteurs. Toute cette nature en ville permet de combattre les îlots de chaleur urbains au même titre que la présence de l'eau en ville. Et l'on veille à restaurer la qualité des continuités aquatiques, avec par exemple la réouverture de certains cours d'eau.

On veille également à préserver la trame brune, cette continuité du sol en pleine terre avec des actions pour limiter l'imperméabilisation, préserver la pleine terre et désimperméabiliser.

On poursuit enfin un objectif de zéro consommation d'espaces naturel, agricole ou forestier, objectif par ailleurs déjà inscrit dans votre PLU communal.

Marie BANZE

Autre grand objectif de cet axe : réduire l'empreinte écologique du territoire et amplifier la gestion durable de ses ressources.

Le PLUI porte ses actions conformément au Plan Climat Air et Énergie territorial approuvé en conseil de territoire en mars 2022 et qui comporte des objectifs chiffrés de réduction de gaz à effet de serre, l'amélioration de la qualité de l'air et l'amélioration de la performance énergétique du bâti. Le PLUI se conforme donc à ces objectifs.

L'amélioration de la gestion des eaux dans l'existant et dans les projets urbains passe notamment par l'amélioration de la gestion des eaux pluviales à la parcelle pour éviter le rejet dans les réseaux d'assainissement.

Faire de Vallée Sud – Grand Paris le premier territoire hydrogène du Grand Paris en accueillant un démonstrateur écologique sur le site de Châtenay-Malabry où sera installée la première station hydrogène du territoire. Et nous avons également un projet à Bagneux.

Pauline SALAUN

Ce volet environnemental se traduit également par la volonté de penser un urbanisme de haute qualité environnementale, une urbanisation respectueuse de l'environnement et en conformité avec les objectifs du PCAET de rénover par exemple d'ici 2050 100 % des logements. Il s'agit donc de s'inscrire dans cette transition énergétique et écologique.

Il s'agit en outre de faire des espaces publics des lieux apaisés, supports de biodiversité en désimperméabilisant l'espace public, en végétalisant, en plantant des arbres, en veillant à la place de la voiture. Toutes ces actions contribuent à cette nature en ville et à la protection de l'environnement.

Dans ce volet environnemental, la mobilité a également un rôle important. On vise à intensifier la mobilité durable. M. Pattée en a parlé tout à l'heure en retraçant les objectifs du DOO et du SCOT. Le PLUI s'inscrit dans les documents qui lui sont supérieurs ou connexes : le PCAET qui vise un objectif de 10 % de part modale vélo d'ici 2030. Le PLUI agit de la même façon pour favoriser le développement et l'amélioration des réseaux de transport en commun et encourager les pratiques de mobilité.

S'agissant des réseaux de transport en commun, il s'agit de permettre le rabattement vers les transports en commun lourds, de veiller à bien mailler le territoire avec le bus, le tout en lien également avec le schéma directeur de bus du territoire. Et l'on repense l'utilisation de la voiture en cohérence avec la desserte en transports en commun en fonction des communes du territoire.

Il s'agit également d'œuvre pour un territoire résilient face au changement climatique et de limiter les risques et les nuisances. C'est un travail sur la gestion des déchets, en lien également avec le PCAET. On reprend ainsi les objectifs du PACET pour permettre par exemple la collecte et le développement des filières de l'économie circulaire (ressourcerie, réemploi...). On travaille sur les biodéchets et l'on engage des actions visant à poursuivre la réduction des émissions polluantes et des nuisances. On améliore également la prise en compte des risques technologiques et l'on fait en sorte d'améliorer la résilience du territoire face aux risques naturels. Ces risques naturels peuvent être liés à la présence d'anciennes carrières ou l'exposition au risque lié au phénomène de retrait et de gonflement des argiles.

Marie BANZE

Le sujet de la santé a été longuement abordé avec les élus. L'objectif est de développer un urbanisme favorable à la santé que l'on peut traduire par deux grandes orientations. La première consiste à veiller au développement de projets respectueux de la santé des habitants en évaluant et maîtrisant l'exposition aux nuisances sonores dans les nouvelles constructions, en portant une attention particulière à leur orientation, en améliorant la circulation de l'air.

La seconde grande orientation consiste à maintenir le positionnement de Vallée Sud – Grand Paris comme territoire de la santé. Le territoire accueille en effet plusieurs grands pôles d'équipement : Bécélère, Percy à Clamart, l'hôpital Marie Lannelongue, spécialisé en chirurgie cardiaque, l'hôpital privé d'Antony. Il s'agit à la fois de maintenir ces grands pôles d'équipements de santé et d'offrir une médecine de proximité complète et diversifiée sur l'ensemble du territoire.

Nous passons maintenant à l'axe 2 : Vallée Sud – Grand Paris, un territoire attractif et accueillant pour vivre, étudier et travailler. Et nous allons aborder d'abord la thématique de l'habitat.

L'ambition, c'est de permettre à tous de bien habiter sur le territoire à toutes les périodes de la vie. Cela nécessite de faciliter le parcours résidentiel et de permettre aux habitants du territoire de rester sur ce territoire. Il faut par conséquent veiller à l'accueil et au maintien de la population dans sa

diversité. Cela se traduit par différentes actions : diversifier les typologies de logements, la taille des logements ou encore favoriser une bonne qualité environnementale des logements au sein des nouvelles constructions.

Le PADD affiche également l'ambition de limiter les impacts environnementaux liés à la déconstruction des bâtiments et de favoriser leur reconversion.

En termes de développement économique, la grande ambition est de faire de Vallée Sud – Grand Paris un territoire d'innovation économique répondant aux enjeux de demain. Le territoire accueille des filières autour de la recherche, de l'enseignement, de l'innovation et de la santé. L'idée est de renforcer cette identité économique autour de ces filières.

Il y a aussi un sujet sur le rééquilibrage entre l'habitat et l'emploi. On est à moins d'un emploi pour un actif sur l'ensemble du territoire, à 0,8 pour Vallée Sud – Grand Paris et 0,7 pour la ville de Sceaux. Il s'agit donc de favoriser ce rééquilibrage en développant une ville mixte qui apporte de l'habitat, des services et de l'emploi.

La pandémie de la Covid 19 a posé la question de l'adaptation de l'offre tertiaire aux nouveaux besoins (télétravail ou coworking). Le PADD affiche enfin l'objectif de développer la mixité fonctionnelle dans certaines zones d'activités économiques du territoire.

Pauline SALAUN

Bien habiter son territoire pour qu'il soit attractif et accueillant, c'est également répondre aux besoins des habitants en termes d'offres d'équipement. On les adapte, on les améliore et l'on va vers une diversification de l'offre en équipements en fonction des besoins.

On a également eu un objectif qui visait à développer la vocation culturelle et de loisir du territoire au travers de la culture, du patrimoine, du tourisme des lieux emblématiques. On avait également un exemple de la Coulée verte comme support de loisirs. Il s'agit également d'encourager la mise en réseau des grands équipements existants sur le territoire et d'accompagner le développement du numérique en garantissant une couverture fibre et mobile.

Marie BANZE

S'agissant de la thématique du commerce, le grand objectif est de conforter l'identité commerciale du territoire autour des cœurs de ville. Un constat d'abord, le territoire n'accueille pas de centre commercial et les élus souhaitent que cela perdure. Il est en revanche nécessaire de conforter l'armature commerciale ainsi que les pluralités commerciales existantes et avoir des polarités dans tous les quartiers. L'exemple de la rue Houdan a été cité dans beaucoup d'ateliers comme étant un exemple à suivre.

Il est par ailleurs indispensable de mieux maîtriser les typologies de commerce qui s'implantent sur le territoire et d'accompagner la transition et l'adaptation de nouvelles pratiques du commerce en s'interrogeant notamment sur l'organisation de la logistique urbaine sur le territoire.

Pauline SALAUN

Bien vivre, étudier et travailler sur le territoire, c'est également faciliter les mobilités et mieux relier les polarités du territoire. On a vu la mobilité tout à l'heure sous le prisme de l'environnement et du développement durable. Il s'agit là de la mobilité pour pouvoir se déplacer, relier les grands équipements, les commerces et les centres-villes. C'est avoir un espace public organisé et partagé, le tout en améliorant la desserte du territoire et son maillage et en portant une attention particulière aux lignes de bus locales et en organisant le rabattement vers les modes de transports lourds. Il s'agit d'assurer l'interconnexion, de faire des aménagements spécifiques, comme des liaisons cyclables ou des liaisons en bus avec un haut niveau de service. Il s'agit d'organiser l'ensemble des mobilités sur l'espace public.

Une action vise par ailleurs à promouvoir les mobilités actives par la création d'espaces de stationnement sécurisés avec les consignes à vélo organisées par Île-de-France Mobilités, mais également par Vallée Sud – Grand Paris.

Et l'on a également une action sur la logistique urbaine pour les dessertes en lien avec le commerce dont on a parlé tout à l'heure.

Bien vivre sur le territoire, c'est également viser un développement du territoire participant à la qualité de vie des habitants. Cela passe par la maîtrise de l'urbanisation. On parle d'une urbanisation et d'une densité urbaine bien vécue autour de la ville du quart d'heure. L'objectif est d'avoir une urbanisation de qualité avec un cadre de vie permettant à chacun de bénéficier des commerces, des aménités, des espaces publics, des écoles et des emplois autour de chez soi.

Cette urbanisation passe par la qualité de l'espace public avec cet esprit de village ou de centre-ville dynamique en lien avec les commerces.

L'urbanisation doit s'organiser le long de grands axes structurants et autour des futures gares du Grand Paris tout en veillant à préserver les quartiers pavillonnaires. On les préserve en permettant une évolution du logement respectueuse de la forme urbaine du pavillonnaire. On structure également l'espace urbain pour réduire les coupures urbaines qui peuvent exister, coupures urbaines dues aux axes de transport, aux grandes résidences, aux cimetières, etc.

Pour terminer, le PADD comprend également un objectif visant à mettre en valeur les grands éléments patrimoniaux, mais également le patrimoine ordinaire. Les actions retenues visent à créer le patrimoine de demain, à ne pas tout figer et à veiller à permettre une diversité architecturale qui fera la qualité de la ville.

On a également une action qui vise à préserver les vues et les perspectives qui apportent respirations et aérations au sein de l'espace urbain

Je vous remercie de votre attention.

M. le maire

Merci de cette présentation.

Mme Banzé vous a présenté le calendrier. Le PADD est un document important, car le zonage et le règlement du PLUI doivent tenir compte de ses préconisations. Le règlement et le zonage du PLUI ne peuvent pas venir en contradiction de la volonté exprimée par les élus du territoire dans ce document. Ce n'est donc pas neutre et l'on a vu par le passé des PLU qui ont été remis en cause devant les tribunaux en raison de contradictions entre les conséquences du règlement et les objectifs fixés par le PADD. C'est donc un document tout à fait important.

Qui souhaite intervenir ?

Philippe SZYNKOWSKI

Je ferai quelques remarques sur ce PADD qui a fait l'objet d'un atelier de propositions à Sceaux le 6 janvier 2022. Et il sera intéressant de voir ce que certaines de ces propositions sont devenues, leur évolution en quelque sorte, et la façon dont elles sont reprises dans ce projet de PADD. On verra ainsi si cela correspond effectivement à ce que souhaitaient les citoyens de notre ville à l'occasion de cette réunion.

Le PLUI va se substituer au PLU de nos 11 communes. Les orientations du PADD s'inscrivent dans la trame développée par la Métropole du Grand Paris à travers son futur SCOT.

En axe 1, devant l'effet du changement climatique dont les conséquences parfois dramatiques se manifestent, on voit que, dans les projets nouveaux, les objectifs de développement durable liés à la transition énergétique sont prévalents parallèlement (axe 2) aux politiques d'attractivité, d'innovations économiques qui sont aussi imprégnées des thèmes développés dans l'axe 1.

L'axe 1 est placé fort justement en tête. Il est relatif à la continuité et au développement des trames vertes et bleues, les principes relevés étant généralement ceux de l'écologie théorique et pratique. Page 9 du projet de délibération, au premier paragraphe, nous lisons qu'il convient de faire de VSGP le premier territoire hydrogène du Grand Paris avec des installations à Châtenay-Malabry et à Bagneux. Or, ces installations sont très coûteuses et l'hydrogène dit propre doit être produit par électrolyse de l'eau et non à partir de produits fossiles pour à terme être réutilisé pour l'énergie des camions poubelles de VSGP. Actuellement cet hydrogène propre est considéré comme peu rentable par les spécialistes, ce qui revient à dire que cela va demander un sacré boulot pour être mis en pratique.

Page 9, 4^e alinéa, partie « Intensifier la mobilité durable », le PADD indique prudemment qu'il convient de repenser l'utilisation de la voiture sur le territoire. Cette expression est plus volontaire que celle du compte rendu de l'atelier PLUI du 6 janvier dernier à Sceaux où il est indiqué dans la partie relative aux déplacements que « *la présence de la voiture doit être conservée et qu'il convient de maintenir l'offre de stationnement en centre-ville* ». Or, cela ne va pas vraiment dans le sens d'une décarbonation de la ville de Sceaux avec une pollution délétère pour l'environnement et dangereuse pour la santé et des Scéens et Scéennes. Il faut au contraire dissuader de son usage et favoriser plus que jamais les mobilités douces et les solutions alternatives quand on va faire ses courses ou se promener.

Page 5, première ligne de la note de présentation, le PADD dispose qu'il convient d'assurer l'équilibre social de l'habitat et de soutenir la construction de logements sociaux. À Sceaux, nous en sommes certes à 26 %, ce qui est bien, mais la loi 3DS proroge le taux minimal de 25 % de logements sociaux à atteindre, mais supprime la date butoir de fin 2025 pour atteindre ce taux légal.

Or, la demande reste très forte en matière de logement social avec un peu moins de 1 000 logements demandés dans le social à titre principal, c'est-à-dire que Sceaux est considérée comme étant la ville dans laquelle les personnes voulant accéder à un logement social veulent habiter en premier lieu. Il ne faut donc pas hésiter à construire ces logements sociaux dans tous les quartiers conformément aux règles du PLU qui vont à terme changer après mise en application du PLUI dans quelques années.

Ces quelques exemples pourront permettre d'apporter des précisions, mais il ne faut pas que cela reste au niveau des mots, les belles phrases ne pouvant se substituer à l'action véritable. Cette affaire est loin d'être terminée puisque la future mise en œuvre du PLUI fera l'objet d'un débat au conseil territorial, puis d'une enquête publique.

Ceci avancé, cela redonne du poids à l'intercommunal. Tout est devant nous en fait, sachant que le temps nous est compté dans les deux sens du terme.

Numa ISNARD

Merci, Monsieur le maire.

Une question un peu plus centrée sur notre commune. J'entends bien que le SCOT et le PADD sont des documents de très haut niveau et qui ont une vision territoriale large à la fois pour la Métropole, mais également pour le territoire de Vallée Sud qui est un territoire assez conséquent.

On voit qu'il y a deux objectifs parfois contraires. Le premier étant le développement des zones à proximité immédiate des gares et il ne vous aura pas échappé que notre territoire en compte deux. C'est donc un objectif de développement économique de ce tissu, et forcément aussi un développement en densification et à l'inverse un objectif de protection des zones pavillonnaires.

Or, que ce soit au niveau de Robinson ou au niveau de Sceaux, on a un peu ce mélange de grands ensembles et de banlieue pavillonnaire. Quels mécanismes concrets et quelles stratégies allez-vous mettre en œuvre à Sceaux, afin d'éviter que ces objectifs paradoxaux donnent parfois lieu à la destruction de zones pavillonnaires pour une plus grande densification, notamment au niveau des gares ?

La deuxième question est plutôt relative aux ressources naturelles. Vous évoquez la fameuse trame bleue avec la protection de l'eau. Quid de l'eau potable notamment, puisque les besoins vont grandissant ? Et il y a également des ressources *in situ* exploitées ou pas d'ailleurs. Ce document peut-il à terme proposer de les exploiter, à tout le moins de les recenser et de les protéger ?

Merci beaucoup.

Xavier TAMBY

Merci, Monsieur le maire.

C'est très bien qu'il y ait un ordonnancement juridique en droit de l'urbanisme, mais je ne sais en réalité quel est le plus efficient. Je critiquais volontiers le précédent avec le PLU à la main du maire et le schéma directeur en concertation avec les services de la préfecture de la région Île-de-France, et par conséquent à la main de la région Île-de-France en tant que collectivité territoriale.

On a construit deux strates nouvelles : ces nouvelles intercommunalités de territoire et la Métropole du Grand Paris.

Je suis sidéré par le catalogue de bons sentiments et de phrases toutes faites – pardonnez-moi Mesdames, je n'ai rien contre vous. Mais tout ce que l'on a entendu sur ces deux documents, sur le SCOT comme sur le PADD est assez éprouvant. On sait très bien quel est l'objectif derrière cet habillage cosmétique façon papier glacé. Les slides projetés me faisaient vraiment penser aux documents de Nacarat ou d'autres promoteurs immobiliers. Cela y ressemble beaucoup. Et en réalité, les constructions s'avèrent finalement assez catastrophiques. J'en veux pour preuve le carré béton que l'on a appelé un temps Carré Nature et les constructions réalisées à Robinson qui me semblent vraiment catastrophiques.

La question que j'ai envie de poser, au-delà de ces considérations auxquelles vous vous attendiez de ma part, c'est de savoir quelle est l'ampleur de la catastrophe. Qu'est-ce que ce PLU va entraîner comme densification supplémentaire en nombre de logements, en quantité de béton, en perte d'îlots de fraîcheur, car c'est bien cela la réalité. Il n'y aura pas de nouveaux îlots de fraîcheur. Ce n'est pas vrai. C'est un mensonge absolu.

Et pour ce qui me concerne, c'est une opposition complète en cohérence avec mon vote sur le SCOT pour cette délibération concernant le PADD, et par voie de conséquence le PLUI.

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire.

Je voulais tout d'abord remercier les fonctionnaires de Vallée Sud – Grand Paris d'avoir pris le soin d'utiliser des diapositives pour illustrer leurs propos. Je pense que le public a pu suivre de manière plus interactive et efficace leur exposé.

Je voulais aussi remercier Mme Presson pour ses remarques très constructives visant à enrichir le débat sur le SCOT et lui rappeler que la maille des cartes publiées par le site de la Métropole du Grand Paris est de très mauvaise qualité. C'est la raison pour laquelle je les ai demandées aux services de la mairie, sans pour autant avoir de réponse, comme je n'ai pas eu de réponse sur le point mort, c'est-à-dire le nombre de logements qu'il faut construire, afin de maintenir la population à son niveau actuel. Cela dépend notamment du vieillissement de la population, du nombre de divorces, etc. C'est une donnée très importante pour évaluer les besoins en logements d'une ville. Force est de constater qu'il n'y a pas de débat non plus sur ce sujet.

Quelques éléments sur le PADD. J'ai demandé à disposer de cartes un peu plus détaillées sur la ville de Sceaux. Je n'ai pas eu de réponse et je réitère ma demande auprès des fonctionnaires présents ce soir. On parle de trames vertes, mais j'aimerais voir comment elles s'organisent, de quelle manière les échanges se font avec les zones pavillonnaires proches du parc de Sceaux ou de la Coulée verte et de quelle manière l'on peut mettre en place une continuité entre ces espaces publics et les espaces privés, afin de permettre à la biodiversité d'exister et de se développer, qu'il s'agisse des oiseaux ou de petits carnassiers, comme les fouines, les furets, les renards ou encore les hérissons. Compte tenu de l'automatisation des portes de garage, les hérissons ne peuvent plus aller de maison en maison et se font écraser sur les routes. Cela fait partie de la biodiversité et j'illustrerai mon propos par ce qui se passe à Londres. Dans les jardins collectifs situés autour des immeubles a été mis en place un système pour permettre aux hérissons d'aller d'un jardin à l'autre. J'aurais aimé que de tels dispositifs soient proposés dans le PADD. Je vais dans le détail. J'en suis désolé, mais nous sommes obligés de faire le débat dans cette enceinte.

J'aurais par ailleurs voulu connaître la consommation des zones de pleine terre dans les 10 dernières années. La loi Climat et Résilience oblige à diminuer par deux cette consommation dans les dix prochaines années. Il y a des adaptations termes de PLU, mais il aurait été intéressant d'avoir des objectifs chiffrés pour que l'on puisse projeter.

Je reviens sur la trame bleue. Le ru de Fontenay est souterrain. Est-il envisagé de le mettre en surface ? Est-ce que cela serait viable comme l'a été la mise en surface de la Bièvre dans le sud du territoire ?

Je sais que la ville de Sceaux est très attachée aux cœurs d'îlots et veille à ne pas fragmenter ou minimiser la construction de petits logements dans les zones pavillonnaires. Lorsque vous coupez un terrain en plusieurs parties, votre capacité à construire sur les parties divisées est moindre que

Sceaux, le 23 juin 2022

si vous aviez gardé le terrain en un seul morceau dans le but d'éviter une espèce de mitage ou de fragmentation des terrains. Or, dans la dernière décennie et plus récemment dans les quatre à cinq dernières années, se développe avec beaucoup de succès l'approche *back in my backyard* qui permet de construire dans les fonds de parcelles. Madame Presson, merci de bien vouloir m'écouter, s'il vous plaît et de ne pas parler lorsque je parle. Je vous remercie. C'est très gentil à vous.

Pour revenir sur ce sujet important, vous parliez tout à l'heure d'un parcours résidentiel. On s'aperçoit que les personnes qui vieillissent non plus besoin d'avoir de grandes maisons. La Ville teste à cet égard un dispositif de cohabitation intergénérationnelle, dont nous attendons toujours d'avoir les résultats. Une autre approche est de permettre la construction de petits logements de plain-pied pour permettre aux personnes âgées de continuer à vivre dans leur environnement sans pour autant impacter le paysage urbain. C'est une démarche que vous connaissez très certainement et qui fonctionne très bien dans les villes moyennes.

Une chose me chagrine un peu, surtout à Sceaux. C'est une ville de jardins qui a été construite sur des exploitations maraîchères, mais aussi sur de grands parcs. Il existait un certain nombre d'arbres à Sceaux inscrits à l'inventaire des arbres remarquables du département. Force est de constater qu'avec les constructions et une instruction un peu laxiste de certains permis de construire, certains de ces beaux arbres ont disparu alors qu'ils structuraient le paysage urbain.

Qu'est-ce que le territoire compte faire sur ces terrains ? C'est bien d'avoir le parc de Sceaux, la Coulée verte, la Vallée-aux-Loups et le bois de Verrières, mais il y a aussi tout un écosystème et des jardins qui par leurs arbres participent à la diversité biologique de la ville.

Dernièrement, une association qui s'appelle le GEUHS, le Groupe d'Étude et d'Urbanisme des Habitants de Sceaux a recensé plus de 130 arbres de longues tiges qui ont été coupés ou qui vont être détruits par la ville. Et ce sont bien des arbres de longues tiges et non pas des buissons. Ce sont des arbres qui auraient pu devenir des arbres remarquables.

On parle d'urgence climatique, mais on s'aperçoit qu'elle impacte les arbres situés dans les parcs départementaux. Un certain nombre d'entre eux sont en détresse hydrique dans les parcs départementaux, mais aussi, et surtout dans le domaine communal et privé. J'en veux pour preuve qu'à moins de 100 mètres de la mairie, un magnifique cèdre bicentenaire a perdu deux de ses branches et l'on s'est aperçu que l'arbre était en train de sécher. Il sèche, parce que les constructions laissent très peu de place au système racinaire. Il est dommage que le PADD n'affiche pas la volonté du territoire de mettre en place des mesures visant à assurer l'alimentation en eau des arbres et à lutter contre cette détresse hydrique due à l'urgence climatique à laquelle nous devons faire face.

Il y aurait des choses à dire aussi sur l'hydrogène. Le territoire dans lequel se trouve Issy-les-Moulineaux a aussi une grande déchetterie et porte l'ambition de monter tout un complexe

immobilier avec de l'hydrogène. Le problème de l'hydrogène, c'est le risque d'explosion. Ce n'est donc pas encore au point.

Quant aux voitures à hydrogène, ce sera à l'horizon 2030 ou 2035. Nous aurons le temps de voir cela.

Pour finir, je ferai la même remarque que sur le SCOT. Je suis effaré de ne pas voir d'objectifs tangibles. Il y a de bonnes choses dans ce PADD, mais il n'y a pas d'objectifs en matière de décarbonation, de circulation durable, etc. Or, c'est important, car cela permet de se projeter, de définir une stratégie et de la mettre à exécution. Je trouve que cela manque un peu.

J'espère qu'il y aura un débat cette fois-ci pour que l'on puisse prendre acte de la tenue du débat et je vous remercie de m'avoir écouté.

Liliane WIETZERBIN

Beaucoup de choses ont été dites. Vous me connaissez un peu, vous ne serez donc pas surpris que je revienne sur les questions de méthode. J'ai notamment bondi lorsque j'ai lu la phrase suivante : « *Tout au long de l'année 2021, les élus ont réfléchi ensemble aux grands enjeux du projet de territoire...* ». Ce n'est pas vrai. Les élus n'ont pas réfléchi ensemble. Les élus de la minorité n'ont pas été conviés au débat avec les autres élus. Et je trouve cela de nouveau très dommageable. Nous ne sommes pas considérés comme des partenaires. Nous pouvons assister aux réunions publiques comme l'ensemble des citoyens, mais nous ne sommes pas associés à ces questions. Nous sommes à peine informés des réunions qui peuvent avoir lieu dans la ville. C'est toujours dommage. Vous nous demandez de débattre sans que nous ayons été préalablement impliqués sur le fond, consultés ou écoutés. On n'en a pas forcément eu l'occasion. Et malheureusement, cela génère un sentiment de défiance, un peu comme pour le projet de la place Charles de Gaulle. Je trouve cela dommage.

Parce que nous sommes constructifs et intelligents, nous passons au-delà, mais je ne me laisserai pas de dire qu'il serait bon de nous impliquer davantage.

Sur le fond, on est sur une loi qui a été votée en 2015 ou 2016. C'est quelque chose de très ancien avec des travaux qui ont commencé en 2020. On arrive aujourd'hui sur le PADD et le PLUI sera peut-être voté en 2024. On est donc sur des choses de long terme qui engagent sur 10 à 15 ans. C'est quelque chose de très engageant et je regrette que cela prenne autant de temps. Je me dis que dans 10 ans, on n'aura plus qu'à recommencer parce que l'on aura un peu tous évolué. J'avais donc une question naïve. Pourquoi passer autant de temps à définir des orientations qui sont plutôt de bon sens et plutôt consensuelles ? L'important, c'est bien évidemment la suite. C'est le règlement et la mise en application de la déclinaison pour Sceaux. Et c'est là où l'on a besoin de se projeter. J'avais donc juste une question : pourquoi cela prend-il autant de temps ?

Si j'en viens à des questions plus précises, il y a effectivement une contradiction entre la préservation des zones pavillonnaires et les objectifs de construction sur des zones déjà construites.

Cela ne me choque pas sur le principe, mais cela veut dire que les zones construites deviennent plus denses, ce qui requiert une plus grande exigence de qualité. Il faut que ces constructions soient exemplaires et je trouve que l'on manque d'ambition sur les critères environnementaux à atteindre dans les constructions. Quels sont les objectifs en matière de sobriété énergétique ? Quelles rénovations et sur quel timing ? J'attends un peu des objectifs précis, parce que l'un ne va pas sans l'autre. On ne peut pas chercher à préserver les zones pavillonnaires et à construire par ailleurs dans certaines zones si l'on n'est pas extrêmement exigeant et écoresponsable.

Pourrions-nous avoir des éléments sur la manière dont peut se traduire l'objectif de créer des rues-jardins pour Sceaux ? Qu'est-ce que signifie réduire la consommation énergétique et poursuivre la réduction des gaz à effet de serre ?

On parle aussi de rénovation des logements sociaux. Je me permets de revenir sur la feuille de route des Blagis avec l'engagement du Département à rénover la résidence des Blagis. Je voudrais savoir où l'on en est et comment cela s'inscrit dans ce programme et sur le long terme.

Dernier point. J'ai été surprise de voir que l'on ne parlait pas de trame noire. Je l'ai vue dans un titre, mais je ne l'ai pas vue dans un texte. Je serais ravie d'être rassurée sur ce point, car je sais que c'est un sujet qui vous tient à cœur.

Christiane GAUTIER

Merci, Monsieur le maire.

Vous nous demandez de débattre sur les orientations générales du PADD et du PLUI. Comme l'ont souligné mes collègues, ce sont des orientations très générales qui ne précisent pas d'où l'on part, les objectifs chiffrés à atteindre, comment y arriver alors que l'urgence climatique est là.

On ne peut qu'être d'accord avec la lutte contre les îlots de chaleur, la préservation des quartiers d'habitat individuel, composante de la trame verte, l'intensification de la pratique des mobilités durables ou consolider un écosystème favorable à la santé pour ne citer que ces points du PADD.

Je voudrais souligner que ces objectifs poursuivis ne sont déjà pas respectés à l'échelle de Sceaux, notamment sur les projets qui engagent l'avenir. Lutte contre les îlots de chaleur sur le projet Charles de Gaulle. On repassera ! Le bitume est remplacé par du béton. Les surfaces végétalisées et en pleine terre sont moins importantes et les pistes cyclables sont condamnées. Comment dès lors construire un projet cohérent et partagé d'axes cyclables avec les différentes échelles du territoire, les 11 communes de Vallée Sud - Grand Paris, le Département et l'Île-de-France pour atteindre 10 % de ses trajets en vélo entre domicile et travail en 2030 et 15 % en 2050 ?

Développer un écosystème favorable à la recherche, à la formation et l'innovation dans le domaine de la santé est bien évidemment souhaitable. Maintenir les hôpitaux et les infrastructures médicales, c'est indispensable. D'autres territoires ont fait d'autres choix, mais développer une offre

d'établissements de santé de proximité, à l'échelle des communes, ne semble pas le chemin pris par Sceaux.

Avant de s'engager sur des objectifs intercommunaux, il serait bon que la ville fixe les siens en cohérence avec les objectifs de la loi Climat et Résilience que nous devons coûte que coûte atteindre au plus vite.

Merci de votre attention.

Florence PRESSON

Outre les différentes réunions qui ont pu avoir lieu, je pense que l'on peut mettre en évidence le travail réalisé par un certain nombre d'associations de la ville qui ont été très présentes aux côtés du territoire avec beaucoup de propositions. En tout cas, je tenais à remercier le territoire de tout ce temps passé avec nos associations.

Je ne voulais pas en parler, mais vous réclamez régulièrement des réunions de préparation au conseil municipal, notamment. Je trouve dommage que vous ne participiez pas aux réunions sur des sujets comme l'évolution des zones arborées avec un comparatif entre 2011 et 2018 qui met en évidence le fait qu'il y a 4 ou 5 hectares supplémentaires. Pour obtenir une neutralité carbone, nous devons rénover d'ici 2025 35 % de maisons, 30 % de toitures sur les immeubles. Sur toutes ces données, on ne cesse d'avoir des réunions de travail avec un niveau de transparence incroyable. Et il ne s'agit pas d'une information descendante. Je pense que M. Szyrkowski qui y participe très régulièrement se rend compte que ce sont des réunions d'échanges constructifs. Je comprends votre frustration, mais comprenez aussi la mienne. Si l'on prend en compte le temps passé par les services et les élus à travailler de façon constructive ensemble, je pense que l'on a le même niveau de frustration vous et moi.

Jean-Philippe ALLARDI

Je voulais simplement faire remarquer que la culture et la formation, qui sont l'ADN de la ville, n'ont pas été oubliées dans ce PADD. Je crois important de le souligner.

Je voudrais faire deux remarques à nos collègues, notamment à propos des zones pavillonnaires et de la densification d'autres zones. Le PADD pose le principe de la préservation des zones pavillonnaires, puisqu'elles sont identitaires d'un territoire et qu'elles sont en général de bonne qualité. Il est vrai que l'habitat dans notre sud parisien, et notamment dans notre territoire est plutôt de très bonne qualité, comparé à celui du nord de Paris et qu'il n'y a pas de raison de détruire ce qui est de bonne qualité. Cette densification doit donc se faire, si elle doit se faire, sur les grands axes pour préserver les zones pavillonnaires.

Je voudrais par ailleurs réagir à l'intervention de M. Dessanges. Je trouve en effet vos propos quelque peu incohérents à moins que je ne les aie mal compris. Vous remettez en cause les cœurs

d'îlots tout en souhaitant par ailleurs des îlots de fraîcheur. Je voudrais savoir ce que vous souhaitez exactement. Vous proposez un mitage, c'est-à-dire un urbanisme vernaculaire. Il suffit de faire quelques kilomètres vers le sud de Sceaux pour trouver des zones exclusivement pavillonnaires. Ce sont des maisons construites les unes derrière les autres, à l'image de ce que vous préconisez, Monsieur Dessanges. Je circule beaucoup pour des raisons professionnelles. J'ai aussi un regard d'élusé et j'ai été très étonné de voir qu'il n'y avait pas d'arbres dans ces zones pavillonnaires, parce que fatalement, il y a des maisons, les unes derrière les autres, toutes imbriquées.

Les cœurs d'îlots ont l'avantage de protéger les îlots de fraîcheur et surtout de permettre d'avoir ces fameux arbres de hautes tiges que vous tenez à défendre. Je ne comprends donc pas...

Jean-Christophe DESSANGES

Je vous prie de bien vouloir changer de ton. Ça commence à bien faire !

Jean-Philippe ALLARDI

Je termine mes propos.

Jean-Christophe DESSANGES

Je demande une interruption de séance.

M. le maire

L'orateur en cours termine et vous aurez votre interruption de séance après.

Jean-Christophe DESSANGES

C'est scandaleux ! C'est inadmissible !

M. le maire

Asseyez-vous ou sortez.

Jean-Philippe ALLARDI

Ces arbres que tout le monde veut protéger font partie intégrante du patrimoine de la ville dans les cœurs d'îlots. Et c'est la raison pour laquelle nous défendons les cœurs d'îlots à Sceaux. J'en ai terminé.

Xavier TAMBY

Jean-Philippe Allardi, vous racontez n'importe quoi ! Ce n'est pas possible !

M. le maire

M. Tamby, vous n'avez pas la parole.

Xavier TAMBY

Je la prends si je veux. J'ai la parole si je veux.

M. le maire

Non, ça ne marche pas comme ça. Je vois que vous avez quelques penchants anarchistes, Monsieur Tamby.

La parole est à M. Pattée.

Patrice PATTEE

Je voulais réagir sur quelques points. Comme l'a dit Mme Wietzerbin, ce PADD est un travail de longue haleine. Et je veux expliquer pourquoi il s'agit d'un travail de longue haleine. M. Szyrkowski a d'ailleurs apporté la réponse. En janvier dernier, nous avons tenu dans cette salle un atelier. M. Szyrkowski en a parlé. Des participants à cet atelier ont dit qu'il fallait aider au maintien de la voiture en ville. Vous l'avez bien noté. Moi également. Cette petite phrase résume à elle seule le travail engagé par le territoire et ses élus. Il est vrai que l'on tombe un peu à la renverse quand on entend des rapporteurs plaider pour le maintien de la place de la voiture en ville. Et notre ville a pourtant une certaine culture de l'environnement. Mais à l'échelle des 11 communes, cette sensibilité et cette culture peuvent être différentes, ce que l'on peut comprendre, le territoire n'étant pas homogène. Si vous vous êtes intéressés à ce PLUI et si vous avez lu le rapport, vous avez dû remarquer qu'il y a un gros écart entre les communes du nord et les communes du sud. Je ne veux pas stigmatiser les communes du nord qui ont une approche assez comparable à la nôtre. Toutes les sensibilités sont néanmoins présentes. Et tout le travail accompli a permis de dégager une plate-forme commune sur laquelle nous pouvons nous engager à l'échelle du territoire des 400 000 habitants.

Je veux revenir ensuite sur le projet de la place de Gaulle, car c'est un sujet qui vous grattouille. On a beaucoup souri avec la petite image du GEUHS invitant à arroser les arbres. C'est drôle ! Sceaux compte 1 500 arbres. Il faudrait donc 1 500 arrosoirs, 1 500 enfants et je ne sais combien de litres d'eau pour arroser ces arbres. C'est l'évapotranspiration qui permet de lutter contre les îlots de chaleur. On demande à l'arbre de faire remonter à la surface l'eau qu'il va puiser dans les nappes profondes. Je crois que l'on n'a pas bien compris le phénomène de l'évapotranspiration lorsqu'on demande aux enfants d'arroser le pied des arbres pour qu'ils contribuent à la lutte contre les îlots de chaleur.

Sur la place de Gaulle, si l'on ne fait que deux niveaux de parking, c'est précisément en raison de la présence d'une nappe phréatique en dessous. Les arbres de la place de Gaulle rafraîchissent le cœur de Sceaux. Pourquoi allons-nous les régénérer ? Nous vous l'avons expliqué à plusieurs reprises et nous le faisons à nouveau ce soir. Les marronniers de la place de Gaulle sont atteints par la mineuse. Ils brunissent dès le mois de juillet et n'ont plus de chlorophylle en août. L'effet de l'évapotranspiration est par conséquent nul.

S'agissant des 130 arbres, je voudrais juste savoir combien d'arbres Mme Bonté ou le GEUHS ont coupés pour faire leurs tracts. Vous nous le direz. Je poserai une question orale sur le sujet. Il y a effectivement une cinquantaine d'arbres sur la place de Gaulle. Sur ces 50 arbres, 14 sont maintenus, 18 marronniers sont supprimés. D'abord, parce qu'ils ne sont plus compatibles avec le projet d'aménagement urbain prévu de ce secteur et ensuite, parce que le Département a prévu de les régénérer, car ils ne permettent pas de lutter contre les îlots de chaleur. Ils souffrent même de plaies béantes en raison des voitures qui viennent les percuter lors des manœuvres effectuées pour se stationner. Leur écorce est abîmée. Or la circulation de la sève passe par l'écorce.

Il ne s'agit donc pas de supprimer 50 arbres, mais seulement 36. Il existe par ailleurs un projet qui consisterait à planter une soixantaine d'arbres. Le bilan sera par conséquent positif. Au lieu de vous précipiter et de couper des arbres pour balancer des tracts qui racontent n'importe quoi, vous devriez attendre d'avoir les documents que nous allons vous communiquer pour pouvoir juger sur pièces.

Vous n'arrêtez pas de parler de bétonisation. Nous avons procédé à un petit calcul. Le périmètre du projet compte aujourd'hui 1 370 m² d'espaces verts, soit 9 % du périmètre. On aura demain 2 350 m² d'espaces verts.

Là aussi, vous pouvez réviser votre discours. Il y aura plus d'espaces verts demain qu'aujourd'hui. Arrêtez de raconter toutes vos sornettes. J'ai entendu dans la rue que l'on allait arroser le pied des arbres. C'est insensé de raconter de telles sornettes et d'utiliser des enfants pour envoyer de tels messages ! Voilà ce que je voulais dire, car il est vrai que certaines choses m'agacent.

Chantal BRAULT

Je n'ai pas de questions à poser, mais je pense qu'il y a eu un travail très intéressant réalisé par le territoire autour du PADD et du PLUI. On n'a jamais vu cela. 11 communes ont travaillé sur ce document, se sont entendues, ont mis en commun leurs préoccupations et leur singularité. Je trouve ce travail fort intéressant.

Il est vrai que vous n'êtes pas tous élus au territoire. Quelques-uns parmi nous ont pu suivre ces débats. Évidemment, on ne demandera pas aux techniciennes ici présentes, et que j'ai vues à l'œuvre à de nombreuses reprises, de régler nos affaires purement scéniques, de branche tombée, etc. Il faut que l'on soit un peu plus large dans l'idéal que nous avons de ce PADD et que l'on ne

soumette pas à nos invités des préoccupations très locales destinées dans certaines interventions à tenter de mettre en difficulté la majorité et sa politique.

M. le maire

Merci, Madame Brault.

C'est terminé. Le débat a eu lieu.

Mais je vais donner la parole à Mme Banzé, afin qu'elle puisse apporter des précisions sur quelques points techniques.

Marie BANZE

S'agissant de la lisibilité des cartes et le fait qu'elles soient à l'échelle du territoire au niveau du PADD, je voulais apporter un élément de précision. Les orientations d'aménagement et de programmation seront beaucoup plus précises à l'échelle des secteurs de projets, notamment pour ce qui concerne les trames vertes et bleues. Elles pourront être traduites de façon plus fine.

Sur les questions de biodiversité, sur le fait de permettre le passage des hérissons, les alignements d'arbres et d'assurer le bon développement des arbres, il s'agit aujourd'hui de poser le cadre et de proposer ensuite des outils permettant le passage de la faune. Certains PLU l'ont déjà mis en œuvre. D'autres outils permettent de protéger les alignements d'arbres ainsi que les arbres remarquables dans les cœurs d'îlots.

La question du bon développement des arbres est une question que se posent toutes les communes. Certaines ont mis en œuvre une sorte de charte à vertu pédagogique. Nous allons y réfléchir avec les élus pour permettre de bien faire connaître ces enjeux, puisque l'arbre est très important pour la biodiversité tout comme la trame brune et la continuité des sols. Il s'agit effectivement d'éviter le morcellement dans les zones pavillonnaires. On peut avoir tous ces outils dans le PLUI sachant que le code de l'urbanisme invite quand même à la densification. Il faut donc se doter d'outils à l'échelle des 11 villes permettant de protéger les zones pavillonnaires.

S'agissant de la trame noire et de la trame brune, on a parlé en début de séance des trames vertes et bleues que l'on connaît bien aujourd'hui, puisqu'elles sont répertoriées dans le code de l'urbanisme et qu'une orientation d'aménagement et de programmation est obligatoire. On connaît moins la trame noire et la trame brune. C'est un sujet que les élus ont souhaité inscrire dans le PADD, même si le sujet n'est pas encore traduit dans la jurisprudence. L'action consiste à atténuer les pollutions lumineuses dans l'objectif de restaurer la trame noire qui est très en lien avec la trame verte et bleue.

Hervé LEROY

Pour répondre à la question sur le point mort, l'État et la région à travers le SRHH ont demandé la construction sur le territoire d'environ 2 600 logements par an. La Métropole reverra cet objectif avec son PMHH qui n'est pas encore approuvé. On peut considérer qu'à peu près la moitié concerne le point mort, c'est-à-dire le desserrement des ménages et la vacance, l'autre moitié représentant le solde migratoire et naturel, c'est dire l'augmentation de la population.

M. le maire

Quelques mots supplémentaires pour livrer quelques réflexions par rapport à ce qui a été dit par les uns et par les autres.

M. Isnard a souligné ce paradoxe entre la nécessité de densifier autour des gares et celle de maintenir les zones pavillonnaires, ce qui est certes assez compliqué. Pour le moment, nous y sommes parvenus à Sceaux, parce que nous avons identifié des zones dans lesquelles ni la qualité urbaine ni la qualité des logements n'étaient optimales. Jean-Philippe Allardi a fait remarquer tout à l'heure que le bâti de Sceaux était de manière générale plutôt qualitatif. Il est par conséquent assez difficile de reconstruire la ville sur la ville. Nous n'allons pas démolir la ville, car elle est de bonne qualité. Nous n'avons pas de friches urbaines comme cela existe dans d'autres villes.

Nous avons donc identifié sur la partie ouest de la gare Robinson une zone pouvant donner lieu à la construction de logements. C'est d'ailleurs la principale zone sur Sceaux. Et cela permet en effet d'avoir un discours de protection des quartiers pavillonnaires situés à proximité. C'est la même chose pour ce qui concerne l'ex-parking Albert 1^{er}. Il y a là aussi une gare et par conséquent une forme d'obligation à densifier. Nous y avons répondu, sans doute pas suffisamment aux yeux de l'État, par l'opération en cours et la construction de la résidence étudiante. Et ceci nous permet justement pour préserver les quartiers pavillonnaires qui entourent la gare. Cette gare sera l'une des très rares gares de petite couronne entourée de maisons. Je pense que nous avons fait là un travail très important grâce au zonage de notre PLU.

C'est effectivement un paradoxe, mais cela se gère par de l'équilibre et par des prises de position parfois courageuses. Mais le courage n'est pas forcément partagé par tous.

Pour M. Tamby, s'agissant de l'ampleur de la catastrophe, le porter à la connaissance de l'État demande de construire 2 600 logements par an pour la période 2020-2030 sur l'ensemble de l'EPT. Sceaux représente environ 5 % de l'EPT en population. Nous devons donc construire 130 logements par an. Entre 2011 et 2018, il s'est construit environ 110 logements par an. Malgré cela, la population a baissé. Le point mort se situe donc aux alentours de 110. Et peut-être qu'il va baisser, car la baisse du nombre d'habitants par logement a forcément une limite. Il est à 2,1 aujourd'hui. Le point mort va peut-être baisser un peu. La préservation de la population ne

demandera donc pas de construire autant de logements. Ce sera peut-être autour de 80 ou 90 logements par an.

Je veux vous dire aussi que la densité de la ville était en 2008 de 5 451 habitants au kilomètre carré contre 5 446 en 2021. La densité est par conséquent stable et a même très légèrement baissé. Je veux bien que l'on tienne tous les discours catastrophistes sur la politique menée, mais nous étions en responsabilité du PLU jusqu'en 2016 et je pense que nous avons mené une excellente politique de protection de la ville. Vous devriez être un peu plus objectif et réfléchir davantage avant d'affirmer des choses qui déconsidèrent votre discours. Vous pouvez considérer que l'on ne fait pas assez, mais il ne faut pas affirmer des âneries.

Pour répondre à Mme Wietzerbin sur la démarche d'association des élus, c'est Vallée Sud-Grand Paris qui a mené la concertation. Vous auriez pu venir aux réunions. M. Szykowski est venu et y a d'ailleurs participé activement. Mais je voulais surtout vous parler de la qualité de la construction. Vous avez raison, on ne sait pas bien construire en France. Les organismes publics essaient de faire du mieux possible, les bailleurs sociaux également. J'observe par exemple que les bâtiments qui ont été construits par SEQENS aux Mésanges sont de bonne qualité. Je ne pense pas qu'il y ait de gros problèmes de finition. Je constate en revanche de nombreux problèmes sur l'opération privée qui s'est construite juste à côté. Mais il ne revient pas à la Ville de contrôler la qualité de ces constructions. Nous n'avons aucune compétence en la matière. La Ville contrôle uniquement le respect du permis de construire. Et je dois vous dire que ces bâtiments ne reçoivent pas leur certificat de conformité. Il y a donc un problème avec le milieu de la promotion et de la construction, mais aussi avec les acheteurs qui ne sont peut-être pas toujours suffisamment attentifs.

Madame Gautier, M. Pattée vous a répondu sur l'opération de Gaulle. Dernier point, nous avons voté la Charte de l'arbre en 2019 dans laquelle nous proposons d'octroyer une subvention de 200 euros pour un arbre planté, à condition évidemment que l'on regarde un peu ce qui se passe et que l'on ne plante pas n'importe quoi.

À l'heure actuelle, je crois que nous avons reçu trois demandes. Cela démontre que les Scéens ne sont pas extrêmement attachés aux arbres. L'arbre dont les deux branches sont tombées rue Bertron est d'ailleurs situé sur une copropriété. Si celle-ci avait été plus attentive à son entretien, notamment en matière d'élagage, peut-être serait-il en meilleur état. Je suis navré de vous dire que la plupart des arbres remarquables qui façonnent le paysage de Sceaux sont situés dans des propriétés privées et la plupart des propriétaires privés ne sont pas extrêmement attachés au maintien de leurs arbres. Ils n'y voient souvent qu'une nuisance et les font élaguer par des gens incompétents. Je suis désolé de vous dire que je ne peux rien faire en la matière. En tout cas, les textes ne me donnent aucune possibilité d'action.

J'ai l'impression de répéter toujours la même chose, mais je continue. Nous arrêtons le débat à ce stade. Il est 22 h 30. On a fait ce qu'il fallait. Monsieur Tamby, vous n'avez pas à répondre. Vous avez dit que vous vouliez dire. On en a pris note et cela figurera au compte rendu.

Nous passons au vote sur la prise acte de ce débat.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité avec 28 voix pour (M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, MM. Jean-Philippe Allardi, Francis Brunelle, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Nadine Lacroix, Catherine Palpant, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard ; 4 voix contre (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Xavier Tamby).

Je vous remercie et je remercie Mesdames et Monsieur de leur présence.

VIII- ESPACE PUBLIC – MOBILITÉS

Exploitation du stationnement payant – rapport sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exercice 2021.

Patrice PATTEE

Il s'agit d'un rendez-vous annuel traditionnel. Nous vous avons remis le rapport d'exécution de notre délégataire EFFIA pour l'exercice 2021.

La DSP a démarré en 2018. Le confinement et la pandémie ont perturbé très sensiblement le fonctionnement de la ville et ont eu des conséquences sur le stationnement en 2020. 2021 est en revanche une année d'exploitation revenue à la normale.

En ce qui concerne le stationnement sur voirie, on constate une hausse sensible du paiement spontané des clients horaires avec 361 409 € récoltés en 2021 contre 243 206 € en 2020 et 340 273 € en 2019. Cette hausse s'explique par la reprise de l'activité après l'épidémie de coronavirus.

On constate également une forte hausse du nombre des abonnés (978 en 2021 contre 415 en 2020 et 508 en 2019) et des recettes des abonnements sur voirie (108 157 € récoltés en 2021 contre 45 563 € en 2020 et 53 530 € en 2019). Cette augmentation est liée à l'extension de la zone verte de stationnement payant avec la création de 400 places supplémentaires.

Les recettes sur voirie s'élèvent donc à 469 566 € en 2021 contre 288 769 € en 2020 et 393 803 € en 2019.

On constate en outre que la pandémie a favorisé une utilisation accrue des nouveaux moyens de paiement en lieu et place du paiement par espèces (23,1 % en 2021 contre 28 % en 2020 et 35 % en 2019). Nous voyons cette évolution avec une grande joie. Nous souhaitons en effet apporter du confort aux usagers avec le déploiement du paiement sans contact ou par téléphone mobile qui ne nécessite pas de saisir à chaque fois le numéro d'immatriculation de son véhicule. Le paiement par téléphone mobile est ainsi monté à 43,3 % en 2021, ce dont nous nous réjouissons.

L'on note enfin que le taux de respect continue de progresser en zone orange, ce qui était bien l'objectif poursuivi.

En ce qui concerne le stationnement en parkings, on note une fréquentation en hausse sur les 4 parkings comparativement à 2020 ainsi qu'une augmentation des abonnés sur les parkings Charaire et Robinson en 24 h/24 h, en journée ou week-end.

Les parkings en surface Penthivière et de Gaulle sont les parkings les plus utilisés, souvent pour de courtes durées et sont gratuits durant les 20 premières minutes.

C'est une bonne chose pour la Ville, puisque le montant de la redevance versée par le délégataire à la Ville a été de 251 313,50 € en 2021 contre 118 892 € en 2020 et 214 846 € en 2019.

Le nombre de FPS émis par EFFIA en 2021 reste élevé et concerne surtout des non-Scéens qui n'ont pas compris que nous étions très vigilants sur le contrôle du paiement du stationnement en voirie. Encore trop d'automobilistes jouent en effet au chat et à la souris. Les recettes liées aux FPS s'établissent à 375 163 € en 2021.

Très peu de FPS ont été contestés, puisque seuls 275 recours gracieux en contestation (RAPO) ont été reçus et traités par EFFIA sous un délai moyen de 10 jours. 170 ont été acceptés et annulés. 101 ont été rejetés. 4 étaient irrecevables. 257 soit 93,4 % ont été formés par des usagers n'habitant pas à Sceaux.

Voilà, Monsieur le maire, pour ce bilan 2021 du stationnement payant dans les rues et les parkings de Sceaux.

M. le maire

Merci de cet exposé très complet.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur Pattée de cette note de présentation sur l'exploitation du stationnement payant à Sceaux.

Sceaux, le 23 juin 2022

J'avais une remarque et deux questions. La remarque porte sur l'électromobilité, les bornes de recharge des voitures électriques. Vous n'en faites pas état. En regardant le rapport d'EFFIA, on s'aperçoit qu'il existe quatre bornes pour environ 340 places de parking, ce qui n'est pas énorme.

La Ville envisage-t-elle l'installation de bornes supplémentaires, d'autant qu'il s'agit de bornes de charge lente, 7 kW en alternatif. C'est-à-dire que l'on met à peu près une heure pour recharger 50 km sur une voiture de type Zoé.

La deuxième question consiste à savoir si la DSP prendra en compte ces bornes de recharge. Qu'est-il prévu dans ce contexte ? On sait qu'à Paris sur certains parkings, on parle d'un équipement de 100 à 200 bornes de recharge. Je pense par exemple au parking de la Madeleine qui a été réalisé par une société privée. Qu'envisage de faire la Ville avec EFFIA sur ce sujet et quel impact sur la délégation et les revenus générés par la recharge de véhicules électriques ?

J'aurais voulu par ailleurs avoir un retour d'expérience sur le désossement de trois voitures début février dans le parking Charaire. Je savais que Sceaux était déjà la ville préférée des cambrioleurs. Il ne faudrait pas qu'elle devienne la ville préférée des désosseurs de voitures.

Comment se fait-il que, malgré les caméras de vidéosurveillance, ces trois voitures aient pu être désossées dans la nuit du dimanche au lundi ? Et je voulais savoir quelles mesures de sécurité ont été mises en œuvre depuis, afin que ce genre de mésaventure ne se reproduise pas.

Philippe SZYNKOWSKI

Voilà quel sera mon discours qui sera tout à fait différent de celui que nous venons d'entendre.

En effet, les chiffres en progression sur 2021, nombre d'abonnés et recettes sur voirie, confirment que beaucoup d'habitants et d'habitantes viennent faire leurs courses en utilisant l'automobile, dont on sait que la plupart ne sont pas électriques ou hybrides, ce qui n'arrange en rien le problème du réchauffement climatique sans parler de leur mode de production.

Certes, la ville est connue pour son action en faveur du vélo, Sceaux à vélo en synergie avec le mouvement de la bicyclette, mais il apparaît que l'usage du vélo cargo pour faire ses courses est bien limité.

En 2021, les parkings Charaire et Robinson ont été un peu moins utilisés par rapport à 2019. 526 217 euros de revenus pour les parkings et 231 760 euros pour la voirie. Si la Ville avec sa redevance et EFFIA bénéficient de cet essor, cela traduit néanmoins une incompréhension vis-à-vis de l'augmentation des températures dont souffrent ici les habitantes et les habitants alors que cela va nettement s'accroître dans un futur proche.

Faire des campagnes pour inciter les gens à faire leurs courses sans voiture, se faire livrer par Internet ou utiliser de plus en plus un vélo cargo selon le lieu de résidence, prendre des transports en commun nettement améliorés en cadence, qualité technique et ponctualité, ne serait-ce que pour

visiter la ville et son parc départemental en prenant un vélo sur place, voilà des objectifs intéressants. Ces actions permettraient de baisser la pollution à laquelle l'automobile contribue beaucoup avec les maladies qui y sont associées.

Présenter le bilan de la société EFFIA pose plus que jamais la question de la place de la voiture en ville. Au nom de l'intérêt général, le vrai, il faut s'assurer aussi du respect à venir de la zone à faibles émissions à laquelle Sceaux s'est engagée via la Métropole du Grand Paris, mais dont les pouvoirs publics n'ont pas encore décidé de la mise en application, si elle est mise en application prochainement, ce qui n'est pas sûr du tout. Il y a en effet un recul sous des pressions diverses au détriment de notre bien-être et de la planète alors que le monde brûle un peu partout.

Christiane GAUTIER

Monsieur Pattée, je veux quand même reprendre la parole au sujet de ce que vous avez annoncé en disant que la surface végétalisée serait le double sur la place du général de Gaulle. J'imagine que vous faites allusion aux terrasses et balcons qui seront végétalisés par le privé sans aucune certitude que cela perdure dans le temps.

M. le maire

Madame, ce n'est pas la question. Je vais cependant vous répondre. Ce n'est pas du tout cela. Lorsque l'opération sur l'îlot Voltaire sera terminée, le parking provisoire sera remplacé par un parc. Il n'y avait rien avant et il y aura demain ce parc. C'est de cela que nous parlons. Et vous le savez, car c'est écrit partout. Ne pas prendre cela en compte, c'est faire preuve de mauvaise foi.

Posez maintenant votre question sur le dossier en cours.

Christiane GAUTIER

J'aimerais avoir quelques renseignements complémentaires sur le taux d'occupation des 29 places réservées au vélo, leurs modalités d'occupation. Est-ce qu'il s'agit d'abonnements ou d'occupations horaires et dans quelles proportions ? Quel est le chiffre d'affaires généré par ces stationnements.

Aujourd'hui, il existe un nombre limité de bornes de recharge électrique avec seulement quatre bornes. Qu'en est-il des possibilités de recharge des vélos électriques ?

Quel est le taux d'occupation des places PMR qui sont inégalement réparties entre les quatre parkings et surtout sont-elles suffisantes et sont-elles elles aussi électrifiées ?

Merci

M. le maire

Merci. La parole est à M. Pattée pour les réponses.

Patrice PATTEE

Sur l'électromobilité, comme nous avons eu l'occasion de le dire lors d'une précédente séance du conseil municipal, nous accompagnons la demande. Il existe aujourd'hui deux systèmes de recharge : un système dans les parkings opérés par EFFIA et des bornes de recharge en voirie qui sont opérées par le SIPPEREC. Ce sont les bornes bleues. Je peux vous parler rapidement de ces bornes bleues. Le taux d'utilisation de ces bornes monte gentiment en puissance. On n'a pas encore de saturation des bornes. Cela viendra peut-être d'ici quelques années. Bien évidemment, il n'y a aucune difficulté pour que l'on accompagne ce mouvement.

Nous sommes en train de faire évoluer les bornes Autolib de 7 kW pour les faire passer à 22 kW.

En ce qui concerne les parkings en ouvrage qui relèvent du délégataire, je n'ai pas recherché l'information dans le rapport. Vous avez pu constater qu'il était très détaillé et très riche. Je pense que l'on peut trouver une réponse sur cette question et si l'on ne la trouve pas, je vous assure que l'on vous l'apportera. Bien évidemment, EFFIA est dans cette même logique d'accompagnement de la demande. Je n'ai jamais entendu quiconque se plaindre de ne pas trouver de place pour recharger sa voiture dans les parkings en ouvrage. Et je ne crois pas que le maire l'est entendu non plus, sinon il m'en aurait parlé.

En ce qui concerne la sécurité, on ne peut pas être partout à toute heure. Tout comme vous, nous déplorons cet incident. Des mesures correctives ont été apportées. Nous avons cherché à comprendre d'où venaient ces délinquants et l'on s'est aperçu qu'il y avait des failles au niveau des accès piétons. Nous y avons apporté une réponse. Vous relatez un événement survenu au mois de février. Nous espérons que cela ne se reproduira pas. Mais nous ne sommes malheureusement à l'abri de rien.

Monsieur Szykowski, trop de voitures. Oui et c'est tout l'objectif du stationnement payant. Je constate que les automobilistes trouvent le parking toujours très cher et rechignent à payer 0,30 € pour stationner leur voiture un quart d'heure. On tient le problème par le bon bout. Cette hypersensibilité au coût du stationnement pousse les gens à faire leurs courses à pied. Et ce n'est pas pour rien que la majorité des gens qui ont un FPS n'habitent pas Sceaux.

La ville de Sceaux est la ville du quart d'heure. On peut faire ses courses à pieds ou à vélo à Robinson ou aux Blagis. Et je crois que beaucoup de Scéens l'ont compris.

En ce qui concerne le stationnement des vélos, nous allons augmenter l'offre de stationnement vélos dans ces deux parkings. Là aussi, c'est une question de sensibilité au prix. Il était au départ à 10 € par mois ce qui était trop cher. Il est désormais à 2,50 €. Et c'est un vrai succès. Nous avons doublé l'offre de stationnement sur Charaire et nous allons multiplier par quatre l'offre de stationnement sur Robinson. En chiffre d'affaires, cela ne représente rien. Nous considérons que c'est un service qu'il faut apporter aux Scéens pour servir la cause que nous partageons, à savoir encourager l'usage du vélo dans nos rues.

Le taux d'occupation des PMR, je ne le connais pas. Vous le savez probablement, les détenteurs de la carte mobilité inclusion peuvent stationner partout gratuitement. La place PMR a un avantage, c'est qu'elle a des caractéristiques qui permettent de faciliter les déplacements en fauteuil. Voilà très rapidement ce que je pouvais dire en réponse à vos questions.

M. le maire

Merci. Nous passons au vote. Il s'agit de prendre acte de la communication.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Exploitation de la fourrière automobile – rapport sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exercice 2021.

Jean-Pierre RIOTTON

En application de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales et des clauses contractuelles des délégations de service public, la Ville reçoit chaque année un rapport financier et technique de la société DODECA, délégataire du service public de fourrière automobile.

Les policiers municipaux ont requis l'intervention de la société DODECA sur le territoire de Sceaux pour procéder en 2021 à l'enlèvement et à la mise en fourrière de 101 véhicules (contre 70 en 2020).

Par ailleurs, 4 vélos abandonnés ont été enlevés en 2021 hors de la délégation de service public. On mettra bientôt les vélos en fourrière.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2021 par la société DODECA pour la prestation précitée s'élève à 10 818 € HT contre 8 378 € HT en 2020. Ce montant correspond aux sommes versées par les propriétaires des véhicules mis en fourrière pour récupérer leur véhicule.

Conformément au contrat de délégation de service public, la société DODECA a versé à la Ville de Sceaux une redevance fixe de 200 € TTC.

Si je peux me permettre de faire une annonce, j'invite tout le conseil municipal à signaler à Info mairie ou au service de la Tranquillité urbaine les voitures ventouses qui dégradent nos voiries et le paysage de notre si belle ville de Sceaux.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication qui lui a été faite du rapport établi par le délégataire DODECA pour l'exploitation de la fourrière automobile pour l'exercice 2021.

M. le maire

Merci, Monsieur Riotton

Est-ce qu'il y a des questions ?

Philippe SZYNKOWSKI

Je parlerai du seuil de déclenchement de la redevance variable de DODECA. On voit qu'il y a une redevance fixe de 200 euros depuis quelques années déjà. Or, comme chacun le sait, nous sommes en période d'inflation, et celle-ci est importante. Ne serait-il pas logique dans ce cadre d'augmenter la redevance fixe pour prendre en compte les taux d'inflation ou alors de faire en sorte que la redevance variable puisse être mise en œuvre avec un seuil de déclenchement plus bas ?

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur Riotton pour ce rapport.

J'avais juste une petite question. Y a-t-il dans les demandes d'enlèvement un schéma qui se reproduit, c'est dire que les voitures sont garées à peu près au même endroit à chaque fois ? Est-ce que vous avez la cartographie des voitures enlevées ? Est-ce quelque chose que vous travaillez et que vous pourriez utiliser pour informer les riverains des endroits dans lesquels des voitures ventouses s'installent ?

Je vous remercie.

Jean-Pierre RIOTTON

Nous nous apercevons qu'il y a des voitures ventouses que personne ne signale dans toutes les rues de la commune. C'est la raison pour laquelle je fais un appel. Les voitures restent parfois plusieurs mois à un même endroit. Mais c'est sur toute la ville et non pas à un endroit en particulier. Seule l'Allée d'honneur échappe aux voitures ventouses. C'est un peu chargé le week-end, mais les voitures ne restent pas.

Moi qui voyage dans les rues en vélo, je m'aperçois qu'il y a des voitures qui sont depuis un mois en ventouse et que personne ne les signale. Et si je pose la question, ça n'a pas l'air de déranger.

Quant au vol de matériel automobile, la ville de Sceaux n'est pas la seule à en souffrir. Cela concerne toutes les communes voisines qui en ont même plus que nous. C'est par vagues. La police nationale a arrêté récemment trois personnes. Elle a retrouvé du matériel au domicile de ces personnes qui n'habitaient pas dans le secteur. Ce sont des vagues. Et Sceaux n'est pas plus impactée que d'autres, au contraire. Il y a eu moins de vols chez nous que dans d'autres communes situées à proximité.

Pour répondre à M. Szykowski, 15 000 euros, c'est le montant minimum d'intervention des sociétés de fourrière. C'est pour cela que la DSP concerne aussi la commune de Montrouge. Si nous devions avoir une DSP pour la seule ville de Sceaux, peu d'entreprises candidateraient.

M. le maire

De toute façon, la modification ne pourrait intervenir que dans le cadre de la DSP.

Nous passons au vote sur la prise acte de la communication de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IX- AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Exploitation des marchés d'approvisionnement – rapport sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exercice 2021

Sylvie BLERY-TOUCHET

En application de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales et des clauses du contrat de délégation de service public, la Ville a reçu le rapport financier et technique de la société SOMAREP pour l'exercice 2021.

Ce rapport a été soumis à l'examen de la commission consultative des services publics locaux lors de sa réunion du 15 juin 2022 et sera mis à disposition du public.

L'exploitation des marchés au cours de l'année 2021 ne s'est pas accompagnée d'un changement significatif des prestations à charge du délégataire. Cependant, les marchés ont dû subir, du 19 mars au 2 avril 2021, une nouvelle phase de confinement qui limitait le déballage aux seuls commerces alimentaires.

Le montant de la redevance a été porté à 70 745,33 € contre 61 996 € en 2020, en liaison avec une hausse de 1,5 % des droits de place.

Les principales caractéristiques de l'exploitation des marchés d'approvisionnement pour l'exercice 2021 sont les suivantes :

Pour ce qui concerne les commerçants :

La diversité des commerçants a été accrue dans la partie extérieure de la halle.

Pour ce qui concerne les animations des marchés :

- ✓ Les 29 mai et 30 mai 2021, animation de la Fête des mères.
- ✓ En octobre 2021, animation « Saveurs d'automne »
- ✓ Pour Noël, 1 400 bons d'achat distribués

Pour ce qui concerne le personnel :

L'équipe est stable à 4 personnes à temps partiel en 2021 pour chaque marché soit au total un effectif de 8 personnes.

Pour ce qui concerne le bilan financier :

Le chiffre d'affaires brut TTC de l'année 2021 de 157 536 €, s'est caractérisé par une hausse de l'ordre de 17 % par rapport au chiffre d'affaires de l'année 2020 (134 536 €), mais comparable au CA des années antérieures.

Le poste « dépenses et charges de personnel » en 2021 s'élève au total à 81 520 €. La comparaison avec l'exercice 2020 n'est pas pertinente, mais les dépenses en 2019 s'étaient élevées à 71 686 €, soit une augmentation de 3 % en 2021.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication qui lui a été faite du rapport établi par le délégataire SOMAREP pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement.

M. le maire

Merci, Madame Bléry-Touchet.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Christophe DESSANGES

Serait-il possible de demander à la société adjudicataire de développer la partie transition écologique ? Que met-elle en place pour mieux gérer les consommations de flux, les déchets et la redistribution des fruits et légumes qui ne sont plus propres à la vente, mais qui peuvent néanmoins être consommés ?

Je vous remercie.

Sylvie BLÉRY-TOUCHET

Il faut savoir que les commerçants ont très peu d'inventus. Nous souhaitons faire une opération pour les Ukrainiens et il n'y avait pratiquement rien.

S'agissant des déchets, ils sont recyclés. C'est du compost.

Jean-Christophe DESSANGES

Il faudrait peut-être le rappeler dans le rapport. De belles choses sont faites et je trouve qu'il est important de les valoriser.

Sylvie BLERY-TOUCHET

On va leur demander.

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Secteur de projet de Gaulle – évictions commerciales :

- **Société « Le Chiquito »**
- **Société « Les Petites Pensées ».**

M. le maire

Nous avons déjà parlé de ce type d'évictions commerciales.

À la suite d'une négociation avec ces deux commerçants, nous sommes parvenus à un accord sur les sommes forfaitaires de 472 725,36 euros pour le Chiquito et de 320 000 euros hors frais de licenciement et de déménagement pour les Petites Pensées.

Il vous est proposé d'approuver les protocoles transactionnels. Je pense qu'avec cette délibération, nous clôturons les négociations sur les évictions commerciales.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Philippe SZYNKOWSKI

On sait que des recours ont été intentés antérieurement par le Chiquito. La question que je me pose est la suivante : les recours antérieurs ont été pris en compte au titre de votre pouvoir propre. Le Chiquito est allé en justice pour essayer de faire valoir ses droits dans la mesure où il n'y avait pas encore d'entente à l'époque. Combien cette affaire a-t-elle coûté au total à la Ville – j'imagine qu'il a fallu payer des avocats – en plus de l'indemnité d'éviction à venir faisant l'objet d'un accord transactionnel ?

Même question pour les Petites Pensées. On voit qu'en plus une indemnité de licenciement est prise en compte dans l'accord. Les frais de déménagement et de licenciement ne sont pas prévus pour le Chiquito. Pourquoi cette différence ? Voilà les questions que cette affaire m'inspire.

Christiane GAUTIER

Quand ces évictions seront-elles effectives et quand cesseront-ils, l'un et l'autre, leur activité ?

M. le maire

Pour répondre à M. Szynkowski, en réalité, il n'y a pas de contentieux. Le propriétaire du fonds de commerce du Chiquito a saisi le tribunal, mais il n'y a pas eu de contentieux. Cela a été fait en accord avec nous. Il n'y a donc pas eu de frais d'avocat. Nous avons bénéficié d'un accompagnement juridique, tout comme le Chiquito, mais nous avons discuté et abouti à une valorisation qui a été fixée au tribunal, mais qui avait fait l'objet d'un accord. Le Chiquito n'aura pas de frais déménagement, puisque son propriétaire prend sa retraite et cesse son activité.

Pour les Petites Pensées, les choses sont différentes. Le propriétaire va poursuivre son activité. L'accord transactionnel prévoit les frais de licenciement éventuel d'un employé et les frais de déménagement remboursés sur justificatifs sachant que le nouveau lieu pourrait ne pas être très éloigné de l'actuel.

Le Chiquito cessera son activité en fin d'année et les Petites Pensées le 1^{er} août.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je voulais vous informer qu'il avait été envisagé pour ces opérations d'indemnisation une masse globale de 1,6 million d'euros et que cela nous coûtera finalement 1,2 million d'euros. Nous avons par conséquent négocié de manière intéressante tout en satisfaisant les commerçants concernés.

X- SCEAUX BOURG-LA-REINE HABITAT**Communication du rapport relatif à l'exercice 2021 de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.****Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE**

Le conseil municipal doit se prononcer sur le rapport écrit de chaque exercice de la SEM Sceaux Bourg-la-Reine Habitat.

En 2021, la SEM, malgré un contexte difficile, a pu maintenir une activité quasi normale. Le taux d'impayés ne s'est pas dégradé.

Le patrimoine de la SEM comprend 1 766 logements, dont 1 256 à Sceaux. 329 logements sont situés dans les résidences de personnes âgées et les résidences pour étudiants.

La SEM possède également une quinzaine de locaux commerciaux et d'activité.

Une opération de construction d'une résidence pour étudiants a été achevée en 2021 sur le territoire de Bourg-la-Reine.

En 2021, le conseil d'administration a décidé d'exonérer de loyers certains commerçants locataires selon les mêmes modalités que la Ville.

Les modalités de présentation des comptes figurant au rapport distinguent les activités agréées, à savoir celles qui concernent le logement locatif social d'une part, les activités non agréées d'autre part, à savoir les activités commerciales ou les activités de location de logement non social.

L'exercice clos au 31 décembre 2021 dégage un bénéfice de 1 572 043 € : le résultat de l'activité agréée est de 1 279 883 € et celui de l'activité non agréée est de 292 160 €.

Les capitaux propres de la SEM s'établissent désormais à 42 057 818 €.

Les bilan et compte de résultat de Sceaux Bourg-la-Reine Habitat ainsi que le rapport de gestion pour l'exercice 2021 ont été approuvés par l'assemblée générale de la société le 24 mai 2022.

Vous avez lu le rapport. Il n'y a donc rien de plus à dire.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir donner acte aux représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la SEM pour la communication qui lui a été faite sur son activité et ses comptes pour l'exercice 2021.

M. le maire

Merci, Madame Holuigue-Lerouge.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations sur ce document ?

Jean-Christophe DESSANGES

Je ferai le même commentaire que sur le contrat de délégation de service public pour les marchés.

J'aimerais avoir une visibilité sur les actions sociétales entreprises par la SEM, notamment sur les actions en matière d'économie durable. Qu'est-ce que la SEM met en place tant pour son personnel que pour les habitants des logements dont elle a à la charge ? Existe-t-il par exemple un plan de réduction des consommations ou d'identification des fuites ?

Et que compte faire la SEM par rapport à l'économie circulaire ? Comment localiser au plus près des immeubles les interventions ?

Et enfin, toujours dans la même veine, quelles sont les grandes orientations de la SEM en ce qui concerne sa responsabilité sociétale ?

Je vous remercie.

Liliane WIETZERBIN

J'avais des questions sur les comptes de la SEM. Je vois qu'il y a un excédent de 1,6 million d'euros.

Sceaux, le 23 juin 2022

Roselyne HOLUIGUE-LEROUGE

Un bénéfice.

Liliane WIETZEBIN

Un bénéfice. C'était la même chose l'année dernière. On est en train de décider d'un report à nouveau. On constate que la trésorerie s'accroît. Elle s'établit cette année aux alentours de 8 millions d'euros. D'année en année, on voit que c'est excédentaire, ce qui est une bonne chose. Mais où va cet excédent *in fine* ? Est-il prévu d'une manière ou d'une autre qu'il revienne aux bénéficiaires sous forme d'investissement, de rénovation, de diminution du risque ? On accumule de la trésorerie, mais quel est le plan à long terme ?

J'ai aussi des questions un peu techniques sur les recettes liées aux CEE. S'agit-il de certificats d'énergie ou ma compréhension n'est-elle pas bonne ? Et du coup, sous quelle forme cela se concrétise-t-il ?

Il y a aussi une reprise de PGE. Je n'ai pas compris de quoi il s'agissait ne connaissant pas cet acronyme.

Et je voulais en savoir un peu plus sur la Réduction de Loyer Solidarité et sa modulation qui est intervenue suite à une loi récemment votée. Je voulais donc avoir un petit point d'information sur ce sujet.

M. le maire

Il me faudrait du temps pour vous répondre complètement. En réalité, les choses ne se passent pas tout à fait comme vous l'imaginez. La SEM réalise fort heureusement un bénéfice comptable qui est ensuite additionné à l'amortissement des biens, ce qui constitue une capacité d'autofinancement qui lui permet de financer des investissements. Lorsque vous construisez des logements neufs, vous percevez des loyers qui vous permettent de rembourser les emprunts sur une certaine durée. Mais l'entretien et les opérations de rénovation énergétique ne sont pas financés par des loyers nouveaux.

La participation des locataires aux économies d'énergie que ces travaux leur permettent de réaliser est très faible.

La SEM doit donc faire des bénéfices pour pouvoir augmenter ses fonds propres et en consacrer une partie aux opérations de rénovation énergétique.

Liliane WIETZEBIN

Mais cela dure depuis plusieurs années.

M. le maire

Heureusement ! Regardez le bilan et vous verrez qu'entre 2020 et 2021, les disponibilités passent de 14 millions d'euros à 6,8 millions d'euros à l'actif. En revanche, les immobilisations corporelles en cours passent de 6 millions à 13 millions d'euros. Cela s'explique par l'investissement. Et cet investissement n'est possible que, parce qu'il est financé par les réserves accumulées par la SEM.

Isabelle DRANCY

Le bénéfice est mis en réserve. Il n'y a pas de distribution.

M. le maire

Il n'y a pas de distribution. La SEM pourrait distribuer des dividendes, mais elle ne le fait pas. Certaines SEM distribuent des dividendes à leurs communes actionnaires. Si nous le faisons, nous devrions également en verser à la Caisse des Dépôts et à SEQENS qui sont nos actionnaires privés. Mais nous avons une politique de non-distribution. Et la Caisse des Dépôts n'est pas toujours d'accord, car elle aime bien prendre un peu d'argent.

Les opérations de rénovation énergétique sont nombreuses à Bourg-la-Reine sur la résidence Normandie, à Sceaux sur les résidences Alsace Bretagne et Esterel. Nous avons de gros travaux à réaliser. Youssef Assassi, le directeur technique de la SEM, nous disait que l'âge moyen des installations de chauffage était inférieur à 10 ans, car beaucoup de changements ont été faits. Ce n'est sans doute pas assez, mais nous menons néanmoins des actions assez importantes en la matière.

Je vais demander qu'un rapport spécifique soit établi sur tout cela. Le rapport existe, mais il faut le mettre en forme. Je demanderai à la SEM d'établir un document pluriannuel sur les opérations qui ont été menées et sur ce qu'il reste à faire dans les années à venir.

Liliane WIETZERBIN

Et sur les CEE ?

Florence PRESSON

Ce sont les certificats d'économie classiques. Les CEE sont attribués aux obligés réalisant des opérations d'économies d'énergie. Des fiches d'opérations sont élaborées et définissent, pour les travaux les plus fréquents et selon le type de matériaux utilisés, les montants de CEE. Nous sommes aujourd'hui dans la cinquième période. 650 000 euros ont ainsi pu être financés, ce qui n'est pas négligeable. Cela a permis de contribuer au financement des travaux. Le fonctionnement est le même pour un acteur privé qui réaliserait des travaux.

Philippe SZYNKOWSKI

Est-ce que la SEM privilégie les panneaux solaires ou d'autres techniques comme les pompes à chaleur, afin que les modes de production d'énergie soient adaptés au monde actuel ?

M. le maire

Si j'ai bien compris, l'installation de pompes à chaleur sur le patrimoine de la SEM n'est pas simple. Mais elles sont en effet d'ores et déjà utilisées. Pour ce qui concerne les panneaux solaires, ce n'est pas le cas. Il faut savoir les installer. On a une résidence rue des Jockos qui est équipée de panneaux solaires, mais elle a été construite relativement récemment. Il n'y en a pas sur les autres résidences.

Florence PRESSON

Un cadastre solaire va être mis en œuvre par le territoire, afin de déterminer le potentiel solaire des bâtiments en fonction de leur emplacement et de leur environnement et les gains qui pourraient être attendus de l'installation de panneaux solaires. Cela fait partie des chantiers 2022-2023.

M. le maire

Nous passons au vote sur la prise acte de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XI- AFFAIRES SCOLAIRES

Carte scolaire 2022-2023

Chantal BRAULT

C'est une délibération que nous avons l'habitude de prendre.

Au moment où la carte scolaire se dessine, il existe toujours le risque d'une fermeture de classe sur décision de la direction académique. Cela n'intervient pas toujours dans les mêmes établissements. C'est aléatoire. Il y a des années fluctuantes. On ferme une classe dans une école et l'on ouvre une classe dans une autre.

La fermeture d'une classe donne toujours lieu à une délibération, car nous nous révoltons systématiquement lorsqu'une fermeture s'annonce. L'Inspecteur de l'Éducation nationale veille pourtant tout particulièrement sur l'école des Blagis et m'avait assuré qu'il n'y aurait pas de fermeture de classe. Le risque existe pourtant, les effectifs prévus pour la prochaine rentrée étant en baisse. La moyenne par classe serait de 24 élèves pour 6 classes, ce qui est correct, mais nous

préférons éviter toute fermeture, car tout est à réorganiser. Et de toute façon, la fermeture d'une classe n'est pas une bonne nouvelle.

Nous décidons donc par cette délibération de dire que nous refuserons cette fermeture de classe.

M. le maire

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Christiane GAUTIER

Madame Brault, merci pour ces informations. Merci de vous mobiliser et de vous opposer à la fermeture de cette classe.

Quelle est la capacité totale d'accueil des écoles de la ville ? En 2022, quel est le nombre d'élèves inscrits sur les écoles de Sceaux ?

J'ai vu qu'il y avait eu 2019 des menaces de fermeture de classe et que les parents d'élèves s'étaient mobilisés par l'intermédiaire d'une pétition. Je ne sais pas quel a été le succès de votre mobilisation et de celle des parents. En l'espèce, les parents d'élèves vous accompagnent-ils dans cette lutte contre la fermeture intempestive de classes, sachant que si cette classe de l'école maternelle des Blagis fermait, l'effectif dépasserait 24 élèves par classe ?

Chantal BRAULT

De toute façon, ce chiffre de 24 élèves par classe est envisagé, annoncé et prévu pour les grandes sections, les CP et les CE1. Mais comme c'est à moyen constant, vous imaginez bien que si nous n'avons pas plus d'enseignants, nous ne pourrions pas maintenir ce niveau à 24.

On constate toutefois une baisse du nombre d'élèves, notamment sur les maternelles. Mais tout cela peut se rétablir avec les inscriptions qui interviennent durant l'été et qui peuvent faire basculer les choses. En cas de doute, l'Inspecteur se rend dans l'école le jour de la rentrée pour compter les enfants. Les inscriptions intervenues durant l'été peuvent donc changer la donne.

En 2019, une fermeture a effectivement été prononcée, mais la classe a finalement été rouverte quelques jours après la rentrée. L'engagement très important des parents, des enseignants et de la municipalité a en effet porté ses fruits. Le regard de l'Inspecteur est également très important, car il a une connaissance du terrain et de la sociologie des écoles. Je sais qu'il viendra aux Blagis début septembre, mais également à l'école du Petit Chambord qui est également menacée par une fermeture de classe. Et nous nous mobiliserons, car c'est hors de question. Il n'existe pas un seuil d'effectifs déclenchant la décision d'ouvrir ou de fermer une classe, mais lorsqu'il n'y a que 20 enfants par classe, le risque existe.

Christiane GAUTIER

Quelles sont vos possibilités d'accueil ? Quel est le nombre total d'enfants ?

Chantal BRAULT

Nous avons une marge de manœuvre malgré les menaces de fermeture. Les élèves étaient beaucoup plus nombreux par le passé qu'aujourd'hui. Pour l'instant, il n'y a aucun danger et aucun risque. On a environ 1 840 enfants inscrits dans les écoles de Sceaux.

M. le maire

Et l'on a eu plus de 2 000 enfants inscrits dans les écoles de Sceaux.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII- TOURISME

Approbation du taux des taxes de séjour applicables à compter du 1^{er} janvier 2023

Sylvie BLERY-TOUCHET

La taxe de séjour a été mise en place en France par la loi du 13 avril 1910.

Cette taxe est payée par les touristes et ses recettes sont affectées au financement de la politique de développement du tourisme.

À Sceaux, cette taxe a été instaurée en 2016. Elle est collectée durant toute l'année civile et elle participe au financement de l'accueil touristique.

La taxe de séjour est collectée par l'ensemble des établissements accueillant des touristes, professionnels de l'hébergement et particuliers qui louent à titre onéreux tout ou partie de leur habitation personnelle.

Je voulais préciser que le tableau comporte une petite erreur matérielle. Pour les hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement, l'augmentation de la taxe de séjour s'élève à 4 %.

Pour les meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement, la taxe de séjour s'élève également à 4 %.

Pour l'année 2021, le taux de la taxe de séjour a rapporté à Ville un montant de 10 943,23 €.

Dans la mesure où les tarifs communaux n'ont pas évolué depuis 2019 alors que les tarifs applicables ont été depuis rehaussés suite à l'évolution du taux de variation de l'indice des prix à Sceaux, le 23 juin 2022

la consommation, et sachant qu'il est nécessaire de délibérer avant le 1^{er} juillet 2022 pour modifier les tarifs applicables en 2023, il est proposé au conseil municipal de voter les nouveaux tarifs figurant dans le tableau ci-joint.

M. le maire

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions des observations ?

Philippe SZYNKOWSKI

Pour la taxe de séjour 2021, en fonction des différentes catégories visées dans le tableau, quel type d'établissement ou de logement est le plus fréquenté ? Combien de nuitées concernées, le savez-vous ?

Quelle est l'importance des meublés de tourisme ? La ville de Sceaux a-t-elle demandé l'enregistrement de ces meublés auprès de ses services ? Y a-t-il eu des problèmes avec Airbnb sur Sceaux (fraudes, non-déclarations) ?

Merci

Numa ISNARD

Une question très rapide. Est-il bien opportun de procéder à cette taxation supplémentaire ? Je comprends que la ville souhaite développer le tourisme et qu'elle possède des atouts pour le faire. Elle est située à proximité de Paris et compte un certain nombre de sites à visiter.

En revanche, Sceaux n'est pas une grande ville hôtelière, ne serait-ce qu'en raison de sa superficie et de sa capacité.

Est-il donc judicieux de procéder à l'augmentation, même modérée, d'une taxe dont le produit est assez faible ? Quel est l'objectif de cette augmentation et ne craignez-vous pas un effet un peu délétère sur les efforts que vous entreprenez depuis quelques années sur la dynamisation du tourisme ?

Sylvie BLERY-TOUCHET

Monsieur Szykowski, l'hôtel de Sceaux est le lieu qui rapporte le plus, suivi par les locations Airbnb. Et c'est la plate-forme Airbnb qui s'acquitte de la taxe de séjour auprès de la Ville, puis du Département.

Est-il opportun d'augmenter cette taxe ? Elle n'a pas augmenté depuis 2019. Le tourisme reprend et cette augmentation représente un coût assez faible : 1,20 € au lieu de 1 €. C'est une augmentation de 20 %, mais cela ne représente pas grand-chose pour un touriste.

M. le maire

C'est l'idée de ne pas laisser des tarifs complètement bloqués pendant des années. C'est ce que nous faisons sur nos tarifs municipaux, pas sur tous, mais sur beaucoup. Il y a un suivi de l'inflation.

Liliane WIETZERBIN

Est-ce que cela représente une grosse manne pour la ville ?

Sylvie BLERY-TOUCHET

10 943,23 € en 2021, 10 000 € en 2020 et 15 000 € en 2019.

M. le maire

Et la majeure partie du produit de la taxe provient des clients de l'hôtel. Et cela ne pose pas de problèmes particuliers.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII- JEUNESSE

Attribution de bourses à des projets initiés par des jeunes dans le cadre de Projeunes.

Chantal BRAULT

C'est un dispositif que nous connaissons bien, puisque nous délibérons tous les ans sur l'attribution de ces bourses. Après deux années de faible activité, dont l'année 2020 complètement dépourvue de projets, nous avons reçu six projets que nous avons tous retenus.

Nous avons connu des éditions un peu plus importantes avec une quinzaine de projets. Pour cette année, il s'agit d'une reprise. Les projets sont par conséquent moins nombreux, mais ils sont néanmoins extrêmement intéressants.

Je rappelle les objectifs de ce dispositif. Il s'agit de projets porteurs de sens, dont l'action peut être pérennisée dans le temps. Ces jeunes s'engagent dans des associations qui les suivent sur place à condition qu'ils ne prennent pas de risques et qu'ils ne se rendent pas dans des endroits trop dangereux. Il s'agit de projets extrêmement bien préparés, très élaborés et très mesurés en termes de budget. Et c'est aussi cela que nous examinons : le sens, la portée et l'intelligence.

Je sais ce que vous allez me dire, Madame Wietzerbin : pourquoi attribuons-nous toujours la même somme ? Cette somme répond exactement à ce qui est attendu et demandé, sachant que chaque projet ne reçoit pas le même montant.

Les demandes sont en effet plus ou moins importantes. Certains projets ont par ailleurs déjà obtenu des financements. Tout ceci se mesure. Vous avez bien vu qu'il s'agit de sommes variables. Mais ces jeunes sont extrêmement satisfaits de l'attribution de ces bourses.

Ces différents projets touchent le Bénin, Saïgon, la Zambie, le Cambodge et s'effectuent en collaboration avec des associations de solidarité internationale et avec la Croix-Rouge.

Cela colle exactement à l'idée que nous voulons de ces projets et de cet engagement. Et lorsque ces étudiants reviennent, je peux vous dire qu'ils ont des choses passionnantes à raconter.

Beaucoup de ces projets sont portés par des étudiants en médecine et concernent des actions sanitaires, de prévention ou encore des campagnes de vaccination à destination d'enfants en difficulté, en déshérence ou souffrant de malnutrition.

Ce sont de beaux projets qui pour certains se pérennisent d'une année sur l'autre grâce à l'accompagnement d'associations internationales connues. Ce sont des jeunes qui partent sur leur temps de vacances ou encore sur leurs années d'étude. Ce sont des jeunes très valeureux et très respectables.

M. le maire

Merci.

Est-ce qu'il y a des questions des observations ?

Liliane WIETZERBIN

Madame Brault, je vais vous décevoir. Ma remarque de l'année dernière ne portait pas sur le montant de la bourse. De nouveau, je constate qu'il s'agit d'étudiants de prestigieuses grandes écoles qui ont fait de beaucoup d'études et qui proviennent d'un milieu spécifique. Et je ne remets pas en cause la qualité des projets ou des personnes, mais je me dis qu'une partie de la jeunesse de Sceaux passe à côté de ce dispositif, parce que les profils ne sont pas les mêmes, parce que les opportunités ne sont pas les mêmes.

Il est certain que ce type de projets de solidarité internationale s'adressent quand même à une population particulière, avec laquelle je n'ai aucun problème. Mais mon sujet serait de dire qu'il faut développer autre chose pour de la solidarité en France et pour des profils de jeunes un peu différents. Je pense que si vous faites des statistiques sur les lauréats de ces dernières années, on retombera toujours sur la même typologie de jeunes. Essayons de faire quelque chose d'un peu moins hétéroclite, d'un peu moins ambitieux, mais tout aussi porteur de sens, nécessitant de l'engagement et que l'on peut poursuivre dans le temps, comme vous le disiez. Je pense que l'on peut le faire aussi dans d'autres contextes.

Chantal BRAULT

J'entends bien ce que vous dites et vous avez raison, mais les projets n'arrivent pas par masse.

Évidemment, il s'agit d'étudiants qui ont un savoir-faire et qui peuvent se rendre utiles. Ils amènent leur savoir-faire, ce qui est important. Les scouts, par exemple, c'est toutes classes sociales confondues. Leur projet est très sympathique et très bien élaboré, et il n'est pas nécessairement porté par des étudiants de grandes écoles. Et ces jeunes partent quand même s'occuper de populations plus défavorisées.

Je vois bien votre idée, mais il faut tout de même pouvoir apporter un certain savoir-faire.

Liliane WIETZERBIN

On peut faire des choses sans avoir fait forcément de grandes études. Il y a des projets solidaires un peu partout.

Chantal BRAULT

Nous sommes bien d'accord.

Philippe SZYNKOWSKI

La question que je voudrais vous poser est la suivante : qui est destinataire de l'appel à projets ? Il y a les facultés de médecine de Paris et de Bicêtre. Il semblerait qu'il y ait une certaine diffusion de ce dispositif, mais que celle-ci n'atteint peut-être pas les étudiants ou les jeunes qui ont des idées sur Sceaux. On voit par exemple que la faculté Jean Monnet n'a pas de cheffe de file désignée, puisque cela concerne plus particulièrement des femmes.

Je voudrais par ailleurs insister sur le caractère collectif. Les projets sont portés par un groupe de 5 ou 6 étudiants.

Quel type de diffusion est fait ? Est-ce que l'on fait assez de publicité sur ce dispositif ?

Chantal BRAULT

Tout le monde reçoit exactement la même information. Elle circule. Elle est dans le magazine. Il y a de l'affichage, des tracts. Tout le monde peut profiter de l'information. Elle n'est pas spécialement destinée aux étudiants en médecine. Nous avons eu par le passé quelques projets portés par des étudiants de la faculté Jean Monnet. Ce n'est plus le cas depuis quelques années, mais cela reviendra peut-être. J'en parlerai au doyen de la faculté ainsi qu'à l'IUT de Sceaux. On pourrait en effet imaginer que des élèves puissent apporter autre chose que des médicaments et du soin à d'autres populations. Et pourquoi pas aussi à l'IUT.

Mais la diffusion est la même pour tout le monde. Chacun peut réagir et s'engager. Il n'y a aucune sélection sur la propagation de l'information.

Sceaux, le 23 juin 2022

M. le maire

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIV- ACCESSIBILITÉ – HANCICAP

Communication du rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité (comité consultatif de la ville pour tous) pour l'année 2021.

M. le maire

En l'absence de M. Brunelle, Mme Presson va rapporter ce point.

Florence PRESSON

Cette instance de participation citoyenne active que vous connaissez tous, ce comité consultatif de la ville pour tous mène un certain nombre d'actions : il dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, fait des propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Il établit également un rapport annuel présenté au conseil municipal ainsi qu'un état d'avancement à chaque réunion sur les équipements devenus accessibles, sur les travaux de mise en accessibilité en cours et sur les travaux à faire.

Le comité consultatif de la ville pour tous exerce la fonction de commission communale pour l'accessibilité. Ses membres apportent un avis et une contribution à l'étude des projets touchant à la vie quotidienne de l'ensemble de la population.

Vous avez sans doute remarqué, en lisant le rapport annuel, le travail extraordinaire réalisé par les services de la Ville ainsi que le rôle de gouvernance porté par les élus et tout particulièrement notre collègue, Francis Brunelle.

Pour ceux qui participent au comité consultatif, vous avez compris le rôle majeur qu'il porte.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation. Ce rapport étant très complet et détaillé, je vous propose, si vous avez des questions, de les faire précéder du numéro de la page du paragraphe concerné.

Merci.

M. le maire

Merci, Madame Presson.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Philippe SZYNKOWSKI

Il faut effectivement accorder une grande importance à cette commission sur l'accessibilité qui permet aux Scéennes et Scéens d'avoir une sorte d'instance de veille pour un accès à la ville qui soit adapté aux difficultés que peuvent vivre les personnes handicapées sur la voirie, les espaces publics, et dans les établissements recevant du public.

Dans le rapport, outre les actions habituelles relatives aux personnes handicapées ou âgées, comme l'adaptation de locaux accessibles au public programmée sur neuf ans – pourquoi d'ailleurs un délai aussi long ? – j'ai moi-même eu l'occasion de participer à des marches exploratoires qui permettent de noter, prendre conscience collectivement de ces problématiques, et de proposer des solutions, suivies ou non par la Ville.

Pour les personnes handicapées, j'ai en particulier pris note de l'action multiforme de la coordinatrice Enfance Handicap, page 7 du rapport, cœur du système de coordination pour la réponse aux besoins en présentiel comme en distanciel, pour aider à la constitution des dossiers destinés en particulier à la Maison Départementale des Personnes Handicapées, l'Éducation nationale également pour l'organisation des parcours scolaires, la diffusion des documents recensant les plate-formes de soutien psychologique.

C'est donc un travail très prenant au service de l'intérêt général dont on espère qu'il s'appuie sur les compétences en parallèle d'une/d'un ou de plusieurs agents en plus de la coordinatrice elle-même qui doit être surchargée de travail si elle fait cela toute seule.

Merci.

M. le maire

C'était une observation.

Pas d'autres questions ?

Christiane GAUTIER

Avec Philippe, nous avons participé à ces commissions. Beaucoup de choses ont été dites. Je regrette simplement que le rapport ne soit pas si étoffé que cela et ne donne pas toute l'amplitude des actions qui ont été conduites.

Florence PRESSON

Nous avons été trop sobres, trop modestes.

M. le maire

Nous passons au vote sur la prise acte de la communication de ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XV- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Prestations photographiques-approbation de la transaction avec la SAIF (société des auteurs des arts visuels et de l'image fixe) et M. Bertrand CARRIÈRE.

M. le maire

Cette transaction concerne une histoire de droits d'auteur qui n'a pas été gérée de façon totalement optimale.

La SAIF (société des auteurs des arts visuels et de l'image fixe) a sollicité de la Ville le paiement de la somme de 12 150,40 € TTC pour avoir exploité des photographies de M. Carrière sur des supports pour lesquels il indique ne pas avoir donné son autorisation.

Nous avons engagé des discussions pour aboutir au versement d'une indemnité transactionnelle de 7 500 €, M. Carrière renonçant expressément et irrévocablement à toute réclamation, recours, instance ou action à quelque titre que ce soit à l'encontre de la ville de Sceaux, au titre des exploitations des photographies.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire.

J'ai une question qui me tarabiscote. Vous avez dépensé 11 600 euros de frais d'avocats dans le cadre de la négociation avec M. Carrière et la SAIF, 11 600 euros auxquels s'ajoutent 7 500 euros d'indemnité transactionnelle, soit 19 200 euros pour une demande initiale de 12 150,40 euros.

Il y a quelque chose que je ne comprends pas. Les 11 600 euros se décomposant de la manière suivante : 6 000 euros en 2020 (décision du maire 291), 1 800 euros en 2021 (décision du maire 176), 1 000 euros en 2022 et 1 800 euros à nouveau en 2022.

Est-ce une bonne utilisation des deniers publics de dépenser 11 600 euros pour un gain de 7 500 euros, qui est en fait un surcoût par rapport aux 12 150 euros demandés par M. Carrière et la SAIF ? J'aimerais comprendre.

M. le maire

Les frais d'avocat en question ne sont pas uniquement liés à ce contentieux. Le nom de M. Carrière n'apparaît pas dans les décisions du maire. Cette somme recouvre d'autres contentieux dont vous aurez peut-être connaissance le moment venu.

Philippe SZYNKOWSKI

Cette transaction est par nature définitive avec la SAIF représentant les intérêts de M. Bernard Carrière.

La question qui se pose est la suivante : si les juristes de la Ville ou travaillant pour la Ville étaient sûrs d'avoir raison, pourquoi au fond n'avoir pas continué sur le plan juridique évitant ainsi d'avoir à déboursier 7 500 euros au titre de cette transaction ?

Le coût d'une procédure judiciaire était-il donc si élevé ? Supérieur au coût transactionnel ? Des indemnités auraient pu être demandées pour procédure abusive, préjudice moral. Combien M. Carrière avait-il été rémunéré pour ces photos ?

Merci.

M. le maire

Vous savez qu'il faut parfois savoir arrêter une grève. Il en est de même en matière de contentieux. Compte tenu des informations dont je disposais et des conseils des avocats de la Ville, j'ai estimé préférable d'en rester là. Mais on peut contester cette estimation.

M. Carrière a travaillé plusieurs années pour la Ville. Il a dû percevoir plusieurs dizaines de milliers d'euros d'honoraires sur la durée.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Désignation de délégués du conseil municipal au sein des comités de syndicats intercommunaux :

- **Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF).**

M. le maire

Nous devons procéder à la désignation de délégués du conseil municipal au sein de plusieurs instances en raison de l'évolution du contexte politique local.

Pour le syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF), il vous est proposé de désigner un délégué titulaire en remplacement de M. Isnard. J'ai reçu la candidature de M. Tastes.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Numa ISNARD

Juste une petite précision pour tous les collègues du conseil municipal et pour le public ici présent.

Je prends acte de votre décision de me mettre dehors de votre majorité. Je regrette qu'un échec à des élections qui n'ont rien à voir avec notre ville ait des conséquences sur l'intérêt général communal, puisque l'on interrompt cette délégation que j'assurais et dont vous ne vous êtes jamais plaint. Juridiquement, vous avez le droit de le faire. Je le regrette, mais je l'accepte. Et je me porte bien sûr à nouveau candidat à ces mêmes délégations pour assurer la continuité du service.

M. le maire

Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ?

Christiane GAUTIER

Monsieur le maire, en vous portant candidat aux législatives sans avoir obtenu le soutien des LR, non seulement vous vous dessaisissiez de votre poste de maire, ce que beaucoup d'électeurs n'ont pas compris, mais vous avez aussi engendré la dissidence au sein même de votre majorité, puisque l'un des conseillers municipaux s'est porté candidat des Républicains contre vous.

Aujourd'hui, vous nous demandez de sanctionner le dissident. S'agissant de la cuisine interne de la majorité, le groupe Sceaux Ensemble ne prendra part à aucun des votes désignant son remplaçant.

Voilà la précision que nous souhaitons apporter.

M. le maire

Très bien. Merci.

Nous allons donc procéder au vote, puisqu'il y a deux candidats.

Liliane WIETZERBIN

Nous ne prendrons pas part au vote non plus.

M. le maire

Pour le poste de délégué titulaire au SIGEIF, nous avons deux candidats : Numa Isnard et Philippe Tastes.

Inscrivez le nom de la personne pour laquelle vous souhaitez voter.

Nous allons désigner un bureau de vote : M. Touny et Mme Brault.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

- ✓ Nombre d'enveloppes dépouillées : 26
- ✓ Suffrages exprimés : 24
- ✓ Bulletins blancs : 2

Ont obtenu :

- ✓ Numa Isnard : 1 voix
- ✓ Philippe Tastes : 23 voix

Après avoir procédé au vote à bulletins secrets (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin ne participent pas au vote), le conseil a désigné M. Philippe Tastes délégué titulaire du conseil municipal au sein du comité d'administration du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF).

- **Syndicat du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, l'Hay-les-Roses, Montrouge et Sceaux.**

M. le maire

Pour le syndicat du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Hay-les-Roses, Montrouge et Sceaux, j'ai reçu la candidature de M. Guermann en tant que délégué titulaire et de Mme Bach en tant que déléguée suppléante, dans la mesure où M. Guermann était déjà délégué suppléant.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures, hormis celle de M. Isnard au poste de délégué titulaire ?

Philippe SZYNKOWSKI

Je me porte candidat en tant que délégué suppléant.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

Ont obtenu pour le poste de délégué titulaire :

- ✓ Numa Isnard : 1 voix
- ✓ Frédéric Guermann : 25 voix

Ont obtenu pour le poste de délégué suppléant :

- ✓ Philippe Szykowski : 3 voix
- ✓ Annie Bach : 23 voix

Après avoir procédé au vote à bulletins secrets (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté ne participent pas au vote), le conseil a désigné M. Frédéric Guermann, délégué titulaire et Mme Annie Bach, déléguée suppléante du conseil municipal au sein du comité d'administration du syndicat du cimetière intercommunal de Cachan, Chevilly-Larue, L'Haj-les-Roses, Montrouge et Sceaux, en complément de M. Philippe Laurent, titulaire et de Mme Claire Vigneron.

- **Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP).**

M. le maire

Pour le SIFUREP, j'ai reçu la candidature de Mme Bach en tant que déléguée titulaire.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures, hormis celle de M. Isnard au poste de délégué titulaire ?

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

- ✓ Nombre d'enveloppes dépouillées : 27
- ✓ Suffrages exprimés : 26
- ✓ Bulletin blanc : 1

Ont obtenu pour le poste de délégué titulaire :

- ✓ Numa Isnard : 2 voix
- ✓ Annie Bach : 24 voix

Après avoir procédé au vote à bulletins secrets (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Szykowski ne participent pas au vote), le conseil a désigné Mme Annie Bach déléguée titulaire du conseil municipal au sein du comité d'administration du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP).

Commission d'appel d'offres-modification des représentants du conseil municipal.

M. le maire,

Nous avons ensuite la désignation de la commission d'appel d'offres. C'est plus compliqué, car il s'agit de listes de cinq membres avec une désignation à la proportionnelle.

Comme vous vous en souvenez sans doute, le 9 juillet 2020, nous avons désigné en qualité de membres titulaires de la commission d'appel d'offres :

- ✓ M. Patrice Pattée
- ✓ Mme Catherine Palpant
- ✓ M. Numa Isnard
- ✓ Mme Axelle Poullier

- ✓ M. Jean-Christophe Dessanges

en qualité de membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

- ✓ M. Philippe Tastes
- ✓ Mme Florence Presson
- ✓ M. Jean-Philippe Allardi
- ✓ Mme Claire Vigneron
- ✓ Mme Maud Bonté

M. Isnard n'étant plus membre du groupe « Vivre à Sceaux », il convient qu'un membre suppléant relevant de ce groupe devienne membre titulaire de la commission d'appel d'offres, en l'occurrence Mme Florence Presson.

Il convient par ailleurs que l'un des membres du groupe Vivre à Sceaux qui avait présenté sa candidature et qui n'avait pas été élu devienne membre suppléant de la commission d'appel d'offres, en l'occurrence Mme Sylvie Bléry-Touchet.

Soit le conseil municipal prend acte de cette proposition, soit nous procédons à un vote par liste.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Désignation du nouveau représentant de la ville au sein de l'association Label ville Internet

M. le maire

J'ai reçu la candidature de M. Tastes et M. Isnard est également candidat.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, les résultats du vote sont les suivants :

- ✓ Nombre d'enveloppes dépouillées : 26
- ✓ Suffrages exprimés : 26

Ont obtenu pour le poste de délégué titulaire :

- ✓ Numa Isnard : 2 voix
- ✓ Philippe Tastes : 24 voix

Après avoir procédé au vote à bulletins secrets (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin ne participent pas au vote), le conseil a désigné M. Philippe Tastes en qualité de représentant du conseil municipal au sein de l'association « Label ville internet ».

XVI- RESSOURCES HUMAINES

Adaptations du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médicosociale, culturelle, sportive et animation.

M. le maire

Il s'agit essentiellement de prendre en compte des adaptations liées aux avancements de grade à des fins de détachement. Ce sont des choses très classiques.

Au 1^{er} mai 2022, le nombre d'emplois en équivalent temps plein s'élève à 459,17. Il sera au 1^{er} juillet 2022 à 457,17.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Création d'emplois non permanents pour des besoins occasionnels ou saisonniers et fixation du montant des vacances.

M. le maire

Une délibération classique qui concerne la création d'emplois non permanents pour des besoins occasionnels ou saisonniers et la fixation du montant des vacances.

Nous prenons cette délibération chaque année. C'est une possibilité de recruter sur des emplois vacataires un certain nombre de personnels. Vous avez à la fois la nature des fonctions, le montant de la rémunération et le mode de calcul des rémunérations. Cela ne signifie pas que toutes ces personnes seront embauchées.

Il s'agit seulement d'une enveloppe maximum.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jean-Christophe DESSANGES

Merci, Monsieur le maire.

Après ce petit interlude...

Nous aurions aimé que ces postes fassent l'objet d'une publicité sur le site de la Ville, car ce manque de transparence dans le recrutement pourrait faire penser à une forme de clientélisme. À ce jour, seuls 15 postes sont publiés sur le site de la Ville, dont plusieurs CDD. Les emplois non permanents représentent 25 % des postes publiés, mais aucun des postes non permanents dont nous venons de parler en conseil municipal alors même que certains d'entre eux sont déjà pourvus par des Scéens.

Je trouve un peu dommage que la Ville ne soit pas plus transparente dans la publication et la promotion de ces postes.

Je vous remercie.

M. le maire

Nous recevons énormément de demandes, notamment pour les emplois saisonniers. Beaucoup de CV nous arrivent. Nous n'avons pas de problème pour recruter sur ces emplois.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVII- VŒUX ET MOTIONS PROPOSES PAR LES GROUPES D'ÉLUS

Pas de vœux.

XVIII-QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

XIX- COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le maire

J'ai deux petites communications à vous faire.

La première communication concerne la canicule, puisque certains d'entre vous se sont émus de cette question suite à l'épisode caniculaire que nous avons connu la semaine dernière. L'État n'a pas déclenché son plan canicule, les conditions n'étant pas remplies puisque les températures baissaient durant la nuit. Nous avons néanmoins activé l'équivalent du plan canicule en local avec l'ouverture du centre d'appels dédiés, des informations spécifiques diffusées en direction des publics ciblés ainsi que sur les réseaux sociaux et la newsletter. Nous avons mis en place des actions d'assistance auprès de la centaine de personnes en situation d'isolement. La salle du restaurant de la résidence des Imbergères qui est une salle rafraîchie a en outre été ouverte avec une fréquentation régulière toute la journée.

Tout a été fait pour que les choses se passent du mieux possible pour les personnes les plus fragiles.

La deuxième communication concerne l'église Saint-Jean-Baptiste. Je m'étais engagé à vous communiquer les informations concernant le coût global de l'opération de rénovation et de restauration de l'église. Ce coût n'est pas tout à fait définitif, puisqu'il nous reste à réinstaller l'orgue. Il est prévu de le faire cet été.

Depuis la fin des années 70, nous savions qu'il fallait faire des travaux importants de confortation de l'église, puisque le bas-côté nord s'enfonçait dans le sol. Nous avons repoussé l'échéance autant que possible, mais il a fallu à un moment donné se résoudre à entamer la rénovation.

Nous avons lancé les études tout en sachant que les travaux réalisés pour faire cesser l'affaissement du bas-côté nord pourraient avoir des conséquences sur l'ensemble de l'édifice. Il y avait par ailleurs le souhait partagé de rénover l'église et de mener une opération de ravalement intérieur.

Les premières études et consultations ont donc été lancées en 2019 et nous estimions à l'époque le montant des travaux à environ 9 millions d'euros.

En 2014, nous avons lancé la consultation de la maîtrise d'œuvre. Mme Maillard a été retenue comme maître d'œuvre. Le montant total des honoraires et des travaux a alors été estimé à 10 millions d'euros.

L'intervention sur un bâtiment existant, *a fortiori* un bâtiment très ancien – et nous avons d'ailleurs découvert à l'occasion de ces travaux les différentes tranches de construction – comportait forcément de nombreux aléas. Nous avons donc décidé de procéder en deux temps, avec deux opérations distinctes : d'abord la restauration du bas-côté nord et celle du grand vitrail et ensuite la rénovation du bas-côté sud et la rénovation intérieure.

La première opération a commencé en 2015 et s'est achevée en 2017 pour un coût total de 4,2 millions d'euros TTC. La deuxième opération a été réalisée au cours de la période 2018-2022 pour un coût de 7,8 millions d'euros TTC, ce qui aboutit à un coût total de 12 millions d'euros TTC.

Cet écart s'explique pour diverses raisons :

- ✓ Des remontées d'eau par capillarité qui n'avaient pas été identifiées et qui ont nécessité des travaux de drainage : 300 000 euros.
- ✓ L'effet de la crise sanitaire : 150 000 euros.
- ✓ Les fouilles qui ont dû être approfondies à la suite d'un certain nombre de découvertes : 200 000 euros.
- ✓ La conservation du caveau du Duc du Maine : 120 000 euros.
- ✓ La restauration des décors peints plus coûteuse que prévu : 100 000 euros
- ✓ La restauration des vitraux : 100 000 euros.
- ✓ La reprise du tableau de la chapelle Saint-Mammès et de la statuaire qui ne faisait pas partie des interventions inscrites au programme initial et réfection du mobilier liturgique et des bancs : 370 000 euros.
- ✓ Des rénovations complémentaires sur la façade occidentale et du côté de la sacristie : 190 000 euros.
- ✓ La mise en place d'une alarme et d'un système de vidéosurveillance ainsi que la création du sas d'entrée : 240 000 euros.

Tout ceci représente à peu près 12 millions d'euros.

Ces 12 millions d'euros ont été financés par des subventions :

- ✓ 2,5 millions d'euros du Conseil départemental ;
- ✓ 1,1 million d'euros de l'État ;
- ✓ 600 000 euros du Conseil régional ;

Soit 4,2 millions d'euros de subventions. Nous allons en outre récupérer la TVA sur ces travaux pour 1,9 million d'euros, soit un coût net de d'un peu plus de 6 millions d'euros pour la rénovation de l'église sur 7 ans.

Tout ceci fera l'objet d'une note détaillée qui sera adressée à tous les élus.

XX- DÉCISIONS DU MAIRE

Le relevé des décisions du maire figure au dossier.

XXI- QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Philippe SZYNKOWSKI

Philippe SZYNKOWSKI

Certaines réponses ont été apportées au cours de cette séance, mais je pose tout de même ma question.

Monsieur le maire, c'est entendu, le réchauffement climatique, encore attesté par la canicule actuelle, justifie plus que jamais le renforcement de la nature en ville. Faire baisser la température et la pollution, créer des îlots de fraîcheur, séquestrer le carbone sont des objectifs prioritaires vu l'urgence.

À Sceaux, la présence du parc départemental et d'arbres d'alignement sur le domaine public rend la commune attractive. S'agissant du domaine privé, combien de propriétaires de maison individuelle ont-ils à ce jour demandé la subvention de 200 euros pour un arbre planté ? Vous avez répondu trois tout à l'heure.

En cette matière, rien n'est simple. Beaucoup d'habitantes et d'habitants ne peuvent ou ne veulent pas aller au parc. Et la politique d'urbanisme de la ville est aussi questionnée. La Charte de l'arbre de 2020 qui affirme la volonté de la commune de le promouvoir et de le protéger devrait idéalement tout régler. Mais on est loin du compte. Je citerai deux exemples.

Premièrement, des opérations qui portent atteinte au patrimoine végétal. Dans les opérations publiques ou privées engagées ou à venir, la destruction d'arbres n'est pas rare avec des engagements insuffisants des promoteurs pour la compenser. La présence d'un écologue doit être rendue obligatoire dans la négociation.

Ainsi du projet de la place de Gaulle où l'arrachage à venir de superbes marronniers sur son pourtour n'est pas justifié. Ils résistent à la mineuse qui les parasite, quoi que l'on en dise, et l'ombre et la baisse de température portées par les arbres du futur jardin situé dans l'ancien parking ne concernent que les futurs habitants s'agissant d'une emprise privée dont les Scéens et les Scéennes ne pourront *a priori* pas bénéficier.

Deuxièmement, dans l'opération des Quatre Chemins, le bétonnage excessif, la concentration des constructions dans des immeubles neufs de 18 mètres de haut fait la part belle au minéral au détriment de plantations arbustives dans un espace qui comprenait avant des champs de vergers !

Dans ce quartier, en dehors de l'alignement d'arbres le long de la voie départementale, on s'interroge sur les îlots de chaleur, l'absence de végétation potentiellement suffisante, sauf sur les plans.

Il s'agit au fond de réhabiliter et de développer la nature en ville en suivant les observations scientifiques qui indiquent où se trouvent les îlots de chaleur et les moyens de les combattre, planter beaucoup d'arbres de natures variées et adaptées au contexte actuel et prévisionnel, comprendre l'aspiration des Scéennes et des Scéens à une ville plus aérée. Quelles inflexions pourriez-vous apporter aux projets ou réalisations actuelles pour assurer leur présence en bien plus grand nombre dans tous les quartiers de la Ville ?

Merci de vos remarques.

M. le maire

Merci, Monsieur Szykowski.

En ce qui concerne les projets de construction, il convient de concilier d'une part la protection du patrimoine végétal et arboré et d'autre part les exigences qui nous sont imposées par la loi pour produire du logement. Le Plan Local d'Urbanisme de Sceaux s'inscrit dans ces préoccupations avec :

- ✓ La protection des grands parcs et espaces verts inscrits en zone naturelle et, pour certains secteurs, en espaces boisés classés – espaces dont le nombre a d'ailleurs été augmenté lors de la dernière révision du PLU et cela sera dans doute repris dans le PLUI.
- ✓ Le repérage des arbres remarquables protégés dans le PLU. Conformément à l'engagement pris dans la Charte de l'arbre, l'inventaire des arbres remarquables est en train d'être mis en jour pour pouvoir renforcer la protection des arbres dans le futur PLU intercommunal.
- ✓ L'identification des espaces verts protégés qui doivent être maintenus à l'état d'espaces verts. Leur surface est significativement augmentée pour environ 1 hectare suite à la récente modification numéro deux du PLU approuvée en février 2021.
- ✓ Une protection renforcée des espaces verts dans les quartiers pavillonnaires, quartiers riches en la matière et jouant un rôle important en matière d'îlots de fraîcheur.

Et l'on rejoint l'histoire du cœur d'îlot avec les bandes de constructibilité qui n'existent pas dans toutes les communes du territoire. Il va falloir faire en sorte que ce soit préservé au moins à Sceaux et dans les autres communes qui en disposent. Il faudra faire en sorte que le règlement qui sera établi après le PADD préserve les caractéristiques du PLU de Sceaux, ce qui n'est pas si évident. Le PADD a fait l'objet de nombreuses discussions, car nous souhaitons y apporter quelques nuances. Nous nous sommes ainsi battus avec Malakoff pour que l'aspect universitaire soit bien mentionné dans le PADD. Cela n'y figurait pas et certains de mes collègues ne souhaitaient pas que cela le soit. Nous avons eu des discussions et cela n'a pas été simple. Le document que nous vous avons présenté résulte d'une espèce de consensus après discussion. Il ne s'agissait pas de fâcheries, mais de discussions.

Je reviens sur la protection renforcée des espaces dans les quartiers pavillonnaires avec la bande de constructibilité permettant de protéger les cœurs d'îlots, avec l'obligation de maintenir au moins 40 % de la surface du terrain d'espaces verts, avec l'obligation de planter un arbre par tranche de 200 m² de terrain, avec la végétalisation des clôtures et la bande de recul sur rue, etc.

Je dois vous dire que s'agissant des clôtures, le combat n'est pas terminé. Il est même de plus en plus difficile, puisqu'une bonne partie des habitants de Sceaux ne souhaite qu'une chose : se barricader. La plupart d'entre eux pensent qu'une clôture plus haute empêchera toute intrusion, ce qui est totalement absurde. Il faut se protéger autrement.

Pour répondre aux objectifs de construction, la Ville a fait le choix dès 2010 d'assurer un développement urbain principalement le long des grands axes et dans les secteurs de projets tels que le secteur de Gaulle et surtout celui des Quatre Chemins.

Dans les secteurs de projets, la Ville a fait le choix de maîtriser le foncier et se trouve donc en capacité d'imposer aux opérateurs des objectifs renforcés en matière de végétalisation. C'est notamment grâce à la maîtrise de ce foncier que la Ville a pu demander aux opérateurs de recourir à des équipes de spécialistes pour la conception des projets.

Hors de ce cadre, la Ville est dépourvue de moyens juridiques pour l'imposer à des opérateurs privés. Le code de l'urbanisme ne lui permettant pas.

Plus précisément, sur deux principaux secteurs de projets.

Pour le secteur de Gaulle :

Le projet a pour objectif principal de recomposer les espaces pour laisser sa juste place à la voiture aujourd'hui omniprésente sur le site et développer les espaces en faveur du piéton : trottoirs élargis, passages piétons sécurisés et confortables, prolongement de la rue piétonne, aménagement d'un réseau de places et de parvis.

L'aménagement des espaces publics s'accompagne de leur végétalisation. Tout arbre abattu est replanté dans le projet. Nous maintenons un double alignement d'arbres sur la rue Voltaire. Nous

planterons des essences diversifiées et surtout adaptées aux évolutions climatiques venant remplacer un patrimoine arboré vieillissant et malmené, sujet à des attaques parasitaires qui le fragilisent fortement.

Globalement, les surfaces d'espaces verts augmentent avec la mise en œuvre du projet et leur qualité paysagère s'améliore significativement :

- ✓ Création d'un jardin public sur le site de l'Amiral en lieu et place d'une zone technique fermée au public.
- ✓ Aménagement de places arborées venant se substituer pour partie à des parkings ou à des secteurs non accessibles aux piétons, les places Houdan, de la poste et au sud du projet seront plantées d'arbres amenés à devenir de futurs arbres remarquables.
- ✓ Création d'un jardin au sein de la future résidence qui sera construite sur l'îlot Voltaire. D'une surface d'environ 400 m², il bénéficiera d'une hauteur de terre végétale d'un mètre permettant la plantation d'une dizaine d'arbres à moyen développement, de l'ordre de 15 mètres, adaptés à leur situation urbaine et à des conditions climatiques contrastées (érables de Montpellier, érables champêtres, frênes japonais, chênes persistants, tilleuls, etc.). Ce jardin intensément planté ne sera pas accessible au public, mais son exubérance végétale sera visible des et des riverains. Il participera à créer un îlot de fraîcheur là où se trouvait le parking de Gaulle dont la surface en enrobé noir générait un îlot de chaleur très confortable.

Pour le secteur des Quatre Chemins :

Ce projet, qui prévoit à terme la construction de 750 logements, s'inscrit dans des objectifs de restructuration du pôle multimodal de la gare de Robinson et de requalification du quartier. Il comprend notamment la rénovation de la résidence des Mésanges, dont le projet s'inscrit dans une intention paysagère forte.

L'ancienne résidence sociale, si elle a effectivement remplacé d'anciennes zones maraîchères, avait peu conservé ce passé rural. Les quatre barres d'immeubles étaient ainsi implantées au pied d'espaces pour partie imperméabilisés (voies de desserte, parking, résidences à l'extérieur) sans qualité paysagère et sans réflexion sur la gestion des eaux de pluie ou la maîtrise des îlots de chaleur. Le projet vient recomposer le plan de la résidence par l'implantation des bâtiments sur rue et la création d'espaces verts intérieurs assurant différentes fonctions : jardins partagés, jardins potagers, jardins récréatifs, jardins de pluie permettant une gestion paysagère des eaux de pluie. Les surfaces d'espaces sont maintenues, voire légèrement augmentées et ce sont près de 60 arbres qui s'ajouteront aux arbres existants maintenus en périphérie du site pour un total de 70 arbres.

Depuis 2019 et la publication de la Charte de l'arbre en ville, la Ville s'est engagée à encourager la plantation des arbres d'avenir en domaine privé via un soutien financier de 200 euros. Depuis le début du dispositif, cinq demandes, et non pas trois, ont été traitées. L'établissement public territorial Vallée Sud – Grand Paris a réalisé une étude de végétation dans le cadre de son PCAET,

programme d'actions spécifiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air et optimiser la consommation énergétique.

Dans le cadre de cette étude, la société Kermap a assuré la production de la cartographie de la végétation fine : trames arborées, arbustives et trames herbacées sur ce territoire de 47 km².

Dans le cadre de la politique de la ville en faveur de la nature en ville et de la biodiversité, la Ville a travaillé en 2021 sur l'approfondissement de l'étude menée pour VSGP, afin d'élaborer son propre plan de végétalisation à l'échelle de la ville.

Pour ce faire, un travail avec Kermap a été mené pour réaliser un diagnostic affiné avec des outils d'aide à la décision :

- ✓ la production d'une cartographie fine de la Canopée et de la trame verte sur un millésime plus ancien, 2014, 2011 ou autres pour pouvoir mesurer l'évolution,
- ✓ la production de la carte des îlots de chaleur et de fraîcheur urbains, afin d'identifier le secteur des populations à risque,
- ✓ l'analyse et le croisement de ces données cartographiques dans le but de mieux identifier les secteurs de population à risque et de mettre en place les actions de prévention, de communication et de prédiction dérivées de nos cartes d'occupation des sols et de la réflexion sur le réaménagement des espaces publics.

Suite à cette première étude, la Ville a souhaité poursuivre les analyses sur l'identification des îlots de chaleur. Le bureau d'études CEREG a été mandaté pour étudier le type des Blagis sous l'angle du stress thermique et des îlots de chaleur, afin de proposer des éléments de programmation et d'aménagement des espaces publics, notamment au niveau de la place des Ailantes et des cours d'école.

Il s'agit de prendre en compte plusieurs éléments : confort thermique, confort d'usage, qualité du paysage urbain et de considérer la place de l'eau et de son rôle en termes de confort thermique et de pérennité du patrimoine arboré le cas échéant, qualité des sols urbains, biodiversité, nature en ville.

Parallèlement, dans le cadre du budget participatif dédié à l'environnement, la Ville a réalisé plusieurs projets de végétalisation issus des propositions citoyennes pour bâtir la ville durable de demain.

Parmi les projets d'ores et déjà réalisés : la création d'une oasis de fraîcheur à l'école des Blagis, la végétalisation de l'école élémentaire des Clos Saint-Marcel ou encore l'ouverture d'un jardin partagé au sein du square Léon Blum pour les habitants de la résidence voisine.

La Ville est également lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Inventaires écologiques métropolitains » pour participer à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité du territoire. La commune va bénéficier d'un accompagnement par un bureau d'études pour une expertise

écologique et environnementale, afin de réaliser une synthèse et de proposer des actions prioritaires à mettre en place.

Enfin, nous allons publier ces prochaines semaines un document sur les arbres remarquables.

Question orale de Mme Christiane GAUTIER

Christiane GAUTIER

Dans votre programme de candidature aux élections législatives, vous donniez huit bonnes raisons de voter pour vous évoquant votre expérience de terrain.

Parmi celles-ci, en deuxième position, la lutte contre les déserts médicaux et garantir l'accès à un médecin généraliste à tous.

Rappelons que déjà en 2020, lors de la campagne municipale, vous vous annonciez votre engagement en matière d'accès aux soins dans le magazine de la ville et la création d'une maison médicale. Force est de constater que Sceaux reste dans la même problématique en début de mandature : même nombre insuffisant de médecins généralistes alors que la majorité d'entre eux arrive en fin de carrière et difficultés persistantes à attirer de nouveaux médecins généralistes à Sceaux.

Ce sont en tout cas les dernières informations dont nous disposons.

Quelles sont donc les nouvelles stratégies que vous avez imaginées pour résoudre la problématique de la disparition des médecins généralistes à Sceaux ?

Je vous remercie.

M. le maire

Madame Gautier, face à la récurrence de vos questions orales sur le thème de la santé, je tiens tout de même à vous rappeler une fois pour toutes un certain nombre de choses, si vous me le permettez.

En premier lieu, je rappelle que les communes ne sont chargées d'aucune compétence obligatoire en matière de santé. Les seuls domaines pour lesquels les maires sont amenés à prendre des mesures liées à la santé concernent leur pouvoir de police pour garantir le respect des règles d'hygiène.

En deuxième lieu, j'appelle votre attention sur le fait que les lois intervenues en la matière ces dernières années n'ont fait que renforcer le caractère centralisé de l'organisation du système de santé. Cela est clairement le cas pour la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires qui n'autorise plus les collectivités territoriales à créer des établissements publics de santé.

Enfin, la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, à la décentralisation et à la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite

loi 3DS, était très attendue sur le thème de la santé au regard de l'action que les collectivités territoriales avaient conduite en lien avec l'épidémie de Covid.

Une fois de plus, les demandes formulées par les représentants des maires de prendre en compte les réalités locales en la matière n'ont pas été entendues. La loi ne porte aucune mesure ambitieuse dans ce domaine. Elle réaffirme que l'État reste responsable des questions de santé et que si des politiques locales de santé étaient définies, elles devraient rester l'application déconcentrée d'orientations définies nationalement.

Les propos que vous rapportez dans votre question s'inscrivent à cet égard logiquement dans le cadre des élections législatives. Le discours que j'ai alors tenu doit se comprendre au regard du travail réalisé au niveau national, puisqu'il s'agissait d'une candidature à une élection nationale.

Comme vous le savez en tant que professionnel de santé hospitalier, le système de santé dans son ensemble traverse une crise profonde exacerbée par la crise du Covid. Si une action est à mener pour y remédier, c'est donc à l'État qu'il incombe de l'engager. Cette action est en effet urgente au regard du nombre de communes où les professions médicales sont en déficit. L'organisation du système sanitaire ne permet pas la survie de centres de santé mis en place par différentes structures comme la Croix-Rouge, des collectivités territoriales, voire même des organismes privés puisque comme vous le savez, ces centres de santé sont tous en train de fermer pour différentes raisons.

Conformément à nos engagements, nous avons permis la réalisation d'un local de 100 m², local neuf qui sera mis à la disposition de professionnels de santé pour un loyer modéré. Ce projet initié il y a quatre ans avec un groupe de médecins a vu le jour en début d'année. Aujourd'hui, cinq professionnels de santé sont intéressés : un généraliste, deux psychologues, un cardiologue et un psychiatre.

Par ailleurs, nous menons avec les villes voisines, notamment Antony et Bourg-la-Reine, une réflexion dans le cadre d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), ceci étant organisé par l'ARS avec une lourdeur absolument inimaginable et qui probablement ne donnera pas de résultats probants avant longtemps.

Voilà, Madame Gautier, il faudrait que vous écriviez à la députée pour lui faire connaître vos inquiétudes. Ce serait une bonne idée.

Question orale de M. Jean-Christophe DESSANGES

Jean-Christophe DESSANGES

De nombreux scéens s'interrogent sur le devenir du projet centre-ville, depuis la mise en place d'une palissade début d'année tout autour du parking et le déménagement le 9 mai du monument en mémoire du général de gaulle, d'autant que le planning des travaux ne semble pas être respecté.

Aussi nous souhaiterions avoir des éclaircissements sur le projet centre-ville, au niveau du planning général du projet mais aussi des évolutions de ce dernier et en particulier :

- Quel est l'état du planning des travaux sur l'ancien parking Charles de Gaulle à la charge de la ville et du département ? Ceux-ci devaient commencer mi-mai et n'ont toujours pas débuté.

Qu'en est-il du permis de construire du promoteur qui est en instruction à la mairie depuis décembre 2021 ?

Est-il toujours prévu pour août 2022 ?

Quelle est la situation du château de l'Amiral ?

Où en est la Ville dans la définition du projet alternatif à l'école de cuisine ? Quel est le planning prévisionnel de réalisation de ce projet ? La Ville prévoit-elle de consulter les Scéens avant la mise en œuvre du projet de remplacement de l'école de cuisine ?

Quand la Ville prévoit-elle de déposer un permis de démolir des bâtiments existants au nord du parking de Gaulle sur lequel doit être construit l'un des immeubles ?

Quelles modifications seront apportées au projet compte tenu de l'absence d'accord avec la copropriété de l'Ermitage sur la cession de 227 m² ?

Quel est le statut phytosanitaire des arbres de la place de Gaulle ? Y a-t-il eu une étude phytosanitaire ? Par qui ? Et quand pourrions-nous la consulter ?

Je vous remercie, Monsieur le maire, de vos réponses éclairées.

M. le maire

Merci, Monsieur Dessanges.

Normalement, vous ne devez poser qu'une question. Néanmoins, je répondrai à toutes vos questions.

La mise en œuvre du projet de la place du général de Gaulle nécessite la réalisation d'opérations préparatoires lesquelles ont été annoncées à plusieurs reprises via les canaux de communication de la ville, à savoir :

- ✓ En janvier 2022 : fermeture du parking de Gaulle avec reconstitution d'un parking provisoire sur le site de l'Amiral, afin de permettre la réalisation d'un diagnostic archéologique ;
- ✓ En mars 2022 : réalisation par l'INRAP du diagnostic archéologique. L'INRAP doit prochainement rendre son rapport à la DRAC en vue d'une décision sur la levée des prescriptions archéologiques ou de la poursuite des fouilles. Ce n'est toujours pas fait.
- ✓ À compter de juillet 2022 : réalisation de travaux de réorganisation et de rénovation des réseaux consistant à déplacer les réseaux qui impactent marginalement le périmètre à

construire et à rénover ceux situés au droit des futurs espaces publics. Pour la mise en œuvre de ces travaux, la Ville a assuré la coordination auprès de l'ensemble des concessionnaires qui restent cependant maîtres d'ouvrage de leurs réseaux et en assurent l'organisation, notamment en termes de planning.

Le calendrier prévisionnel de ces interventions est à ce jour le suivant :

- ✓ Rénovation et extension du réseau d'assainissement rue du Four. Maîtrise d'ouvrage : Vallée Sud-Grand Paris, deuxième semaine de juillet à fin septembre 2022.
- ✓ Réorganisation des réseaux d'électricité et de téléphonie, entrée de la rue piétonne. Maîtrise d'ouvrage : ENEDIS et Orange. Deuxième semaine de juillet à 2022.
- ✓ Rénovation des réseaux d'eau potable, rue Houdan sur la section rue de la Flèche jusqu'à l'entrée de la rue piétonne Houdan. Maîtrise d'ouvrage : Veolia. Deuxième semaine de juillet à fin août 2022.
- ✓ Réorganisation du réseau télécom rue du Four à l'issue des travaux d'assainissement pour trois semaines.
- ✓ À compter de cet automne, préfiguration du projet d'espace public au niveau de l'intersection de Gaulle permettant une mise en situation réelle du fonctionnement projeté.

S'agissant du permis de construire, son instruction s'inscrit dans les procédures et délais prévus par le code de l'urbanisme. Le délai maximum pour prendre une décision est fixé à mi-septembre, soit cinq mois après la réception du dossier complet. Le dossier déposé en janvier n'était pas complet. Nous avons par conséquent demandé des compléments et le dossier complet a été déposé il y a à peine deux mois.

Le permis de construire devrait faire l'objet d'une décision dans les prochaines semaines.

S'agissant de la situation du château de l'Amiral, comme vous le savez, le groupe Studialis Galileo s'est désengagé du projet d'école de cuisine suite à l'acharnement de certains requérants ayant engagé une action contentieuse auprès de la Cour d'appel. La Ville a donc retrouvé la maîtrise complète de la propriété en octobre dernier, le groupement de promoteurs n'ayant pu relever les conditions de réalisation du bail à construction dans les délais requis.

La Ville a donc relancé les réflexions sur le devenir de ce site dans le respect des attentes exprimées par les Scéens lors de la démarche « Parlons ensemble du centre-ville ».

Les principales orientations sont les suivantes : la Ville conservera la propriété du château de l'Amiral pour le transformer en un lieu attractif et convivial ouvert sur l'espace urbain. Des activités en lien avec la restauration et l'événementiel sont envisagées.

La Ville poursuit également l'idée d'aménager le terrain arrière au jardin public permettant de restituer l'ancien parc du château, en tout cas partiellement.

Enfin, le long de la rue de Fontenay, une opération immobilière pourra se développer avec un rez-de-chaussée actif (commerces, services, etc.).

Des études sont en cours pour évaluer la faisabilité de ces orientations. Ces études permettront de déterminer également les modalités de définition du projet et la façon dont les Scéens pourront y participer, en sachant qu'ils y ont déjà beaucoup participé dans le cadre de « Parlons ensemble du centre-ville ».

S'agissant du permis de démolir, le permis de construire qui est en cours d'instruction sur l'îlot Voltaire comprend également un volet démolition. Il n'existe plus de distinction entre permis de construire et permis de démolir. Lorsqu'il faut démolir pour construire, le permis de construire vaut désormais permis de démolir. Il s'agit d'une évolution récente de la loi.

S'agissant des modifications qui seraient apportées au projet compte tenu de l'absence d'accord avec la copropriété de l'Ermitage sur la cession de 227 m², la Ville s'est rapprochée de la copropriété pour clarifier le foncier au droit de la résidence. En effet, une bande de terrain située au droit des commerces, aménagée comme espace public de fait et utilisée à cet usage se trouve dans l'emprise foncière de la résidence. Cette situation existe depuis la construction de la résidence malgré les prescriptions mentionnées à l'époque dans le permis de construire pour la réalisation d'une rétrocession des espaces à vocation publique.

Cette situation a été mise en évidence à l'occasion des études engagées sur la requalification des espaces publics du secteur de la place du général de Gaulle. Pour clarifier la situation et par souci de cohérence d'aménagement des espaces publics, la Ville s'est donc rapprochée de la résidence pour lui proposer d'acquérir amiablement la bande de terrain. L'enjeu est celui d'un traitement homogène et qualitatif des espaces publics jusqu'au droit des commerces.

La copropriété, réunie en assemblée générale fin mai 2022, ne disposait pas du quorum nécessaire pour voter une résolution en ce sens. Nous les solliciterons donc une nouvelle fois dans les prochains mois, une fois le permis de construire délivré.

La rétrocession de bande de terrain étant absolument indépendante du permis de construire et le projet des espaces publics précisé au regard des échanges que nous avons pu avoir avec le conseil syndical, l'objectif est bien d'acquérir la propriété de ces emprises.

S'agissant du statut phytosanitaire des arbres de la place de Gaulle, je veux vous préciser que les arbres d'alignement sur la rue Voltaire sont gérés et entretenus par le département des Hauts-de-Seine qui assure le suivi de l'état phytosanitaire de ces sujets. Il est possible de consulter utilement les services d'open data du Département à ce sujet.

S'agissant de l'inventaire des arbres communaux, la consultation est quant à elle en cours.

Voilà, mes chers collègues, vous êtes éclairés sur tous les sujets. Je vous remercie de votre participation à cette belle séance. Je vous souhaite un bel été et félicitation au public.

La séance du conseil municipal est levée à 1 h 15